Chemins de passage : les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse de 1940 à 1944



CHEMINS DE PASSAGE

Les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse de 1940 à 1944

Jean-Claude CROQUET
Michel MOLLIET - Jean-Marie BARÉ



LA SALÉVIENNE

La SALEVIENNE, créée en 1984, est une société d'Histoire locale qui couvre la région dite du Bas-Genevois, de la frontière suisse jusqu'aux Usses et du Salève au Vuache.
Elle a pour but d'en rechercher l'histoire, de la faire connaître à ses habitants et de participer à la sauvegarde de son patrimoine.
Elle s'intéresse également à la culture locale (patois, ethnographie), à la toponymie et à la généalogie.
La SALÉVIENNE organise des conférences, des visites de sites historiques, édite des publications et entreprend la création d'une photothèque.
La SALÉVIENNE est ouverte à tous : "passionnés" d'histoire ou "curieux" de l'identité de leur région.

DÉJÀ PARU :

● *Viry, vie et coutumes d'un village de Savoie, 1860-1940*, par Claude Barbier, Claude Mégevand et Donald Stampfli. (1985, *épuisé*).

● *La conspiration de Compesières*, poème en dialecte savoyard de 1695. Satire de l'attaque de Genève par les curés savoyards. Traduit et commenté par Claude Barbier et Olivier Frutiger (1988).

● *Les Echos Saléviens n° 1* (1988, *épuisé*).
— "Tradition orale sur un village disparu : Bans (commune de Vulbens)" par Philippe Duret.
— Une exploitation agricole à la fin du XVII[e] siècle : la Chartreuse de Pomier traite avec ses fermiers" par Marielle Déprez.
— "Les forces de l'esprit" : rôle et influence du clergé, des organisations rationalistes et des instituteurs dans la vie politique de l'arrondissement de Saint-Julien de 1875 à 1914" par Luc Feugère.

● *Beaumont, Haute-Savoie, 1814-1940* par Félix Croset (1990).

● *Les Echos Saléviens n° 2* (1991)
— "Anciennes traditions et coutumes à Cruseilles" par Jo Verney et Caella Guilespie.
— "Le chant "Les Raclérands" par Philippe Duret avec l'aide d'Olivier Frutiger.
— "Traditions orales du Vuache (Chevrier, Dingy, Vulbens) par Philippe Duret.

● *Souvenirs d'un ancien de Cernex* par Honoré Philippe (1992).

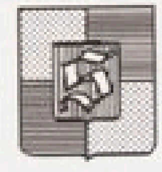
● *Echos Saléviens n° 3* (1993)
— "Cologny (Vulbens) : son port, son bac, ses Templiers, son "hôpital"... par Philippe Duret.
— "Tu ne mentiras point..." Chronique du procès criminel de Louis Barbier à Viry en 1544" par Gérard Place et Michel Fol.
— "Le centenaire de la Révolution française en Savoie : 1889 ou 1892 ?" par Claude Barbier.

● *Echos Saléviens n°4* (1994)
"Le chemin de fer à crémaillère du Salève" par Gérard Lepère

● *Echos Saléviens n°5* (1995)
— "Notes sur le château de Marlioz et ses propriétaires successifs" par Roger Devos
— "Dingy-en-Vuache : un cas de conscience". Commentaires sur un poème de Gaston Jacob par J. Rosay, J. Besson et J.V. Verdonnet recueillis par Philippe Duret
— "Réflexions sur l'étymologie de trois noms propres de la région du mont Vuache (Haute-Savoie) : Dingy-en-Vuache, Raclaz, Vuetaz" par Janine Chararas-Rousseau
— "La forêt et les ressources minéralogiques dans la province de Saint-Julien en 1828 d'après Joseph Despine" par Claude Mégevand

A PARAÎTRE :

● *Echos Saléviens n° 6* (1996)
— "L'Eluiset, le Thouvet et la pierre croisée" par Henri Chevalier
— "La peste rôde autour du mont de Musiège" par Marie-Lise Legall
— "Transformation du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens" par Philippe Duret.



LA SALEVIENNE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À :

Nadine Mégevand, Norcier - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

CHEMINS DE PASSAGE

Les passages clandestins
entre la Haute-Savoie et la Suisse
de 1940 à 1944

Jean-Claude Croquet

Michel Molliet
Traitement des images

Jean-Marie Baré
Scénographie de l'exposition

LA SALEVIENNE

"Abstraite, disait-il, la guerre,
et abstraits le fait de tuer, la manière
dont on tue. Abstraite est la frontière.
La seule chose concrète,
c'est l'homme, et on n'en tient pas compte."

Ces propos d'un soldat suisse, personnage de roman, figurent à l'entrée de l'exposition réalisée en 1995 à la demande de la ville de Gaillard, en Haute-Savoie.
Ce livre en constitue le catalogue.

LA SALEVIENNE

Juillet 1996
ISBN 2-905922-08-7

Durant la deuxième guerre mondiale, les passeurs de frontière, voyageurs de l'ombre, marginaux parmi les marginaux furent sur toutes les lignes, et de tous les combats. En 1945, ils furent exclus du panthéon de la Résistance ; ils devinrent des marginaux de l'histoire.

Le passeur... Son rôle fut d'outrepasser, de franchir des espaces interdits, et à l'inverse de Charon, de faire sortir les vivants de l'enfer.

«Tache de comprendre ce que je te dis. Chaque génération sculpte sa vérité. Qui dira la nôtre ? Qui dira la nôtre dont les témoins ont été assassinés ?... Je sais qui. Les historiens fous, les acrobates paralysés. Et tu sais qui encore ? Je vais te le dire : les orateurs muets. Oui, fiston, les poètes muets crieront notre vérité. Tu veux ?»
Et l'adolescent ne put que hocher la tête : bien sûr, je le veux, et je veux vieillir vite.
(Elie Wiesel. Le testament d'un poète juif assassiné)

Avec toute la partialité de l'histoire, cet ouvrage redonne la parole, la sincérité de la parole... Et il est bon qu'il soit préfacé par François Lachenal, qui entre 1940 et 1945 fut éditeur, passeur de mots et de paroles libres.

J.C. Croquet

PREFACE

PASSAGES, FRONTIÈRES : PENSÉES.

Il est bon qu'il y ait des frontières. Toute conversation, tout entretien, les jeux comme les étapes de la vie perdent leur sens sans frontières. Elles sont des limites nécessaires ; elles seules empêchent les choses de la vie de s'effriter. "Eupalinos", a dit Paul Valéry, "a été le meilleur ouvrage que je n'ai jamais écrit : son éditeur m'avait donné une limite de 2 000 mots ! "

Les frontières sont fixées et en tant que limites, elle sont protégées. Les frontières ont leurs frontières. Elles seules permettent à la vie d'être : la naissance et la mort sont des passages de frontières qui conduisent à de nouvelles frontières.

Chaque contact humain ouvre des frontières nouvelles. Les choses de la vie appellent au respect des limites tout comme à leur mise en question.

Tous deux sont en chacun de nous. La graine est double : elle porte deux germes en elle ; parfois elle se dédouble, pour donner une nouvelle vie. Yin et Yang, "tout est complémentaire, tout est contraire", disent les Chinois. Leur symbole est la marque de nos frontières. Celles qui vivent en nous, celles sans qui vie et mort seraient infinies.

François Lachenal

SOMMAIRE

1 L'histoire d'une frontière 9
2 «Y'a ran k'a passo deri shi Munier !» 21
3 La filière de Douvaine 31
4 Passeurs, passages... 41
5 Le Réseau «Gilbert» 55
6 Hénot, dit Hamar, dit Henriot, dit Husson... 61
7 Les enfants du Pax 71
8 Le Juvénat 81
9 Le refuge suisse 91
10 «Devons-nous en quelque sorte faire par avance provision de cruauté ?» 101
11 «Des ponts sur des frontières ennemies de la vérité...» 109
12 Les Cahiers du Rhône 117

Remerciements et indications bibliographiques 126

La Liberté

Elle est venue par cette ligne blanche pouvant tout aussi bien signifier l'issue de l'aube que le bougeoir du crépuscule.
Elle passa les grèves machinales ; elle passa les cimes éventrées.
Prenaient fin la renonciation à visage de lâche, la sainteté du mensonge, l'alcool du bourreau.
Son verbe ne fut pas un aveugle bélier mais la toile où s'inscrivit mon souffle.
D'un pas à ne se mal guider que derrière l'absence, elle est venue, cygne sur la blessure, par cette ligne blanche.

René Char

L'histoire d'une frontière

Seul état du centre de l'Europe à ne pas avoir été envahi par les armées allemandes ou italiennes, la Suisse est devenue, pendant le deuxième conflit mondial, une véritable oasis de paix dans ce «désert d'humanité» voulu par l'ordre nazi.

Fiché comme un coin entre le Jura et les Alpes, le canton de Genève offrait à ceux qui cherchaient un refuge plus de cent kilomètres de frontière théoriquement accessible si l'on ne considère que la configuration physique des lieux. Mais hérissée de barbelés, armée, surveillée à l'extrême des deux côtés, la frontière ne se laissait pas aisément franchir.

A partir de 1940, des réfugiés civils et militaires de toute l'Europe cherchèrent asile en Suisse. Déjà avant la guerre, l'entrée dans ce pays fut limitée et l'on détermina qui était un «bon» fugitif et qui, comme de nombreux Juifs allemands ou autrichiens, devait rebrousser chemin.

De 1942 à 1944, les frontières terrestre, lacustre et montagneuse furent quadrillées, tant du côté suisse que français, puis soumises au contrôle brutal des occupants italiens et surtout allemands.

En 1946 parut un livre de René Mossu au titre combien explicite, «Les secrets d'une frontière». Que de drames, d'angoisses le long de cette ligne si banale aujourd'hui ; que de respirations retenues, que de souffles oppressés, que de battements de cœur, de mains d'enfants serrant à se briser celles des adultes ; et des cris, des aboiements, des coups de feu... Que de terribles secrets à imaginer dans ce paysage vanté pour son harmonie !

Des témoignages, des photographies, de vieux papiers d'archives... Ils construisent ce qui ne sera jamais une vérité, mais la réalité de l'histoire.


CARTE
DU CANTON
DE
GENÈVE
Réduction de celle du
GÉNÉRAL DUFOUR
mise à jour et publiée par
BRIQUET & FILS éditeurs à
GENÈVE
1921.
ENCLAVE DE CÉLIGNY
GENÈVE
CAROUGE
VERSOIX
COPPET
HERMANCE
BELLERIVE
BELLEVUE
MEYRIN
VERNIER
ANNEMASSE
VILLE-LA-GRAND
PRESINGES
JUSSY
CHOULEX
VANDOEUVRES
PUPLINGE
COLLONGE
CORSIER
ANIÈRES
MEINIER
COLOGNY
THONEX
VEYRIER
TROINEX
BARDONNEX
PERLY
PLAN LES OUATES
CONFIGNON
BERNEX
CARTIGNY
AVULLY
LACONNEX
SORAL
AIRE-LA-VILLE
RUSSIN
SATIGNY
PREVESSIN
FERNEY
SEGNY
VERSONNEX
SAUVERNY
CESSY
BOSSY
COLLEX
ORNEX
SERGY
POUILLY
MONNETIER
ETREMBIÈRES
ESSERTS
BOSSEY
CRANVES
CÉLIGNY
CHAVANNES

1940-1944

● **JUIN-JUILLET 1940**. L'armistice entre la France vaincue et l'Allemagne entre en vigueur, divisant le pays en deux zones ; le Maréchal Pétain dirige le nouvel «Etat Français» depuis Vichy.

A cette même date sont établies des commissions douanières franco-allemandes visant à appliquer les conditions de l'armistice en Haute-Savoie, située dans la zone non-occupée ; les Italiens obtiennent le principe du contrôle de la zone s'étendant à l'est du Rhône.

● **AOÛT 1940**. Début des attaques aériennes allemandes contre la Grande-Bretagne.
● **3 OCTOBRE 1940**. Création du premier «statut des Juifs» en France, instituant notamment des camps spéciaux d'internement.

Les passages en Suisse de réfugiés augmentent notablement dès l'armistice.
Mais déjà depuis 1938, les réfugiés juifs venant d'Allemagne portaient sur leur passeport la lettre «J», sur proposition de la Suisse.

En janvier 1941, la Suisse établit une «zone militaire» le long de la frontière.

● **2 JUIN 1941**. Le deuxième statut des Juifs impose, entre autres, un recensement obligatoire.
● **22 JUIN 1941**. Les troupes allemandes envahissent l'U.R.S.S.
● **SEPTEMBRE 1941**. Création des Francs-Tireurs et Partisans Français (F.T.P.F.), mouvement de Résistance proche des communistes.

Le 23 septembre 1941, le Maréchal Pétain vient en Haute-Savoie où il est acclamé.

● **7 DÉCEMBRE 1941**. Le Japon attaque Pearl-Harbor ; les Etats-Unis entrent en guerre.

● **20 JANVIER 1942**. La conférence de Wannsee met en place la «solution finale de la question juive» ; c'est le début des déportations massives.
● **AVRIL 1942**. Création de l'Armée Secrète (A.S.), mouvement de Résistance proche de De Gaulle.
● **JUILLET ET AOÛT 1942**. «L'Etat Français» organise les grandes rafles de Juifs dans les deux zones.

Le nombre de fugitifs qui tentent de franchir illégalement la frontière s'accentue. En Suisse, l'arrêté d'octobre 1939 qui permet de refouler les «sans-visa», notamment juifs, est strictement appliqué. Quant au préfet de Haute-Savoie, il supprime le droit d'autorisation de séjour pour les Juifs.

● **NOVEMBRE 1942**. Le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord amène l'occupation immédiate de la zone sud par les Allemands et les Italiens.

L'accès en Haute-Savoie est réglementé, le contrôle plus sévère. Côté suisse, on renforce la ligne de barbelés et la présence militaire.

Dès janvier 1943, l'occupation italienne en Haute-Savoie est totale ; se mettent alors en place des filières de sauvetage d'enfants juifs.

● **20 JANVIER 1943**. Plusieurs mouvements de Résistance fusionnent, créant les «M.U.R.» (Mouvements Unis de Résistance). Devant cette montée de la Résistance, la Milice, police d'état de Vichy, est instituée.
● **2 FÉVRIER 1943**. La défaite allemande à Stalingrad annonce le début de l'écroulement du «Grand Reich».

Au printemps 1943, les maquis se renforcent à cause de l'établissement du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.).

● **8 SEPTEMBRE 1943**. L'Italie fasciste capitule.

Les troupes italiennes se réfugient en Suisse ; l'occupation allemande est immédiate. En Suisse, les restrictions de passage sont assouplies grâce à la pression de l'opinion publique.

Dès le début de l'année 1944, les Allemands démantèlent de nombreux réseaux et filières de passage, portant également des coups très durs aux maquis.

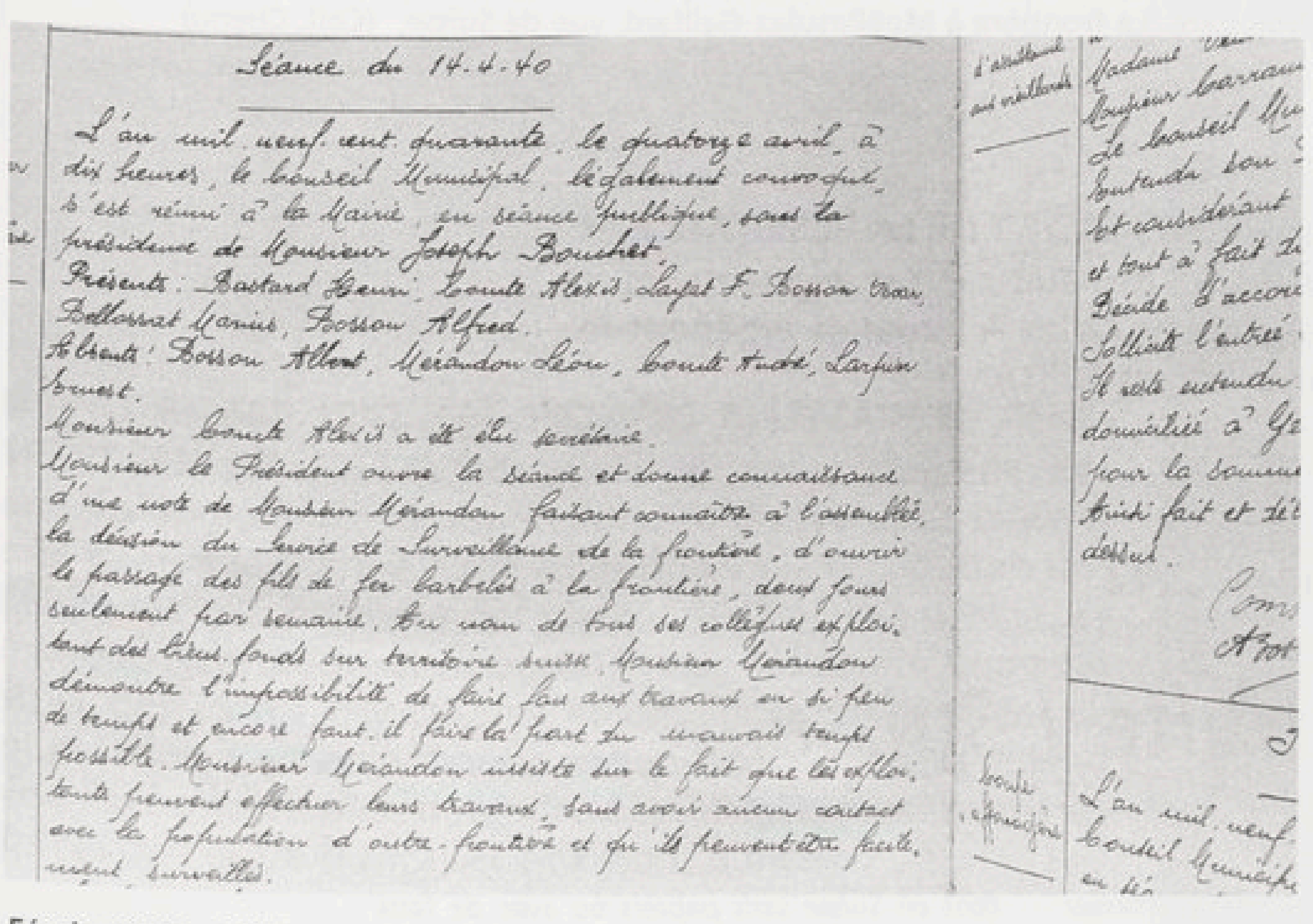
● **6 JUIN 1944**. Débarquement des troupes alliées en Normandie. De Gaulle est confirmé chef du gouvernement provisoire de la République Française.

En août 1944, la Haute-Savoie est l'un des premiers départements à être libéré par l'action des résistants, quelques jours avant l'arrivée des armées alliées à Paris.

■ **1939 - 1940. LA POPULATION FRONTALIÈRE,** habituée - tant du côté savoyard que du côté genevois - à des relations familiales, amicales, professionnelles et commerciales nombreuses et faciles, doit pourtant se résigner aux chevaux de frise et aux barbelés ainsi qu'aux autorisations de toutes sortes...



Chevaux de frise et barbelés à Moniaz-St-Cergues. (Coll. Mérandon)



Séance du 14.4.40

L'an mil neuf cent quarante, le quatorze avril, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph Bouchet.
Présents : Bastard Henri, Comte Alexis, Larpet F., Bosson [illegible], Bellossat Marius, Bosson Alfred.
Absents : Bosson Albert, Mérandon Léon, Comte André, Larpin Ernest.
Monsieur Comte Alexis a été élu secrétaire.
Monsieur le Président ouvre la séance et donne connaissance d'une note de Monsieur Mérandon faisant connaître à l'assemblée la décision du Service de Surveillance de la frontière, d'ouvrir le passage des fils de fer barbelés à la frontière, deux jours seulement par semaine. Au nom de tous ses collègues exploitants des biens-fonds sur territoire suisse, Monsieur Mérandon démontre l'impossibilité de faire face aux travaux en si peu de temps et encore faut-il faire la part du mauvais temps possible. Monsieur Mérandon insiste sur le fait que les exploitants peuvent effectuer leurs travaux, sans avoir aucun contact avec la population d'outre-frontière et qu'ils peuvent être facilement surveillés.

Février 1940. **Délibérations du conseil municipal** de Saint-Cergues. (Archives communales)



Quant à la marine Suisse, elle veille ! Le bateau «Elma» a été réquisitionné pour patrouiller sur le lac Léman. (1940. Centre d'Iconographie Genevoise)

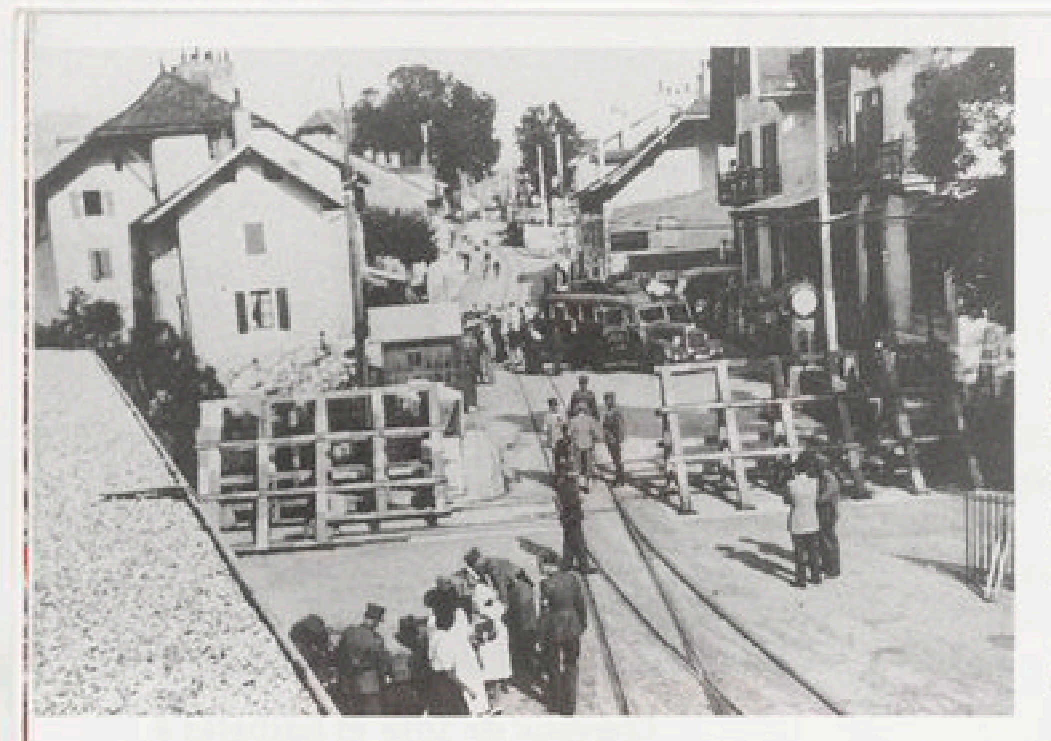
■ **DE 1939 À 1941, LES RÉFUGIÉS SONT NOMBREUX À SE PRESSER AUX PORTES DE LA SUISSE** : civils et militaires polonais, tchèques, néerlandais, belges, français (réfugiés du nord et de l'est notamment) ; Juifs chassés ou fuyant leur pays, mais aussi, comme les Espagnols, évadés des camps d'internement de Gurs, Rivesaltes, etc. Après la défaite française et l'armistice, des réfugiés, ainsi que des militaires français, quittent dans l'autre sens la Suisse pour la France non occupée.



Août 1940. **Passage de réfugiés** à Moëllesulaz-Gaillard. (Coll. Chenu)



Janvier 1941. **Spahis français** se dirigeant vers la douane de Veyrier Pas-de-l'Echelle. (Centre d'Iconographie Genevoise)



■ LA FRONTIÈRE RESTE PERMÉABLE JUSQU'EN 1942 malgré les gendarmeries, douanes et polices françaises et suisses, et un «régiment territorial» chargé tout particulièrement de la surveillance frontalière côté suisse.

Non daté. **La frontière à Moëllesulaz-Gaillard**, vue de Suisse. (Coll. Chenu)

■ 1942-1943. L'AFFLUX DE FUGITIFS, LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE et des maquis en Haute-Savoie, la présence de réseaux de renseignements à Genève, l'invasion de la zone sud par les Italiens et les Allemands amènent le renforcement de la surveillance de la frontière en Suisse.

ARTICLE DU JOURNAL "LA SUISSE" DU 6 OCTOBRE 1942

«Halte ! Suisse...

EN PATROUILLE À LA FRONTIÈRE

...Quoi qu'il en soit, rien ne permet d'affirmer que tous les étrangers aient été inquiétés en raison de leur race ou de leur religion. Il paraît, au contraire, que les uns ont éprouvé, plus que d'autres, le besoin de prendre le large.

OÙ IL S'AGIT DE NOTRE SÉCURITÉ

Mais à côté de ceux-ci, ou parmi eux, combien d'agitateurs, d'individus au passé plus que louche, d'espions ou d'agents doubles ?

Comment établir - alors que nous n'avons au delà de notre frontière aucun moyen de contrôle - la bonne foi de ceux qui se présentent en Suisse sans papiers ou avec de faux papiers, dont nous ignorons absolument le passé ?

Enfin, si le bruit se répandait à travers l'Europe que nous acceptions tout le monde sans aucune différence, ce ne sont pas des centaines mais bientôt des centaines de milliers de personnes qui essaieraient de pénétrer chez nous.

C'est pourquoi, après avoir examiné minutieusement chaque cas individuel, nos organes responsables de la sécurité frontalière donnent après quelques heures, pour une partie des réfugiés, l'ordre : «Refoulez ! »







Non daté. **Un Premier-Lieutenant du régiment territorial 71** inspecte les nouveaux barbelés. (Centre d'Iconographie Genevoise)

Non daté. **Barbelés suisses** à Chancy. (Centre d'Iconographie Genevoise)

Février 1943. **Le général Guisan**, commandant en chef de l'armée suisse, inspecte sur la Plaine de Plainpalais la «Brigade légère 1 renforcée». L'uniforme des soldats suisses, proche de l'uniforme allemand, effraya plus d'un fugitif. (Centre d'Iconographie Genevoise)

ABSCHRIFT.

WIE HALTE ICH VERDÄCHTIGE AN.

Deutsch	Französisch	Aussprache.
Halt Grenzpolizei !	Halte police frontière	Halt polis frontier
Halt oder ich schiesse	Halte ou je tire	Halt u sch'tir

WIE FÜHRE ICH VERDÄCHTIGE AUF DEN POSTEN.

Deutsch	Französisch	Aussprache.
Hände hoch	Haut les mains	O le mä
Rechts um kehrt	Tournez-vous !	Turne wu
Auf den Posten	Au poste	O post
Bei der geringsten Bewegung schiesse ich.	Au moindre mouvement je tire	O moädre muwma sch'tir
Vorwärts marsch	En avant marche	An awa marsch
Rechts	Droite	Droat
Links	Gauche	Gosch

Non daté. Document distribué aux **soldats suisses de langue allemande** surveillant la frontière. (Centre d'Iconographie Genevoise)

■ **NOVEMBRE 1942. LES TROUPES ALLEMANDES PÉNÈTRENT EN HAUTE-SAVOIE** après le débarquement des armées anglo-américaines en Afrique du Nord. Ils laissent rapidement la place à leurs alliés italiens. L'occupation italienne est très présente dès janvier 1943 : lutte contre les maquis, arrestation et déportation de résistants, contrôle strict des cartes frontalières et des lieux de passage. La population s'en accommode cependant ; on peut même voir l'occupant italien défendre des réfugiés juifs contre les forces de l'ordre françaises obéissant à Vichy.

COMANDO

DELLA 5ª DIVISIONE ALPINA "PUSTERIA"

Comunicato a seguito del bando in data 16-8-1943

Per motivo di clemenza, Autorità Militari Italiane non provvederanno alla denuncia a carico di coloro i quali entro il corrente mese di Agosto consegneranno le armi possedute al più vicino Comando Militare Italiano.

I detentori, prima del trasporto, daranno a tale Comando nota delle armi da consegnarsi.

19 Agosto 1943.

Il Generale Comandante,
M. L. de Castiglioni.

TRADUCTION

Les Autorités Militaires Italiennes ont pris, dans un esprit de tolérance, la décision de ne pas poursuivre ceux qui, ayant découvert en leur possession des armes, des munitions et tous autres objets visés à l'article 18 de l'Ordonnance 16 Août 1943, les remettront dans le courant du mois d'Août, au Commandement militaire Italien le plus rapproché.

La détention des dits objets devra en tout cas être préalablement déclarée au Commandement Italien qui établira les modalités de transport.

Le 19 Août 1943.

Le Général Commandant,
M. L. de Castiglioni.

Affiche du Quartier Général des forces d'occupation italiennes. (Archives communales St-Cergues)

■ **LES 8 ET 9 SEPTEMBRE 1943, LES TROUPES ITALIENNES DEMANDENT L'ASILE À LA SUISSE** après la capitulation de l'Italie. Elles sont immédiatement remplacées par les forces allemandes.



Septembre 1943. **Troupes italiennes internées au camp de Varembé**, à Genève. (Centre d'Iconographie Genevoise)



Non daté. **Gendarme genevois et douanier allemand** à Moëllesulaz-Gaillard. (Coll. Chenu)

■ **SEPTEMBRE 1943. LA RÉGION FRONTALIÈRE ANNEMASSIENNE EST ALORS OCCUPÉE PAR DES COMPAGNIES DU «SS POLIZEI - RÉGIMENT TODT»**, accompagnées de la douane allemande et des services de sécurité (dont la Gestapo) et de renseignements.

■ **1943 - 1944. L'OCCUPATION ALLEMANDE** se révèle efficace, brutale et meurtrière dans la répression, aidée en cela par la Milice et les forces de répression françaises : maquis attaqués et démantelés (Habère-Lullin, Glières...), réseaux et filières de passage anéantis, arrestations et déportations de Juifs, d'otages, etc.. De nombreuses tentatives de passage vers la Suisse aboutissent, en dépit de la surveillance active de l'occupant.

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

Indications de réception. M. Maire Gaillard

A DÉCHIRER

St Julien 19

Sous Préfet St Julien a Maire Gaillard — autorités allemandes comptent accepter de permettre franchissement frontière aux agriculteurs devant personnellement rentrer des récoltes en France point de passage pour votre commune Moëllesulaz (sept heures a 19 heures) dès réception ce télégramme Vous désignerez sous votre responsabilité administrés répondant strictement aux conditions ci-dessus et rassemblerez leurs titres de circulation frontalière (laisser-passer agricole ou carte frontalière) Vous soumettrez dès que possible ces documents au visa des autorités ~~allemandes~~ douanes allemandes de Moëllesulaz et adresserez en même temps a la Sous Préfecture liste des bénéficiaires - toute nouvelle demande laisser passer ou carte frontalière sera formulée sur imprimé habituel et adressée a la SS Préfecture accompagnée de votre avis et cas échéant pièces justificatives

A DÉCHIRER

St Julien 4 52 14 1545

Sous Préfet St Julien a Maire Gaillard

Il est rigoureusement interdit d'apporter aucune modification au réseau de fils de fer barbelés installés sur territoire de votre commune a la frontière franco suisse Vous serez obligé porter immédiatement ces instructions a la connaissance de vos administrés me saisir personnellement de chaque difficulté rencontrée

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

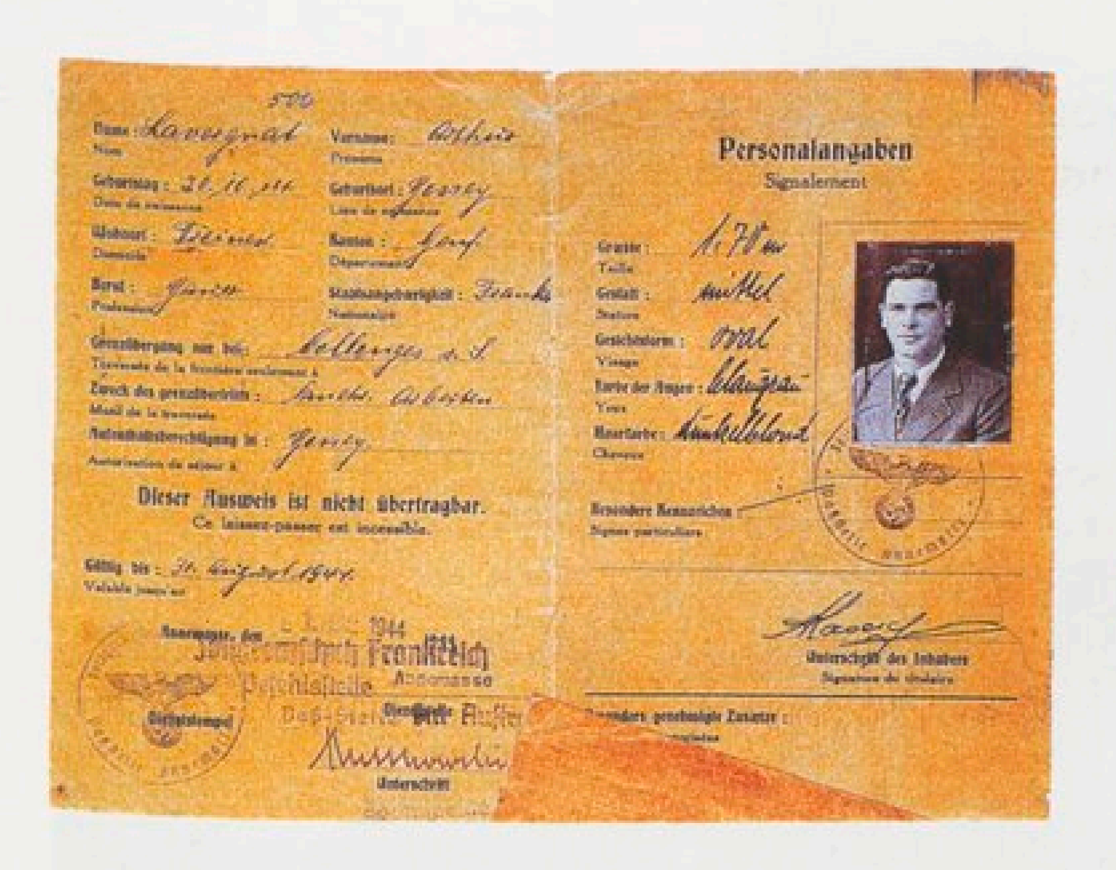
Maire Gaillard

A DÉCHIRER

78 124 29 1230

Maire Gaillard prière assurer diffusion ... les laisser-passer permanents de nuit ...és par la Ss Préfecture de St Julien et revêtus du ...isant la circulation dans le canton d'Annemasse ... objet ~~du~~ d'une nouvelle validation de la part des autorités d'occupation a l'hôtel Pax d'Annemasse aux jours et heures ci-après - samedi 30 octobre neuf heures a midi et deux heures a cinq heures dimanche 31 octobre neuf heures a midi lundi 1er novembre neuf a midi les permis qui n'auront pas été soumis a cette formalité ne seront plus valables dans le canton d'Annemasse a partir du 1er novembre

Télégrammes détaillant les autorisations nécessaires de circulation et règlementant **l'activité des agriculteurs**, parfois avec humour... (Archives communales Gaillard)





Laissez-passer allemand et carte frontalière suisse permettant aux agriculteurs d'exploiter leurs terres et d'amener sous contrôle des produits agricoles en France ou en Suisse. (Coll. Lavergnat)

■ **DÉBUT 1944**, devant l'importance de l'activité des résistants dans le nord des Alpes, le gouvernement de Vichy décrète la création d'une «zone réservée alpestre» qui soumet à autorisation l'accès, la circulation et la résidence à l'intérieur de cette zone, y compris la frontière franco-genevoise.

DECRET numéro 1.505 du 20 Mai 1943, réglementant le séjour et la circulation des Etrangers en France.

Le Chef du GOUVERNEMENT

DECRETE : Article 1°-Les Etrangers séjournant en France sont autorisés à circuler librement sous le couvert du passeport ou du titre de voyage valable dont ils sont détenteurs.

Si leur entrée en France remonte à plus de deux mois à compter du jour du franchissement de la Frontière, ils sont autorisés à circuler librement dans le périmètre de validité du titre de séjour dont ils doivent obligatoirement être porteurs.

Article 2° -Seuls doivent être porteurs d'un titre de circulation délivré par les autorités de police:
1° les étrangers se déplaçant hors du périmètre déterminé par leur titre de séjour;
2°- Les étrangers qui, n'étant pas autorisés à y résider, se rendent dans les départements de l'Allier, des Alpes Maritimes, de la Haute-Savoie et dans les zones réservées créées en application de la loi du 2? Janvier 1943.

Article 3 - Les étrangers utilisés dans les formations de main-d'oeuvre encadrée, créées en application de la loi du 27 Septembre 1940, peuvent circuler s'ils ne sont porteurs d'un ordre de mission ou du titre de permission délivré par le Chef de la formation à laquelle ils appartiennent.

Article 4- Le deuxième alinéa de l'article 4 du Décret du 14 Mai 193[illegible] modifié par l'article 1er du Décret du 1° Septembre 1939 est modifié comme suit:
"En outre, le Ministre de l'Intérieur peut en toutes circonstances interdire aux étrangers tels autres départements qu'il juge utile, ou inversement limiter la validité des cartes d'identité ou des récépissés à un ou plusieurs départements et, à l'intérieur d'un département, à une ou plusieurs circonscriptions territoriales"

Article 5- Les infractions au présent décret seront punies des peines prévues à l'articles 471, paragraphe 15 du code Pénal, sans préjudice, s'il y a lieu, de celles visées par le décret du 2 Mai 1938 et par les lois N° 979 du 9 Novembre 1942 et 113 du 20 Janvier 1943.

Article 6- Le décret 25 Octobre 1940 est et demeure abrogé. Toutefois il continuera à recevoir application en ce qui concerne les poursuites engagées antérieurement) à la publication du présent décret.

Article 7- Le chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat à la Justice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Décret qui ser[illegible] publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 20 Mai 1943
Signé: Pierre L A V A L.

Mai 1943. Décret du chef du gouvernement, P. Laval, instituant **le contrôle des étrangers en Haute-Savoie.** (Archives communales de Gaillard)

Mai 1944. **Sauf-conduits** délivrés par le maire et les autorités allemandes portant la mention «écarté !». (Archives communales St-Cergues et Gaillard)

■ **AOÛT 1944. LA RÉSISTANCE LIBÈRE LA HAUTE-SAVOIE.** Une partie des troupes allemandes et des membres de la Gestapo franchit la frontière suisse, les 17 et 18 août. Une semaine plus tard, la première jeep alliée vient «observer» la libération effective de la zone frontalière. Mais la libre-circulation ne sera rétablie qu'après la capitulation allemande du 8 mai 1945.

sauvegarde de la Croix-Rouge, on découvrit que les caves regorgeaient d'armes et de munitions. Il fallut plusieurs camions pour les enlever.

Un autre combat se déroula dans le bas de la ville, où les Allemands s'étaient retranchés à l'Hôtel Beau-Site. Alors qu'ils avaient déjà hissé le drapeau blanc, ils tirèrent sur les parlementaires qui venaient fixer les conditions de la reddition et en tuèrent deux. Après la reddition, toute la garnison de Thonon défila par la grande rue de la ville, les officiers marchant en tête, les mains levées.

La garnison de St-Gingolph a passé chez nous avec armes et... bagages

Le Bouveret, 18. — **Tous les Allemands qui sont entrés en Suisse hier avaient apporté avec eux de nombreux bagages, sacs, valises, caisses, etc... Tous ces bagages contenaient des objets pillés à Saint-Gingolph-France. Le tout a été séquestré par les douaniers suisses.**

A 15 h., les partisans sont arrivés ; il y avait d'abord six hommes qui furent suivis par un groupe plus fort, dix minutes plus tard. Ils ont immédiatement hissé le drapeau français à la frontière et sur l'Hôtel de France ; ils ont également pavoisé le Café national qui se trouve immédiatement à la frontière. On remarquait aussi qu'un drapeau valaisan avait été hissé. Puis quelques maquisards sont revenus de l'Hôtel de France avec un grand tableau de

dié. — A. M.

Pour les réfugiés de Valleiry

Soixante pour cent des maisons de Valleiry, la moitié de celles de Vubiens, autant à Chevrier, sont détruites. Les habitants de ces villages proches de la frontière méridionale du canton se sont réfugiés sur notre territoire, en Champagne, où les municipalités de Chancy, d'Avully et de Cartigny les ont accueillis.

A toute la sympathie que la détresse de l'heure nous porte à avoir pour ces malheureux voisins s'ajoutent des raisons historiques. Valleiry fut, jusqu'au traité de 1754 avec la Savoie, une terre en partie de souveraineté genevoise, et au début de la Réforme, Valleiry fut un centre paroissial pour la Champagne. Si nous évoquons un si lointain passé, c'est pour montrer que les liens ont subsisté malgré les deux nationalités, entre les habitants de ces villages. Des Suisses possèdent encore des bois à Valleiry, issus d'anciens bien communaux, et les relations de bon voisinage ont toujours été cordiales de part et d'autre de la frontière.

Ces malheureux voisins et amis ont besoin aujourd'hui de notre aide. Un comité pour l'hébergement vient de se constituer à Chancy ; tous ceux qui pourraient contribuer aux premiers secours peuvent d'adresser au maire de Chancy, M. Arano.

Les Vaudois ont aidé Saint-Gingolph ; les Genevois aideront Valleiry. — P. B.

(Comité de la Champagne pour secourir les sinistrés de Valleiry-Vubiens-Chevrier. Adresse : Mairie de Chancy. Compte de chèques postaux No I. 9.400.)



Photos P. Gevelard, 23, rue de Carouge, Genève.

, on hisse les drapeaux français, anglais, américain et suisse. foule se déchaîne.

Article du quotidien **"La Tribune de Genève"** du 19 août 1944.



Août 1944. **Groupe de résistants** (A.S.) près de la douane d'Annemasse-route lors de la libération d'Annemasse. (Centre d'Iconographie Genevoise. Fonds Wassermann)



Août 1944. **Désarmement d'officiers allemands** par l'armée suisse à Moëllesulaz-Gaillard. (Coll. Chenu)



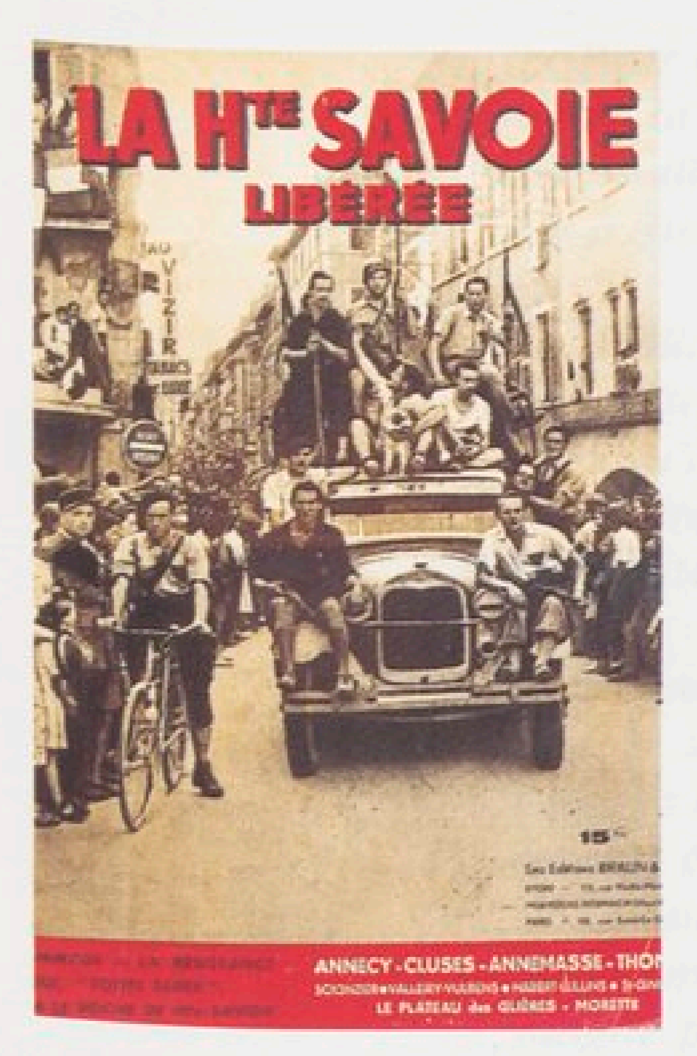




Août 1944. **Passage en Suisse des troupes de la douane allemande** à Moëllesulaz-Gaillard. (Centre d'Iconographie Genevoise. Fonds Wassermann)









Août 1944. **Alliés (et leur jeep)** fêtant le libre accès à la frontière Moëllesulaz-Gaillard. (Coll. Montmain)

Non daté. Arrivée à la gare de Genève Eaux-Vives de la **première locomotive française «libre».** (Centre d'Iconographie Genevoise)

Septembre 1944. **La Haute-Savoie est libérée...** (Coll. Hénot)

Août 1944. **La population au poste frontière de Moëllesulaz-Gaillard** après le passage des troupes allemandes. (Centre d'Iconographie Genevoise. Fonds Wassermann)

La halte des heures

Immenses mots dits doucement
Grand soleil les volets fermés
Un grand navire au fil de l'eau
Ses voiles partageant le vent

Bouche bien faite pour cacher
Une autre bouche et le serment
De ne rien dire qu'à deux voix
Du secret qui raye la nuit

Le seul rêve des innocents
Un seul murmure un seul matin
Et les saisons à l'unisson
Colorant de neige et de feu

Une foule enfin réunie.

Paul Eluard - 1943

"Y'a ran k'a passo deri shi Munier !"

Une promenade... On quitte l'ancienne «colonie italienne», au pied des Voirons ; on suit le Panfonet jusqu'au Foron, et au chemin de fer, droit devant en longeant un petit bois ; il ne reste qu'à sauter un fossé, et l'on est en Suisse... Attention : votre pied pourrait s'accrocher à de vieux barbelés rouillés dissimulés dans les feuilles mortes et l'humus.

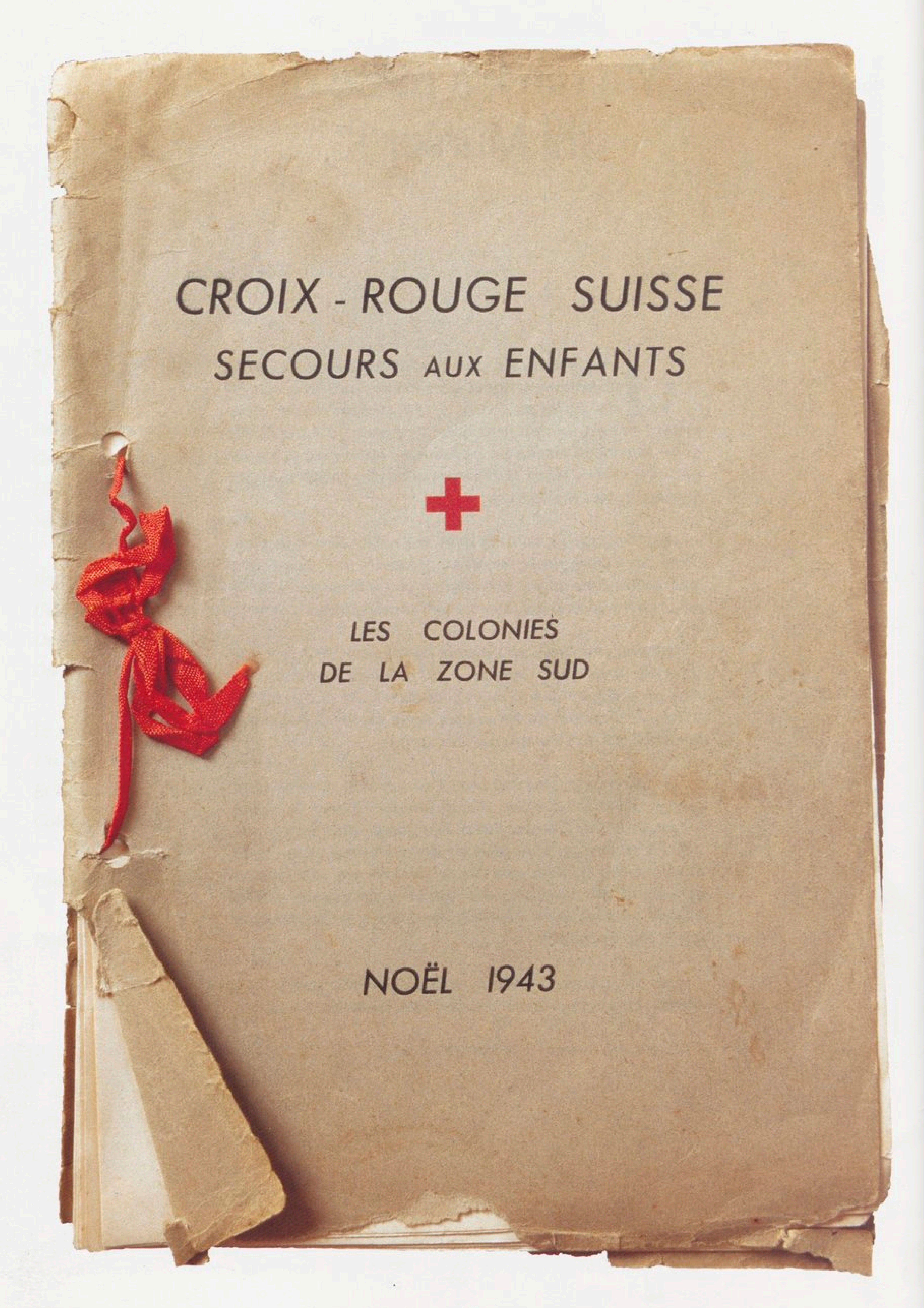
Pour les fugitifs de tous âges qui arrivaient à la frontière, la «promenade» pouvait devenir une tragédie : patrouilles armées qui n'hésitaient pas à tirer, chiens dressés à tuer, barbelés quasiment infranchissables...

Il fallait une aide, un passeur, comme en 1942 ce jeune agriculteur de Saint-Cergues à qui son père avait dit «Y'a rien qu'à passer derrière chez Munier !», et qui permit à plusieurs dizaines de personnes de se mettre à l'abri des persécutions de Vichy ou des Allemands.

Le passeur de «derrière chez Munier» n'était cependant que le dernier maillon d'une longue chaîne. A Saint-Cergues aboutissait une filière de passage dont les organisateurs étaient pour la plupart des membres de la Croix-Rouge suisse dont la conscience refusait que des enfants devinssent des victimes, des enfants juifs chassés d'Allemagne, puis menacés d'emprisonnement et de déportation par «l'Etat Français».

Que de visages entrevus, jamais oubliés, que d'anonymes dont ces adultes d'aujourd'hui évoquent l'action.

Grâce au souvenir, ils sont présents...


CROIX - ROUGE SUISSE
SECOURS AUX ENFANTS
LES COLONIES
DE LA ZONE SUD
NOËL 1943

■ **DÉCEMBRE 1938, FRANCFORT** : un enfant de 11 ans monte dans le train qui doit l'emmener à Bruxelles, après la terrible «nuit de cristal» ; il ne reverra plus jamais ses parents.

■ **JUIN 1940, BRUXELLES** : Jacques Roth et une centaine d'enfants juifs fuient l'invasion de la Belgique par les forces allemandes. Ils sont conduits dans les Pyrénées, à La Hille où ils sont pris en charge par «l'Œuvre de Secours aux Enfants» dépendant de la Croix-Rouge Suisse.

« *Ce La Hille qui a été l'endroit où la centaine de jeunes êtres en désarroi que nous étions - et qui ne possédions que le passé auquel nous avions été arrachés - ont commencé à retrouver un présent en tissant des liens d'une communauté, avec son sentiment d'appartenance, ses lois et ses tabous, ses harmonies et ses tensions, ses affinités électives et incompatibilités maîtrisées.*

Ce La Hille qu'a été Rösli Näf, figure claire, aux contours définis, une présence, une autorité tempérée de tendresse, une responsabilité assumée non sans angoisse mais avec détermination, source d'équilibre, de discipline, de justice et de raison dans un monde injuste, cruel et dément.»

(J. Roth, in «Journal de Rivesaltes», 1941-1942. F. Bohny- Reiter)

■ **AOÛT 1942, MONTAIGU-PLANTAUREL** : quarante jeunes sont arrêtés par les gendarmes français et emprisonnés au camp du Vernet.

« *L'autre voyage eût été le départ ultime. Sa destination : Auschwitz. Nous en fûmes épargnés par l'intervention de Monsieur Maurice Dubois, directeur de l'Oeuvre de Secours Suisse aux Enfants, une organisation sous l'égide de la Croix-Rouge Suisse, à Toulouse. En infraction absolue des consignes de neutralité de la Croix-Rouge Suisse et de la Confédération Helvétique, Maurice Dubois se rendit à Vichy où il força la porte du chef de la police de gouvernement de l'Etat Français pour lui poser un ultimatum, auquel rien ne l'autorisait :*

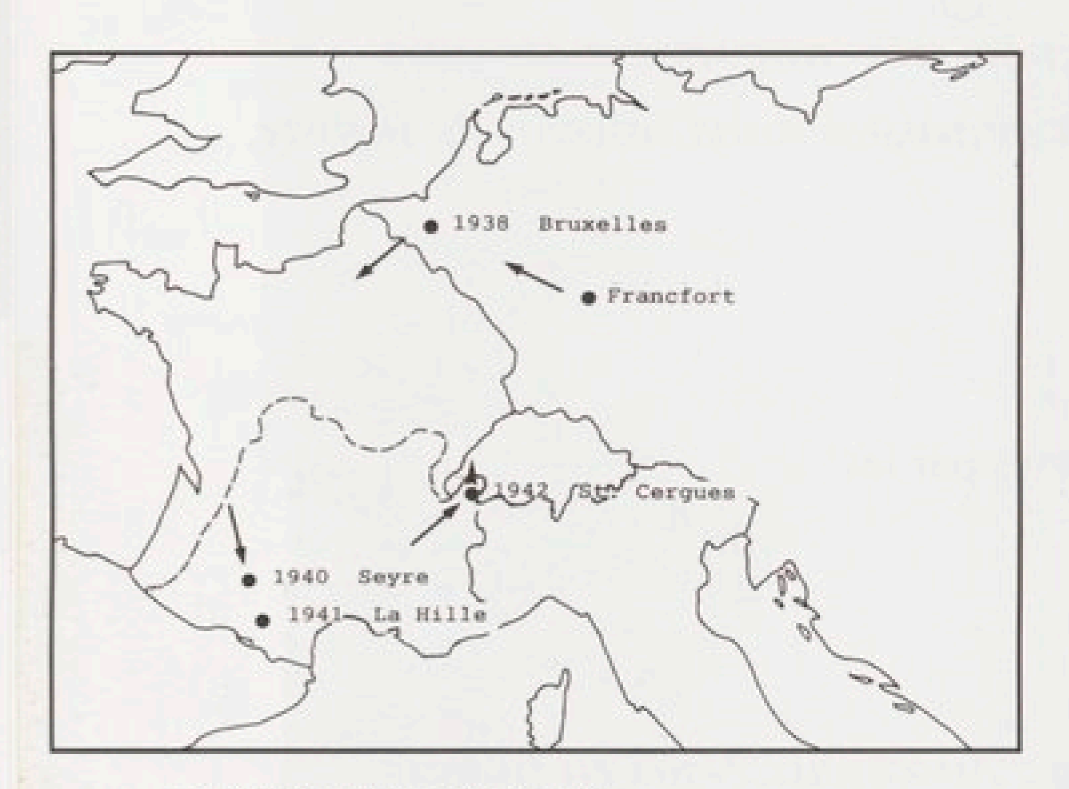
« Rendez-nous nos enfants, ou la Croix-Rouge Suisse cessera immédiatement toute activité en faveur des enfants français nécessiteux !». Nous ne sommes pas partis - nous, c'est-à-dire la quarantaine des plus de quinze ans sur les cent vingt du château de La Hille - mais avons dû assister à la déportation de tous les autres qui, comme nous, avaient fait l'objet des rafles d'août 1942, ordonnées par Monsieur Bousquet.»

(Témoignage de J. Roth, 1994)

1940. Seyre (Haute-Garonne). J. Roth (deuxième en partant de la droite) ; son ami W. Strauss (deuxième en partant de la gauche) fut déporté et mourut à Auschwitz. (Coll. Roth)



1942. Le groupe d'enfants de La Hille, dont les «grands» furent emprisonnés au camp du Vernet, puis libérés. (Coll. Roth)



Le périple d'un enfant Juif.



1943. Camp de travail de Montana, en Suisse ; J. Roth est au premier plan. (Coll. Roth)

■ **DÉCEMBRE 1942, SAINT-CERGUES** : Jacques Roth et trois autres jeunes de La Hille descendent du train et gagnent une autre colonie du «Secours aux Enfants», «Les Feux Follets». Le lendemain ils passent en Suisse.

La traversée d'ouest en est - de l'Ariège, au pied des Pyrénées à la Haute-Savoie - se passa relativement bien. Peut-être parce que j'eus l'idée de nous installer, pour le trajet Toulouse-Lyon, dans un des compartiments réservés aux soldats de la Wehrmacht, supposant que ceux-ci ne seraient pas contrôlés. Ce fut le cas. De Lyon à Annemasse nous appliquâmes le même stratagème, en nous installant dans un compartiment dans lequel se trouvaient déjà deux gendarmes français. Le résultat fut le même.

C'est dans l'après-midi du lendemain, le 23 décembre, que Madame Hommel nous fit descendre dans la cour de la maison où attendait un groupe d'enfants, encadré par Renée Farny et un jeune homme que nous prenions pour un «moniteur» de la colonie mais qui, en

fait, était un résistant du nom de Léon Balland. On nous dit que nous partions pour une promenade au cours de laquelle nous étions censés cueillir du gui pour la décoration de Noël de la maison. Comme de bien entendu, les arbres à gui se trouvaient justement en bordure d'un champ à l'orée du bois où passaient les barbelés de la frontière avec la Suisse.

Léon Balland me dit que le sentier qui bordait le champ était régulièrement patrouillé par la Feldgendarmerie et qu'à l'approche d'une patrouille, étant visiblement le plus âgé de nous quatre et nettement plus que les autres enfants, je devais grimper à un arbre pour ne pas attirer l'attention des soldats qui étaient habitués à voir les enfants s'y promener régulièrement. Ce que je fis, et la patrouille passa sans sembler se poser de questions. Après que les Feldgendarmes eurent disparu, Léon Balland nous conduisit, au pas de course, à travers le champ jusqu'aux barbelés qu'il nous aida à traverser.»

(J. Roth. Allocution de la remise de la «médaille des Justes» à L. Balland. 1992)

■ **MARS 1945, THONON** : J. Roth, après deux années de camp de travail en Suisse, repasse illégalement en France ; il est arrêté à nouveau par la gendarmerie pour «non respect d'assignation à résidence» (il était recherché depuis son départ de La Hille !).

■ **DE «LA HILLE» AUX «FEUX FOLLETS»** : ce que cette présentation des colonies de la zone sud, non-occupée, ne dit pas, c'est l'extraordinaire engagement du personnel souvent d'origine suisse ; ce qu'elle ne précise pas pour les «Feux Follets», c'est la proximité de la frontière et l'histoire originale de cette grosse bâtisse accrochée aux flancs des Voirons. En effet, construite par les Italiens de Genève, elle fut un pied-de-nez aux diplomates fascistes.

De 1941 à 1943, les «Feux Follets» furent à la fois une cache, un lieu de repos et un point de départ pour de très nombreux fugitifs. La directrice, G. Hommel, une monitrice, R. Farny et la lingère, G. Bouvard, accueillaient, soignaient, réconfortaient des adultes et surtout des enfants menacés par les autorités françaises. Pour les enfants hébergés officiellement par le «Secours aux Enfants», l'ambiance, comme à La Hille, était toute à l'apprentissage de la liberté.



1943. Présentation des «colonies de la zone sud» et la colonie «Les Feux Follets» à St-Cergues. (Coll. Aragones)

« Environ deux semaines après notre arrivée, c'était au tour de Mme Germaine Hommel et Renée Farny à prendre la direction de la colonie. C'étaient deux personnages extraordinaires, d'une sensibilité, d'une gentillesse et d'une délicatesse avec les enfants très malheureux et qui devaient savoir que leurs parents avaient disparu. Elles sont arrivées à les faire jouer, à les amuser et même à les faire rire. S'il y avait bien de temps en temps une petite fille ou un petit garçon qui se cachait pour pleurer, Mme Germaine et Mme Renée avaient fort à faire pour maintenir le moral de ces enfants et elles y mettaient tout leur cœur et toutes leurs forces, car ces enfants étaient souvent angoissés et avaient besoin d'un soutien moral ; ils pouvaient toujours compter sur elles.»

(Témoignage de W. Gruska. 1995)

Le passeur est un jeune agriculteur de Saint-Cergues, Léon Balland, qui emmène les enfants jouer près de la frontière et en «perd» quelques-uns à chaque sortie. L'arrestation par les douaniers allemands de quatre enfants, qui cherchaient à passer seuls, met fin à la «filière des Feux Follets» en janvier 1943.



Annecy, le 13 Mai 1944.

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
à Messieurs les Maires du Département
(pour information à MM. les Sous-Préfets)

OBJET : *Recensement des Juifs Français et Etrangers résidant en Haute-Savoie.*

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me renvoyer l'état ci-contre, dûment rempli pour le **Samedi** ~~**27 Mai**~~ 10 JUIN 1944**, dernier délai.**

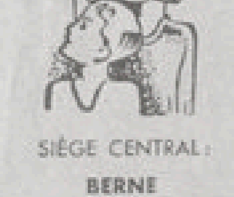
J'attacherais du prix à ce que le recensement demandé, qui doit me permettre d'établir un fichier, soit effectué avec le plus grand soin.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,
René ERIGNAC

1942. La directrice Germaine Hommel et deux pensionnaires de la colonie ; elle fut l'une des initiatrices des passages clandestins. Résistante, elle fut déportée en Allemagne. (Coll. Gruska)

1946. Renée Farny, monitrice aux «Feux Follets», et «passeuse». (Coll. Balland)

Mai 1944. Demande de recensement des Juifs adressée aux maires. (Archives St-Cergues)







CROIX - ROUGE SUISSE — SECOURS AUX ENFANTS

(CARTEL SUISSE DE SECOURS AUX ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE)

DIRECTION DES ŒUVRES EN FRANCE NON OCCUPÉE : 71, Rue du Taur - TOULOUSE (H.-G.)

Adresse Télégraphique : SUISSAIDE-TOULOUSE — Téléphone : 220-15

SIÈGE CENTRAL : BERNE (SUISSE)

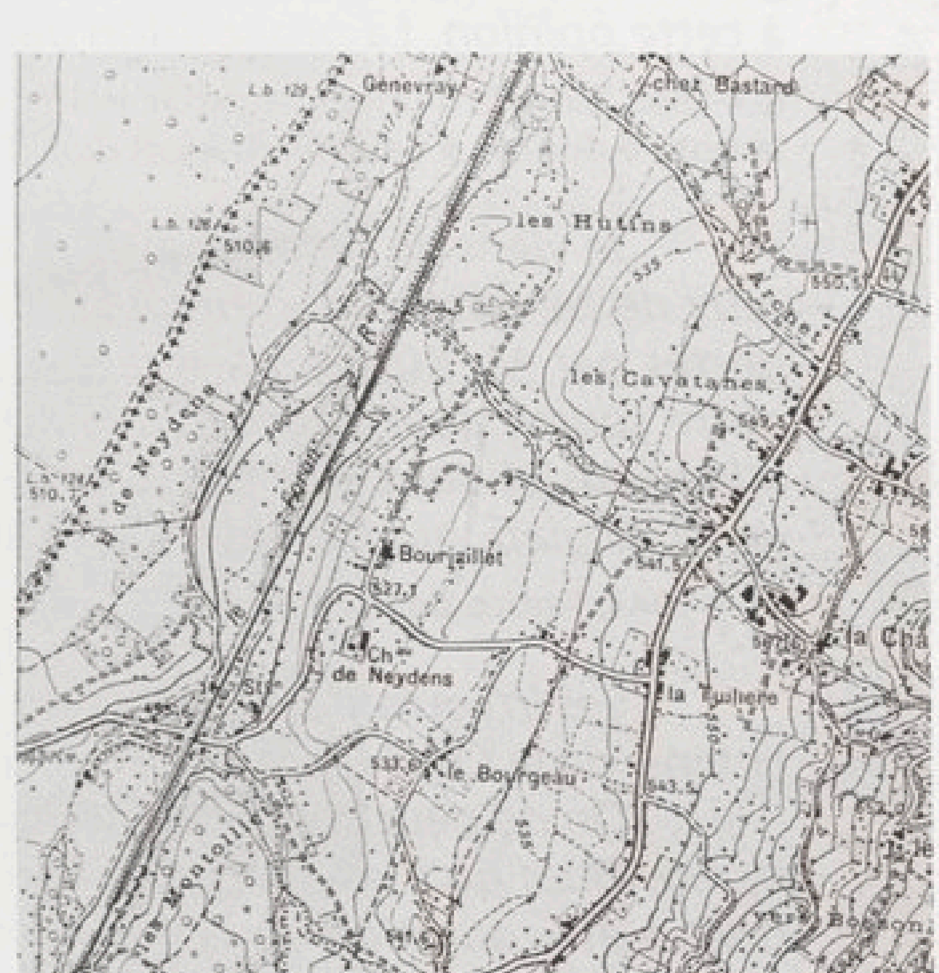
LISTE DES ENFANTS JUIFS RESIDANT A LA COLONIE

DE ST.CERGUES.

BERLINER ELVIRE	3 MARS 1932	ALLEMANDE
BODENHRIMER SELLA	29 OCT.1933	ALLEMANDE
GNIVESCH BERTHE	26 DEC. 1934	BELGE
GNIVESCH LEO	19 DEC.1937	BELGE
HOROWICZ HERBERT	20 DEC.1935	POLONAISE
HOROWICZ RENEE	16 NOV.1934	POLONAISE
KNISPEL HERBERT	8 DEC.1934	POLONAISE
LASKOWSKI PIERRETTE	13 FEVR. 1935	POLONAISE
LILIENTHAL MARGOT	28 NOV. 1935	APATRIDE
MORGENSTERN EMILE	12 SEPT.1931	POLONAISE
MORGENSTERN FANNY	16 JUILLET 1933	POLONAISE
MORGENSTERN HENRI	7 MARS 1939	BELGE
MUSLER SIMONE	22 JANV.1935	POLONAISE
PIK CHARLES	23 AVR.1931	BELGE
PIK LEON	7 OCT.1935	BELGE
ROTKOPF PAULINE	12 DEC.1938	POLONAISE
RAJCHMANN HENNY	7 OCT.1933	POLONAISE
SCHIRMAN MICHEL	27 MAI 1934	RUSSE
UNTAJGLICH ROSA	27 FEVR.1934	POLONAISE

En souffrance

Non daté. Liste d'enfants de la colonie, heureusement «oubliée» par le secrétaire de mairie. (Archives St-Cergues)



1941. La frontière à Saint-Cergues ; les fugitifs passaient par les bois de Neydens. (Borne 124 ; la Suisse est à gauche). Cartothèque I.G.N.



1942. Le lever des couleurs à la colonie de St-Cergues. (Coll. Gruska)

■ **DANS LA NUIT DU 3 AU 4 JANVIER 1943, quatre enfants juifs sont arrêtés** par la douane allemande à la frontière, à St-Cergues ; ils viennent de «La Hille» et la responsabilité des deux directrices est vite établie. Commence alors un étrange ballet qui voit les responsables de la Croix-Rouge Suisse chercher à charger au maximum les directrices et le responsable du «Secours aux Enfants» de la zone sud, Maurice Dubois. Tous trois sont rapidement révoqués...

Janvier 1943. Télégramme et lettres des responsables de la Croix-Rouge Suisse à propos des passages d'enfants organisés par R. Naëf, G. Hommel et M. Dubois. (Coll. Herz)

Numéro 5. Médecin chef de la Croix-Rouge Remund au ministre Stucki. J'apprends que Mademoiselle Naëf, directrice de la colonie de la Croix-Rouge Suisse du château de La Hille a envoyé 20 de ses enfants juifs en direction de la Suisse avec argent et carte de la Haute-Savoie. Quelques-uns d'entre eux ont passé la nuit à la colonie de St-Cergues sans que la directrice de cet établissement Madame Hommel ne veuille le savoir. Des douaniers allemands ont arrêté 4 enfants lors de leur passage de frontière dans la nuit du 3 au 4 janvier et ont envoyé leurs aveux à la direction des douanes allemandes de Lyon. Je vous prie de transmettre premièrement à Naëf et Hommel l'ordre d'abandonner la direction et de venir en Suisse pour rapport et deuxièmement de transmettre à Monsieur Dubois prière de venir immédiatement en Suisse pour rapport.

6-1-1943. Télégramme du colonel Remund au représentant de la Suisse à Vichy (traduit de l'allemand).

Cet acte de la direction du home fut considéré par tous comme politiquement insensé et comme incompréhensible même d'un point de vue humain compte tenu des conditions climatiques hivernales. On se mit également d'accord sur le fait que le Secours Suisse aux Enfants devait nettement prendre ses distances par rapport à ces directrices. Que Monsieur Dubois fût derrière toute cette affaire ne fut envisagé que comme un soupçon.

...Messieurs Remund, Oltramare et Zürcher ont cru tout d'abord pouvoir se contenter de la même mesure à l'encontre des deux directrices. Mme Micheli calmement et avec réflexion s'opposa à cet avis : ceci pourrait passer pour la volonté de sauver les deux directrices des Allemands en les appelant en Suisse ; il serait correct de faire un geste à l'attention des autorités étrangères en exigeant avant toute chose la démission des deux directrices. J'ai cru bon de m'autoriser à me joindre à cette opinion. La proposition de Mme Micheli fut acceptée après un long débat.

8-1-1943. Extraits d'une note de De Haller, représentant de la Suisse à l'aide internationale de la Croix-Rouge, à propos de la suite à donner à l'affaire (traduit de l'allemand).

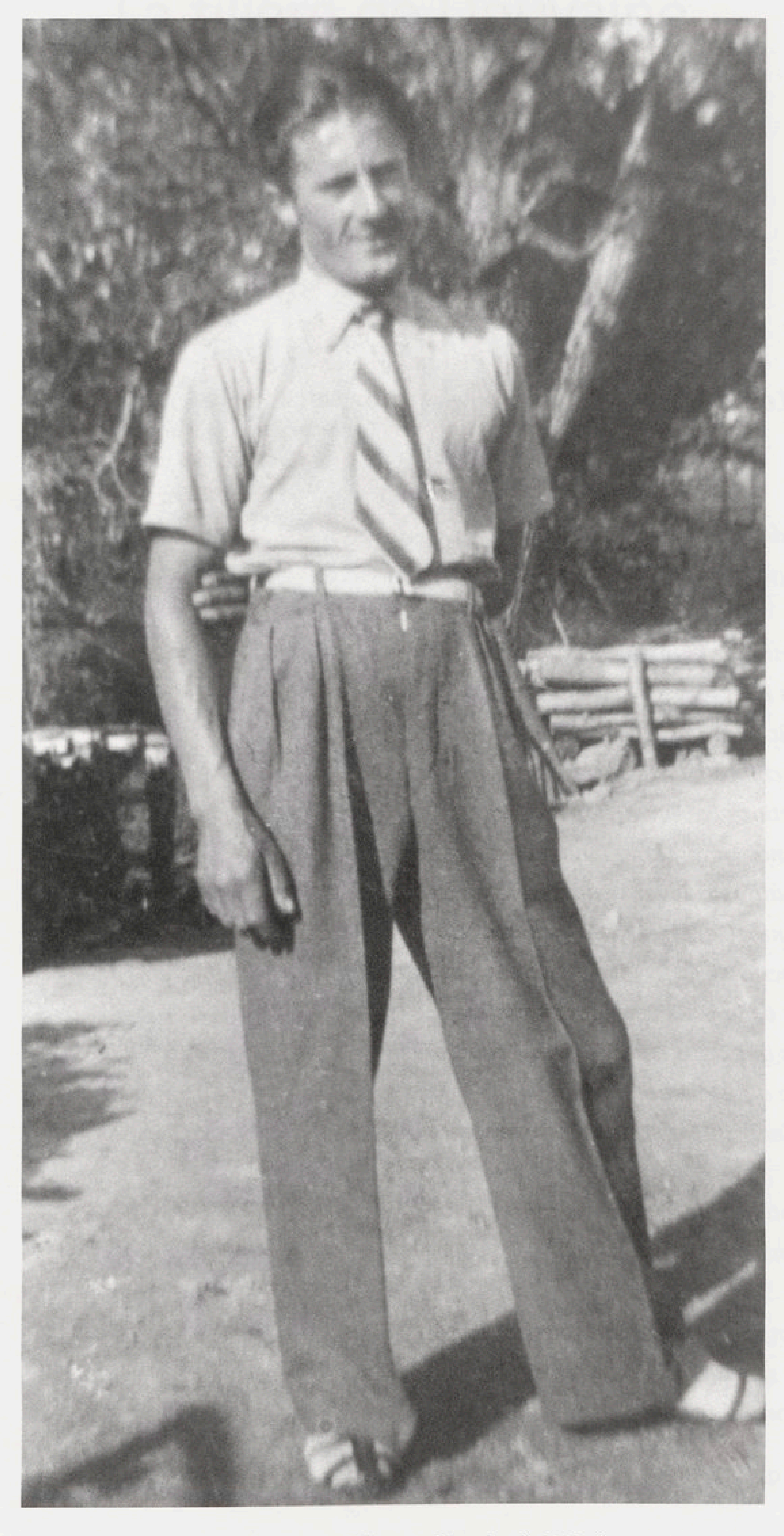
Je viens de reparler avec le col. Remund de l'attitude prise le 5 janvier. Il me dit qu'il est heureux de ne pas avoir «remué les cendres» plus qu'il ne fallait, ceci surtout parce que les faits rapportés par M. Küsner ne seraient peut-être pas 100% exacts. En effet M. Remund a appris d'une autre source qu'il s'agissait seulement de 5 enfants, dont 4 auraient été arrêtés par les douaniers allemands et dont le 5ème n'aurait pas pu franchir la frontière. Il attend d'ailleurs un rapport détaillé de M. Olgiati, qui est absent de Berne pour recueillir des informations précises.

13-1-1943. Notice pour De Haller (signature non identifiée) rétablissant la réalité des faits (extrait).

Ces irrégularités pénibles se sont produites naturellement à l'insu de la direction du Secours aux Enfants de la Croix-Rouge. La direction les a condamnées et a pris aussitôt ses distances des fautifs.

On ne peut supposer qu'un écho de cet «accident de fonctionnement» ne parvienne jusqu'à Berlin. Quoi qu'il en soit, nous considérons qu'il est opportun de nous tenir prêts au cas où il viendrait à être question de cet incident qu'on ne doit certes pas prendre simplement à la légère, sans toutefois le dramatiser.

19-1-1943. Lettre de Remund à la délégation de la Suisse à Berlin (extrait - traduit de l'allemand).



1942. Léon Balland, passeur des «Feux Follets». Réfractaire du S.T.O., il est arrêté, s'enfuit du train qui le conduisait en Allemagne et gagne le maquis. (Coll. Balland)

Souvenir (à Louis Trey).

Ramage du soir
bourdonnement de bêtes éteintes
Brandebourg la guerre creuse jusqu'aux dunes.

Quand nous tisonnions l'impeccable avenir
au hasard de nos kommandos calamiteux
quand nous rabâchions le silence avenir
quand nous entachions l'adorable avenir
quand nous achetions l'avenir incorruptible
avec la sueur de nos fronts, la monnaie de notre pauvreté
quand nous réchauffions le passé avec nos mains froides
parce que la pomme de terre était régal insuffisant
et le pain et les seins de la femme étaient de l'autre côté
hommes éloignés de leurs mamelles nourricières
ni mieux ni pires que dans leur vie dans l'habitude
de l'illusion tissée à fils d'amour de soi
par les hivers et les printemps qui recommencent
par les années
dans le refus quotidien de chaque journée
captifs à n'en jamais finir.

Avec du bois bien mort je construirai mon temple
Ni les loups ni la splendeur des arcs-en-ciel des soirs d'été
N'en auront raison.

André Frénaud - 1943

La filière de Douvaine

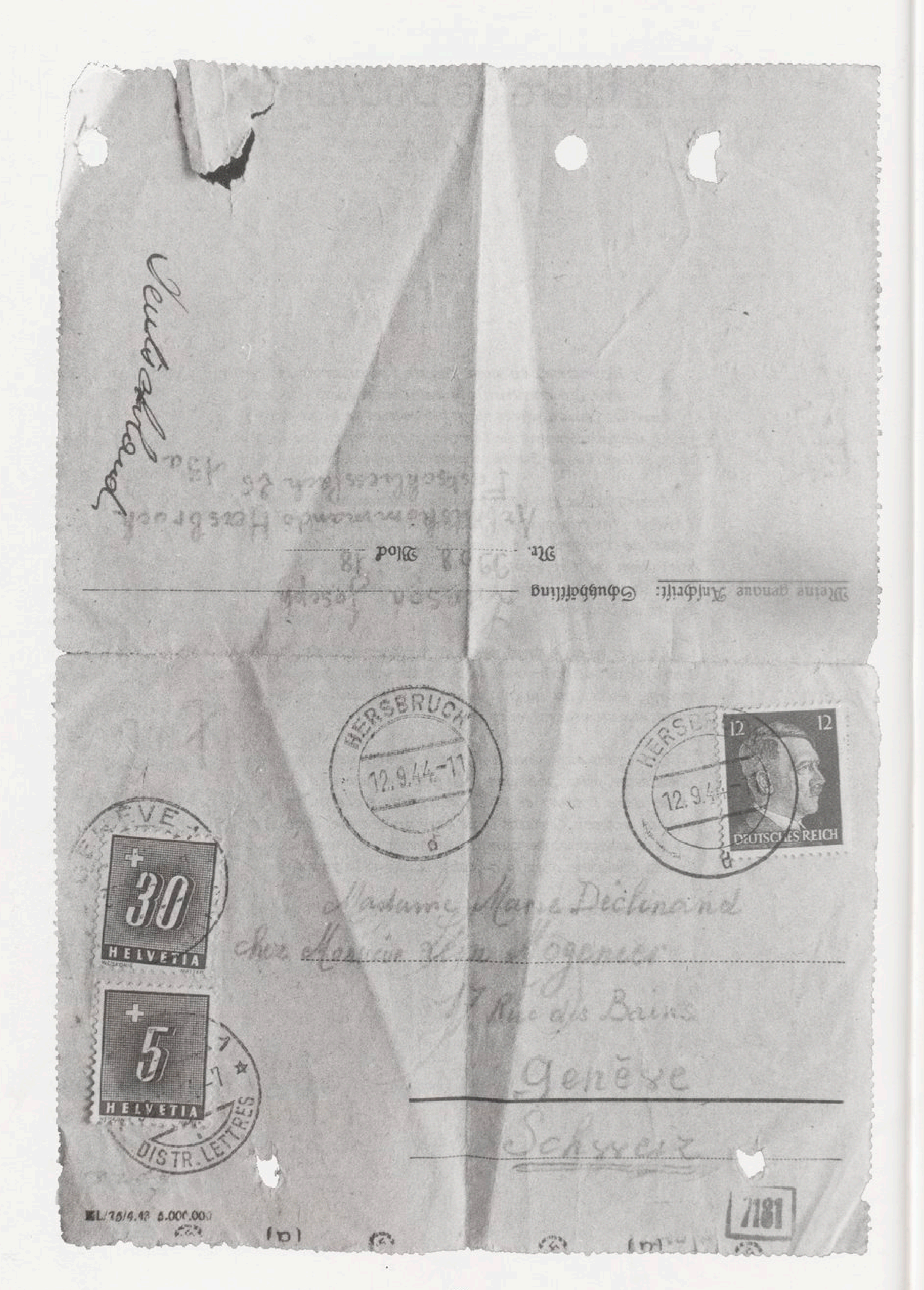
L'Hermance... Le nom chante ; le ruisseau est paisible, qui construit son delta en réduction dans le lac Léman, après vingt kilomètres de brève existence. Le démantèlement de l'empire napoléonien lui donna rang et fonction de frontière entre Savoie et Genève.

Entre 1942 et 1944, l'Hermance, tout comme le Foron ou l'Arande, fut franchie par des milliers de fugitifs. De Marseille, de Limoges, du Chambon-sur-Lignon, convergeant vers Lyon ou Grenoble, les filières de passage arrivaient dans le nord de la Haute-Savoie, et notamment au petit bourg de Douvaine.

Là, des relais attendaient les fugitifs, maisons, fermes, presbytères ; des convoyeurs, des passeurs les prenaient en charge, jeunes ou moins jeunes, dont le seul engagement visait à sauver leurs semblables.

Ces «militants» dont l'élan fut d'origines si multiples, chrétienne, juive, politique, sont pour beaucoup d'entre-eux restés dans l'ombre de l'histoire. D'autres ont pu voir leur mérite reconnu. Certains l'ont payé de leur vie, condamnés au lent assassinat des camps allemands ; ils vivent dans ces billets, ces lettres dont la banalité souligne la grandeur.

Hermance, Foron, Arande...


Meine genaue Anschrift:
Schutzhäftling
Nr.
Block
HERSBRUCK
12.9.44-11
12
DEUTSCHES REICH
HELVETIA
30
5
DISTR. LETTRES
17 Rue des Bains
Genève
Schweiz
7181

■ **1942.** Des étudiants en médecine, membres des mouvements de Résistance à Lyon, les frères Miguet, apportent au curé de Douvaine les premiers numéros de «Témoignage Chrétien». Jean Rosay peut y lire les déportations et l'annonce des massacres qui débutent en Europe de l'Est ; il apprend également l'appel de certains évêques après les grandes rafles de l'été 1942.

L'abbé Rosay met rapidement en place une structure d'accueil et de passage en Suisse : des familles abritent les clandestins, s'occupent des enfants ; l'instituteur, le directeur de l'orphelinat, le pasteur protestant participent à la bonne marche de l'entreprise.



Non daté. Jean Rosay. Prêtre depuis 1926, curé de Douvaine, il est à l'origine de la filière de passages clandestins ; il meurt à Bergen-Belsen en avril 1945. (Coll. Lefèbvre)

« On faisait ce qu'on pouvait. Je me souviens un certain dimanche, il en arrivait, il en arrivait. Moi je commençais à paniquer. «Où va-t-on mettre tout ce monde-là ?» Ils avaient peur. J'ai dit : «Il ne faut pas avoir peur. Entrez dans la salle à manger, on va la fermer à clef, et on va à la messe». Quand on est revenu, on les a bien retrouvés. Il a fallu leur donner à manger. Les paysans de Douvaine nous ont toujours aidés à le faire.

Il y a tellement de gens qui sont passés, c'était un défilé. On ne leur demandait pas leurs noms. Ils étaient traumatisés. Ils ne parlaient plus. Tout le monde était triste, et il y avait des vieux, des malades, et tous avec des valises... Ah, ces valises ! Il y en avait un qui voulait partir avec un violon. Je lui ai dit : « Laissez ça ici, parce qu'avec M. Lançon, c'est rapide. Quand c'est l'heure, il faut être prêt à la frontière». On leur disait : «Habillez-vous, mais laissez les valises».

Il y avait beaucoup de valises au galetas. Quand les Allemands sont venus, on a craint qu'ils les trouvent. Mais non, ils ne les ont pas vues, et ne sont pas revenus. Après la guerre, les familles ont retiré ces bagages.»

Témoignage de J. Constantin, aide à la cure de Douvaine. 1987 (in «Résistance non violente...»).

■ **L'ŒCUMÉNISME DE CETTE FILIÈRE EST REMARQUABLE** : les personnes qui convoient les réfugiés viennent aussi bien du mouvement «C.I.M.A.D.E.» (protestant), que d'«Amitié chrétienne» (catholique) ou de l'«O.S.E.» (juif). Le vivier des passeurs est constitué par les jeunes Douvainois de la J.A.C. (Jeunesse Agricole Chrétienne) recrutés par l'abbé Rosay.

1939. L'abbé Chevrier, curé de Veigy. Quoi qu'actif membre du Service d'Ordre Légionnaire et pétainiste, il loge les fugitifs et les confie ensuite aux passeurs. (Coll. Neury-Lançon)

« Souvent lorsque je travaillais dans les champs à Artangy je voyais régulièrement arriver notre curé au sommet de la colline. On le distinguait de loin avec sa soutane. Il avait un vélo et il criait de loin : «Dis donc, Léon, on a des clients pour ce soir». Moi j'étais fatigué, j'avais labouré toute la journée...

...Un soir, j'ai passé avec Jean Giazzi six jeunes filles qui étaient originaires de Berlin, six jeunes Juives. (...) Elles sont arrivées à Douvaine en passant de cure en cure. Elles venaient d'une cure d'Annecy, puis d'Evian, enfin Douvaine. (...) Nous les avons conduites chez un M. Rossier de Veigy. Il faisait nuit noire. Elles ne comprenaient pas un mot de français ; arrivés au bord de l'Hermance, il fallut traverser mais la peur les a envahies et il leur fut

impossible de rejoindre l'autre rive. Je les ai prises à tour de rôle sur mes épaules puis les ai basculées de l'autre côté ; elles pleuraient comme des enfants perdues. Vous savez, ça fait mal au cœur lorsque vous revenez chez vous et que vous devez les laisser seules. Il y eut des minutes bien tristes...»

Témoignage de L. Bouvier. 1987 (in C. Bochaton...).

Dans la commune voisine, Veigy, l'abbé Chevrier, à la demande de son collègue, a recruté deux agriculteurs, J. Lançon et F. Périllat. Plus d'un millier de fugitifs ont été passés ainsi clandestinement par les prés et les bois de Veigy et ont traversé l'Hermance.

«C'était un soir d'octobre ou novembre 42, il me semble que le curé de Veigy est venu nous amener des gens. Il nous a amené un monsieur, une dame et un petit bébé, et il a dit à mon père : «Il faut emmener ces gens en Suisse parce qu'ils sont recherchés par les Allemands ; il faut leur faire passer la frontière». Alors mon père est allé les emmener...»

Témoignage de T. Neury-Lançon, fille de J. Lançon. 1994.



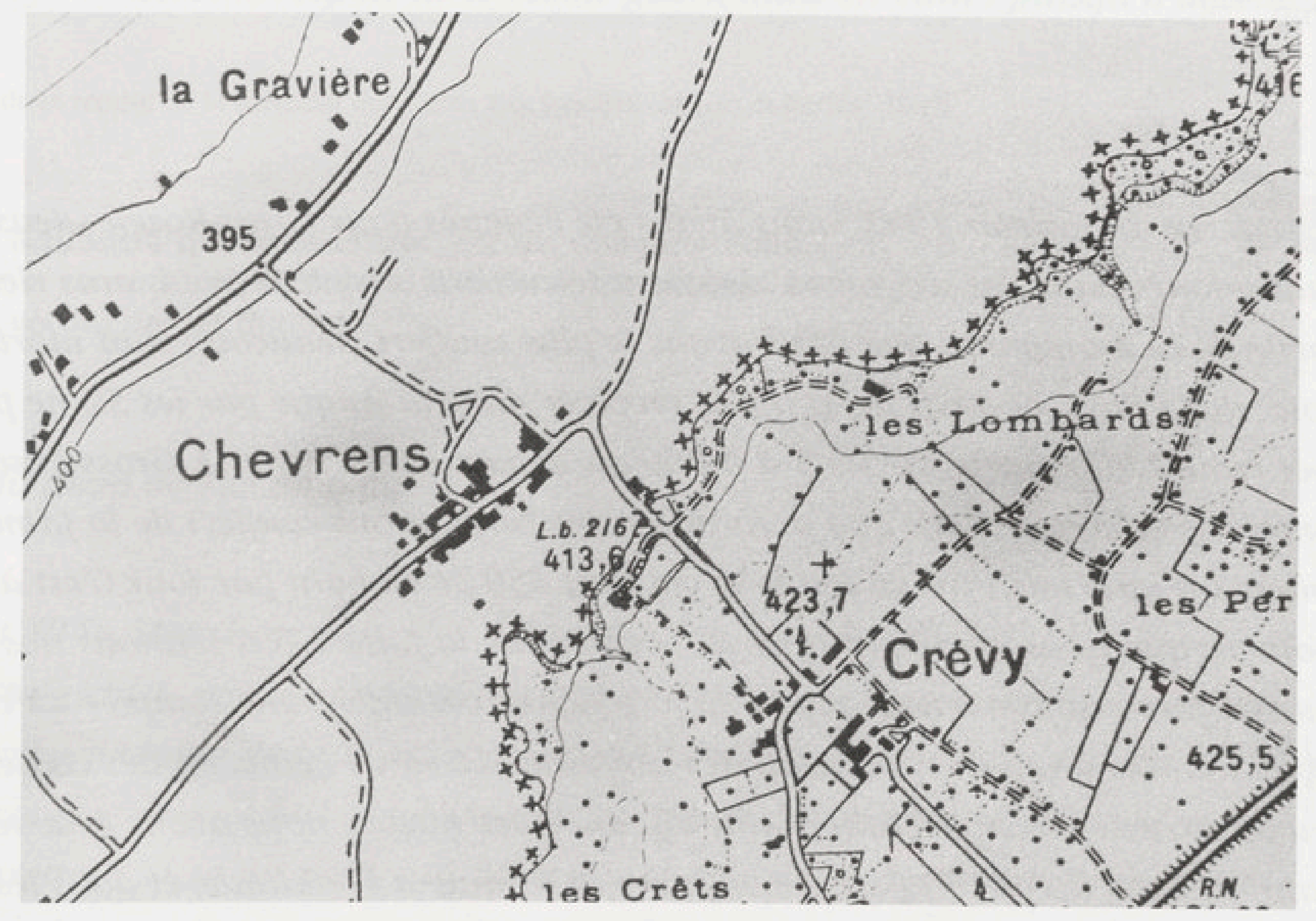
1941. «L'Orchestre Jaciste» de Douvaine, dont font partie les frères Rossiaud, L. Bouvier, J. Giazzi, passeurs de la filière avec M.L. Beetschen et bien d'autres habitants de Douvaine. (Coll. Lefèbvre)

«Nous sommes arrivés à pied comme une colonie de vacances, à Douvaine avec des sacs sur le dos. Le soir nous sommes restés certainement au presbytère. Je n'ai pas de souvenir précis de cet épisode, mais je sais qu'on a attendu toute la journée ; il ne fallait pas rester dehors. Le soir, un passeur est venu, un monsieur de taille moyenne qui portait un béret. Nous avons encore marché, puis, nous sommes arrivés à un endroit où il fallut nous coucher dans un fossé qui longeait la route. Nous ne devions donner absolument aucun signe de vie ; le passeur chronométrait le temps que mettaient les sentinelles italiennes pour patrouiller le long des barbelés. Lorsqu'il eut fait ses calculs, il nous fit signe d'y aller. Il coupa les deux premières rangées de fils barbelés, en commençant, par le bas, afin que cela ne se voit pas tout de suite. Il nous les fit tenir d'un côté, lui s'occupait de l'autre. Nous avons fait passer les plus petits en premier et je me suis faufilé le dernier.»

Témoignage de P. Niedermann. 1988 (in C. Bochaton...).

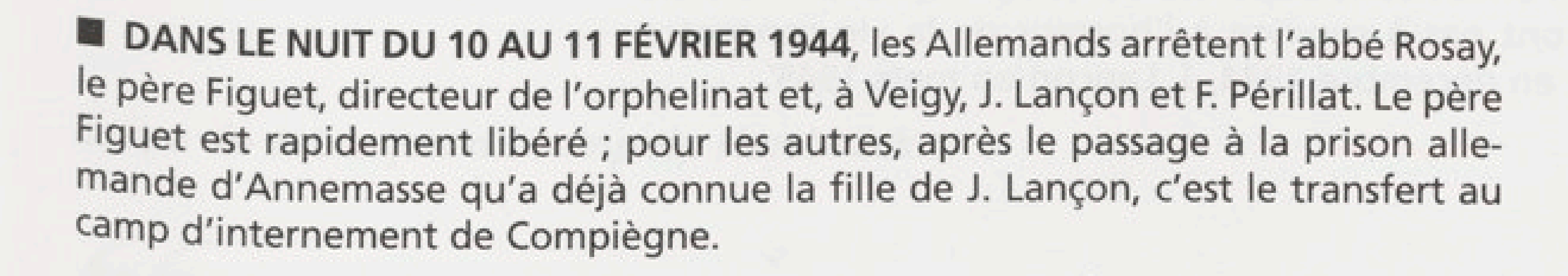


Non daté. Joseph Lançon, passeur à Veigy. Il connaît parfaitement la frontière ; arrêté par les Allemands, il meurt au camp de Hersbrück en mars 1945. (Coll. Neury-Lançon)




1941. A Veigy, la frontière suit l'Hermance ; la Suisse est à gauche. (Cartothèque I.G.N)

Non daté. François Périllat, voisin de J. Lançon, passeur, lui aussi déporté, il décède à Hersbrück en décembre 1944. (Coll. Neury-Lançon)


■ **DANS LE NUIT DU 10 AU 11 FÉVRIER 1944**, les Allemands arrêtent l'abbé Rosay, le père Figuet, directeur de l'orphelinat et, à Veigy, J. Lançon et F. Périllat. Le père Figuet est rapidement libéré ; pour les autres, après le passage à la prison allemande d'Annemasse qu'a déjà connue la fille de J. Lançon, c'est le transfert au camp d'internement de Compiègne.

« Le 3 octobre 1943, mon père averti par un ami de Douvaine, part pour une semaine, et le 5, c'est moi qui suis arrêtée et emmenée au Pax à Annemasse. Après trois semaines de pénibles interrogatoires, je reviens à la maison. Et mon père revient aussi, mais pour se cacher dans les bois et faire de petites visites à ses sept enfants seuls et inquiets.

Après cette épreuve, nous arrêtons d'effectuer des passages. Ce qui n'empêcha pas que le 10 février 1944, à 9 heures du soir, les Allemands encerclent la maison, fouillant partout et ne l'ayant pas trouvé, ils disent : «Nous savons où il est». Ils se rendent chez François Périllat où, en effet, mon père a passé la journée, et le trouveront caché dans le foin.

Après ce sera la grande rafle : mon père est emmené avec François dans un camion bâché jusqu'à Douvaine, où ils prendront l'abbé Rosay, et le père Figuet de l'Orphelinat, pour être conduits au Pax. Pendant un mois, ce seront interrogatoires et coups pour tous les trois (le père Figuet sera relâché, étant supérieur d'un lieu d'asile).»

Témoignage de T. Neury-Lançon. 1987 (in «Résistance non-violente...»).

■ **POUR L'ABBÉ ROSAY**, Auschwitz, Birkenau, Gross-Rosen, Nordhausen, et la mort à Bergen-Belsen, à Pâques 1945, trois semaines avant la libération du camp.

« Le 18 janvier 1945, nous avons été évacués pour Gross-Rosen : deux jours de marche, quatre jours dans des wagons à charbon découverts, en plein froid, sans rien manger, et c'est à partir de ce moment-là que nous avons le plus souffert. Beaucoup sont morts en route, du froid, de la faim, et aussi du coup de revolver dans la nuque par les SS, ne pouvant plus marcher : soit 2 000 morts sur les 5 à 6 000 au départ d'Auschwitz. A Gross-Rosen, nous nous sommes soutenus autant que nous avons pu. Nous avons souffert de la faim car nous touchions un quart de litre de soupe et environ 250 gr de pain par jour. C'est à partir de ce moment que nous allions souffrir atrocement de la faim. Nous sentions nos forces diminuer de jour en jour ; nous sommes restés 20 jours dans cet enfer, sans compter les coups de bâton reçus. Tous les jours il en mourait des centaines. Là nous avons vu des choses atroces que je ne veux pas vous raconter. Etant donné l'avance des Russes, nous avons évacué Gross-Rosen, par train, wagons découverts, sans rien manger comme à l'habitude, et dans les conditions les plus abjectes.»

Témoignage de M. Mockers, compagnon de l'abbé Rosay à Gross-Rosen. 1945 (in C. Bochaton...).

Joseph Lançon et François Périllat sont déportés au camp de travail de Hersbrück. Eux aussi ne réussiront pas à survivre à l'horreur de la vie concentrationnaire ; F. Périllat meurt en décembre 1944, J. Lançon en mars 1945.

« Fin novembre, alors que nous étions de l'équipe de l'après-midi, arrivés au camp vers minuit, nous avons dû passer notre linge à l'étuve, pour cela nous étions tassés dans la salle dite des douches, l'eau chaude suffisait à peine pour les premiers. Complètement nus, jusqu'au retour de notre linge qui, le matin venu, n'étant pas sorti des machines, nous avons dû pour laisser la place à une autre équipe, évacuer les lieux et nous rendre à notre block dont nous avons dû attendre l'ouverture au bon vouloir du Kapo responsable. Toujours entièrement nus, blottis les uns contre les autres par un froid matinal de fin novembre, nombre de camarades ont payé de leur vie cette barbarie, entre autres François. Quant à moi, le corps recouvert de nombreux furoncles, les croûtes furent enlevées par mon passage sous la douche et cela me fit terriblement souffrir.

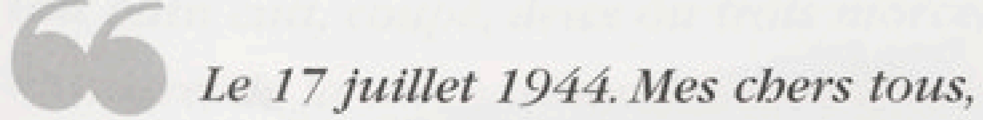
...Nous avons vécu un hiver très éprouvant moralement, nous nous réconfortions mutuellement en espérant une fin prochaine de la guerre et notre libération qui s'ensuivrait. Malgré tous nos espoirs, je voyais petit à petit la santé de Joseph décliner et ce que je redoutais hélas arriva ! Souffrant de dysenterie avec les jambes enflées et avec la disparition de François, tout ceci eut raison de lui ; il dut se résigner à rentrer au Revir fin février.

Ce Revir était l'antichambre de la mort, beaucoup y entraient, très peu en ressortaient vivants, malgré tout, je conservais l'espoir de le revoir guéri, mais en vain ! puisqu'il décéda le 5 mars.»

Allocution de J. Cottet lors de la remise de la médaille des Justes aux familles Lançon et Périllat 1989.

De ce terrible drame, il subsiste quelques lettres, écrites obligatoirement en allemand et visées par la censure ; leur contenu est d'une banalité qui cache l'horreur des épreuves vécues par les détenus.

Lettre de F. Périllat du camp de Flotzenbürg.

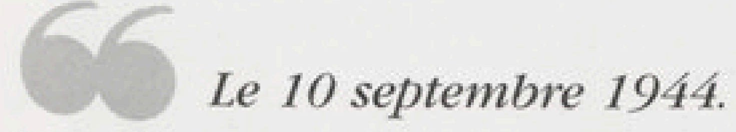


Le 17 juillet 1944. Mes chers tous,

J'espère que tu as bien reçu ma première carte et j'attends impatiemment d'avoir ta réponse et des nouvelles de toi et de tous ainsi que de ta santé. Pour moi tout va toujours bien. Dans ma première carte je demandais des colis avec du tabac, des cigarettes, du papier, des pull-overs, des chaussettes (...), et du pain cuit deux fois et diverses nourritures. Paquets par train et par poste. J'espère que le premier est déjà envoyé. Tu peux envoyer autant qu'il t'est possible (...). Salut à tous les amis. Dans l'espoir de te revoir bientôt je t'embrasse de tout coeur.

Ton Périllat François.

Lettre de J. Lançon du camp de Hersbrück.



Le 10 septembre 1944.

Ma chère sœur, Léon et Jeanne, j'ai bien reçu vos lettres du 20 août et du 4 septembre et deux paquets ; et je vous remercie beaucoup pour ces envois seulement vous ne devez m'envoyer aucun alcool ou vin c'est interdit pour les détenus de recevoir des boissons alcoolisées. Ma santé est toujours bonne et j'espère que tout va bien chez nous aussi. Je garde courage et confiance comme vous et l'espoir de se revoir bientôt. Dans les colis je vous prie de mettre du beurre salé, du sucre, deux ou trois boîtes de conserve, beaucoup de pain, seulement pas de gâteaux parce qu'ils sont arrivés en mauvais état et immangeables, du tabac aussi, un ou deux pull-overs, cacao, du chocolat, des soupes, des haricots, de la farine, du lait condensé ou en poudre. Je vous prie de saluer cordialement la famille Cottet de la part de Jo. et de moi même, à Habère-Poche. Je vous embrasse tous de tout cœur et vous dit encore une fois merci beaucoup.

Lançon Joseph.

(J. Cottet est un rescapé du massacre d'Habère-Lullin en Haute-Savoie, perpétré par les Allemands en décembre 1943).



Lettre de J. Lançon, de Hersbrück.

«Le jour de la libération ne peut pas encore être indiqué. Les visites sont interdites dans le camp. Les demandes sont inutiles.»
<u>Extrait du règlement du camp</u> : «Chaque détenu a le droit d'envoyer et de recevoir deux lettres ou cartes postales par mois. Les deux lettres arrivant ne doivent pas contenir plus de quatre pages de quinze lignes et doivent être claires et bien lisibles. Les envois d'argent ne sont permis que par mandat poste dont le talon ne porte que le nom, prénom, date de naissance, numéro de détenu, à l'exception de toute autre information. Argent, photos ou images sont interdites dans les lettres. La

réception d'envois postaux qui ne correspondraient pas aux prescriptions ci-dessus est refusée. Les lettres non claires et difficilement lisibles sont détruites. Dans le camp tout peut être acheté, les journaux nationaux-socialistes sont autorisés mais ils doivent être commandés par le détenu lui-même. Les paquets de vivres peuvent être reçus en toute quantité et à tout moment.» Le commandant du camp.



Cher sœur,

Je suis en parfaite santé et j'espère que vous êtes vous aussi en bonne santé. J'ai reçu quatre paquets, deux grands et deux petits. Faites très attention, n'envoyez absolument pas d'alcool ni de vin. Continuez à nous envoyer des paquets chaque semaine, c'est très important (du pain cuit, coupé, deux ou trois morceaux afin qu'il se conserve bien, beaucoup de tabac, du sucre, de la saccharine, etc., 1 kg de biscottes extra, beaucoup de lard). Soyez rassurés sur ma situation. J'ai reçu vos quatre cartes postales, cela m'a fait grand plaisir de vous savoir en bonne condition.

J'espère que tous les enfants sont bien portants, Grand-mère aussi, embrasse-les très affectueusement pour moi. Salue mes amis. Je t'embrasse. Ton frère. Lançon Joseph. 4239.

Carte adressée à F. Périllat.

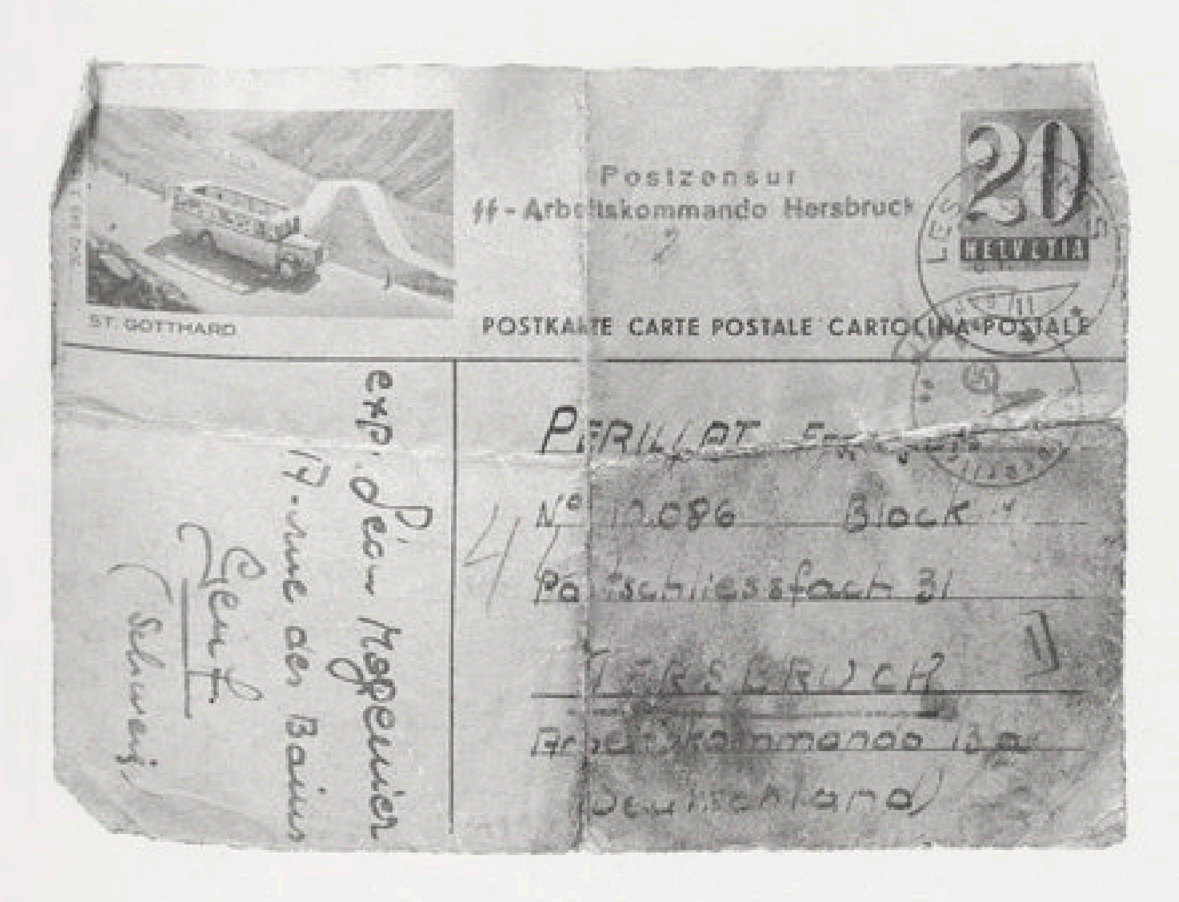
Censure postale, commando de travail SS, Hersbrück. Carte postale à Périllat François.



Genève le 31 décembre 1944. Mon cher ami,

Reçois les meilleures pensées de ta famille. Peux-tu donner des nouvelles de Joseph Dorcier à sa famille. Il est né le 23 janvier 1921. Ses parents n'ont aucune nouvelle de lui depuis longtemps. Cher ami nous pensons à toi. Reçois les meilleures pensées de tes amis de Genève.

Bonne année. Léon Mogenier.



ST. GOTTHARD

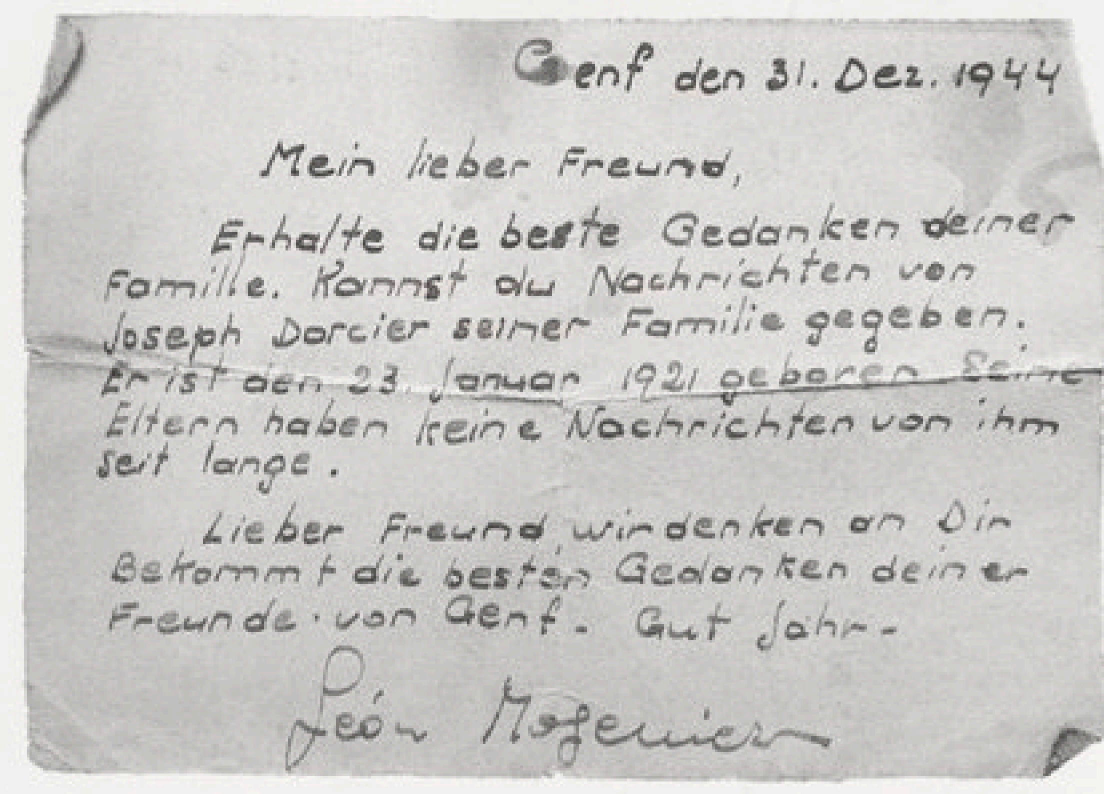
Postzensur
SS-Arbeitskommando Hersbruck

20 HELVETIA

POSTKARTE CARTE POSTALE CARTOLINA POSTALE

PERILLAT François
No 12086 Block 4
Postschliessfach 31
HERSBRUCK
Arbeitskommando 13a
Deutschland

exp. Léon Mogenier
17 rue des Bains
Genf
(Schweiz)



Genf den 31. Dez. 1944

Mein lieber Freund,

Erhalte die beste Gedanken deiner Familie. Kannst du Nachrichten von Joseph Dorcier seiner Familie gegeben. Er ist den 23. Januar 1921 geboren. Seine Eltern haben keine Nachrichten von ihm seit lange.

Lieber Freund wir denken an Dir Bekommt die besten Gedanken deiner Freunde von Genf. Gut Jahr.

Léon Mogenier

Destin

Je connais vos désirs ô puissantes journées
Les jours de cet été seraient-ils les derniers
O naturel des feuilles
O perfection d'être
Acquise, malgré tout le scandale accusé

Malgré les pertes sombres de douceur
D'êtres féminins et de villes chantées
Malgré le désespoir du temps, la confiance
En Dieu qui va créer nouvelle
La Liberté !

Je connais vos soupirs et vos vieilles erreurs
Où je naquis pour la tristesse de la gloire
Je connais vos dangers sacrés
Je les aime et consens au coeur de votre guerre.

Pierre-Jean Jouve - 1943

Passeurs, passages...

Pourquoi cette tenancière de café, ou cet agriculteur, ont-ils un jour aidé cette famille à passer les barbelés ? Pourquoi ce prêtre, ce cheminot, se sont-ils engagés dans ce réseau, ou cette filière, précisément ? Pourquoi ce douanier, cette rentière déjà âgée, ont-ils risqué leur vie ? Quelles causes, affectives, morales, religieuses, politiques, idéologiques, matérielles..., les ont poussés à agir, à tendre la main à des inconnus ?

Pour beaucoup d'entre eux, il n'y a rien là d'extraordinaire : c'était être humain, être, tout simplement. Et si une minorité a monnayé ses services (ne parle-t-on pas de 1 000 à 5 000 francs par personne passée, alors que l'on vivait à l'époque avec 1 500 francs par mois...), si parfois le sordide a dépassé l'escroquerie chez certains profiteurs de misère, les passeurs ont pour la plupart été de vrais résistants et d'authentiques acteurs de la conscience de l'humanité.

L'histoire met souvent en évidence ses propres blancs, ses vides, ses questions sans réponse. Et si ces vides n'étaient que le destin des gens simples... ?

«Chez la Marthe»

La route nationale qui va de Saint-Julien-en-Genevois à Annemasse traverse le village du Pas-de-l'Echelle en longeant la frontière ; fait typiquement français, elle est bordée de cafés, de bars et de restaurants.

Beaucoup plus nombreux et fréquentés qu'aujourd'hui, les cafés avaient une clientèle d'habitués. «Chez la Marthe», le café tenu par Madame Baudet et sa fille, Violette Crotti, était un lieu de rencontre pour de nombreux résistants, passeurs et fugitifs.

Du café Baudet, il suffisait de traverser la route pour passer en Suisse. Il suffisait...

« *Avec le départ des Italiens et l'arrivée des Allemands les choses sont devenues plus difficiles. Je guettais les patrouilles, leurs fréquences, leurs habitudes afin de choisir le meilleur moment pour franchir les barbelés...*

Une autre fois des maquisards grièvement blessés et faits prisonniers par les Allemands sont arrivés sur un char à bancs après des évasions réussies. Le char à bancs conduit par A. Allombert transportait Louis Saillet (blessé et arrêté à La Roche) et Roger Cornuault (blessé et arrêté à Saint-Jeoire). L'un n'avait plus qu'une jambe et l'autre une jambe toute ouverte ; ce fut terrible pour ces hommes pour passer les barbelés, mais une ambulance les attendait et ils trouvèrent du réconfort.

Quelquefois nous avons aussi bien ri, un prêtre arrive en soutane pour passer la frontière et grimpe les barbelés, puis saute, hélas sa soutane est restée accrochée et j'entends un gros craquement, le pauvre homme était suspendu dans le vide et j'ai dû aller chercher des ciseaux pour couper la soutane et le délivrer.

Encore une grosse frayeur lorsque juste avant la Libération un douanier suisse est venu nous annoncer que les Allemands revenaient, fusillaient des résistants et brûlaient des maisons sur leur passage ; ce douanier nous proposait de passer en Suisse avec mes amis résistants : c'est ce que nous avons fait en attendant l'arrêt de la progression allemande par les résistants.»

Témoignage de V. Crotti, 1994 (in «Le trait d'Union...»).



Madame Baudet et ses filles ; V. Crotti est au centre.
Au deuxième plan, le café vu de Suisse. (Coll. V. Crotti)

La «Dutch-Paris line»

Une carte postale célèbre à la fois les Pays-Bas et Anne Frank, les réseaux d'évasion de la R.A.F., Annecy et Genève, et la «Dutch-Paris line» qui courait de la Hollande à l'Espagne et à la Suisse.

L'un des fondateurs de cette filière hollandaise fut Jean Wiedner, fils d'un professeur du Collège adventiste de Collonges-sous-Salève. Aboutissant à Lyon, Annecy puis Collonges, cet admirable réseau bénéficiait de l'aide de plusieurs organisations, dont le Comité Oecuménique des Eglises dirigé alors par le pasteur Visser't Hooft depuis Genève, ce qui permettait à Jean Wiedner de disposer d'un accueil sûr en Suisse et du soutien des services de renseignement.

Jean Wiedner organisa lui même de nombreux franchissements clandestins ; mais il put aussi compter sur ses relations locales, comme par exemple Robert Lavergnat et son épouse, à Bossey, au pied du Salève.

Plusieurs dizaines de fugitifs amenés par J. Wiedner furent cachés par les Lavergnat. R. Lavergnat allait souvent à la pêche dans un étang du village, qui se trouvait tout près du château de Crevins, siège redouté de la garnison allemande ; il pouvait ainsi observer le rythme des patrouilles, puis décider du moment où il allait passer les fugitifs.

De nombreux Néerlandais purent ainsi échapper aux persécutions, et pour certains gagner l'Espagne et de là, la Grande-Bretagne afin de combattre dans les rangs des Alliés.



A droite, R. Lavergnat... (Coll. Lavergnat)

L'abbé Jolivet

Le curé de Collonges-sous-Salève, comme beaucoup d'autres prêtres de cette région (notamment à Vers, Archamps, Monnetier-Mornex, Annemasse, Juvigny, Douvaine, Veigy...), travailla efficacement à passer des clandestins qui lui étaient envoyés d'Annecy par le pasteur Chapal et l'abbé Folliet.

Les contacts reposaient sur la confiance entre les membres des réseaux ; proches de leurs paroissiens, les prêtres pouvaient ainsi jouer un rôle primordial.

Combien d'enfants passés par Rolande Birgy, «la fille au béret bleu», combien d'adultes, d'agents de renseignement amenés par un jeune résistant, René Nodot, passés par une famille de maraîchers de Bossey, les Verdonnet, bénéficièrent de l'aide de Marius Jolivet ? Et combien de fugitifs aboutirent dans la ferme des Lavergnat à Troinex, en Suisse ?

Le curé de Collonges eut à organiser le passage d'un frère du général de Gaulle, gravement handicapé ; il le fit avec la complicité d'un résistant connu aujourd'hui sous le nom de l'abbé Pierre...

Mais là ne s'arrêtait pas son activité : il fut aussi correspondant de l'O.S.S. (services de renseignement américains), membre du réseau de Résistance «Ajax» et des services de renseignement suisses !



Non daté. L'abbé Jolivet, curé de Collonges-sous-Salève. (Coll. Herz)

Avec les enfants, nous sommes allés en train, jusqu'à Annemasse, je crois, non... ou Annecy et en autobus jusqu'à St-Julien, là nous avons été accueillis par une fille qui s'appelle Rolande B. qui a reçu depuis, la médaille des Justes, qui a sauvé des centaines d'enfants... elle nous a emmenés... dans un petit village près de la frontière, d'abord à Bossey, puis à Collonges, chez l'abbé Jolivet, qui lui aussi a été reconnu comme Juste, et ensuite nous sommes allés faire un tour, une promenade le long de la route qui longeait les barbelés. Et des barbelés très hauts, 3 mètres de haut... 2m50 de haut. Nous étions sans bagages, y avait un sac qui était dissimulé dans une poussette double (mes filles étaient jumelles), où étaient assises les filles et on marchait le long de la frontière.
Un moment donné, Rolande nous a dit : «c'est là !» elle m'a aidé à soulever les barbelés d'un côté, à les baisser de l'autre, ma belle-mère est passée la première. On avait appris aux enfants à se tenir raides, à ne pas avoir peur des barbelés, elles sont passées par les barbelés et... Monique est passée après et moi en dernier.»

Témoignage de M.P. 1989 (in F. Regard...).

...Nous étions obligés d'avoir recours au pasteur Paul Chapal d'Annecy, très engagé dans le sauvetage de Juifs et de résistants. Celui-ci nous dit que, si nous ne pouvions trouver des «tuyaux» entre Saint-Julien et Collonges, nous devions nous adresser à l'abbé Jolivet, avec lequel il était constamment en rapport en vue d'entreprises oecuméniques de sauvetage...

L'abbé Jolivet nous fit asseoir autour d'une grande table et s'employa à nous renseigner exactement sur le passage le plus sûr à ce moment. Nous devions ensuite, bien évidemment nous débrouiller tout seuls. Ce n'était que sagesse, nous étions deux jeunes gens forts et en forme, il devait se réserver pour bien d'autres occasions où il devait lui-même convoyer des groupes de personnes et d'enfants vraiment en danger, des infirmes, comme le frère de Charles de Gaulle, paraplégique, qu'il «passa» lui même. Nous le quittâmes très reconnaissants et heureux de ce contact bienveillant, enrichissant et... sécurisant. C'est-à-dire que le curé de Collonges-sous-Salève acceptait des «clients» de tous bords, sous condition de pouvoir leur faire confiance : collaborateurs de l'agent de liaison qu'il était du réseau de Résistance «Ajax», transmetteurs de renseignements pour Allan Dulles, chef des services secrets américains pour l'Europe, installé à Berne, résistants nombreux, Juifs, victimes de l'antisémitisme ambiant, vichyssois et nazi, et... des gens comme nous qui devions rejoindre notre femme en Suisse pour quelques jours.

Nous devions «passer» vers les 17-18 heures, plus propices que d'autres et avions le loisir de nous promener et d'inspecter de loin les lieux. Nous nous rendîmes à une certaine hauteur où nous avions une vue plongeante sur l'endroit de la traversée prévue. J'avais avec moi ce qu'on appelait un «monocle», utilisée comme des jumelles mais avec un seul objectif. Et tout d'un coup, qui vois-je apparaître le long de la route qui conduisait à Bossey, en bicyclette, pédalant tranquillement, à l'aller et ensuite au retour ? Marius Jolivet, qui après nous avoir renseignés avait à cœur, par conscience professionnelle, de s'assurer que tout était «en ordre», conforme aux indications qu'il avait données».

Témoignage du pasteur A. Perrot. 1995.

Le douanier de Moëllesulaz

S'il est une institution bien placée, au courant des trafics et des passages clandestins, c'est à coup sûr le corps des douaniers. Pratiquement tous les douaniers français jouèrent un rôle actif dans les franchissements de frontière clandestins.

Lucien Mas était en 1942 contrôleur des douanes à Moëllesulaz-Gaillard, principal point de franchissement de la frontière franco-genevoise. Il devint rapidement responsable militaire du mouvement de Résistance «Combat», cadre de l'A.S. et en relation avec G. de Bénouville, l'organisateur des passages clandestins et de l'acheminement du courrier de la délégation des M.U.R. à Genève (Mouvements Unis de Résistance).

En janvier 1944, il échappe de peu à l'arrestation ; par contre une grande partie du réseau tombe aux mains des Allemands, comme P. Mas, son cousin, porteur du courrier, P. Luc qui recevait les personnes à faire passer, ou I. Gubier dont la maison servait de lieu de passage. Lucien Mas doit se réfugier en Suisse et réorganiser la filière.

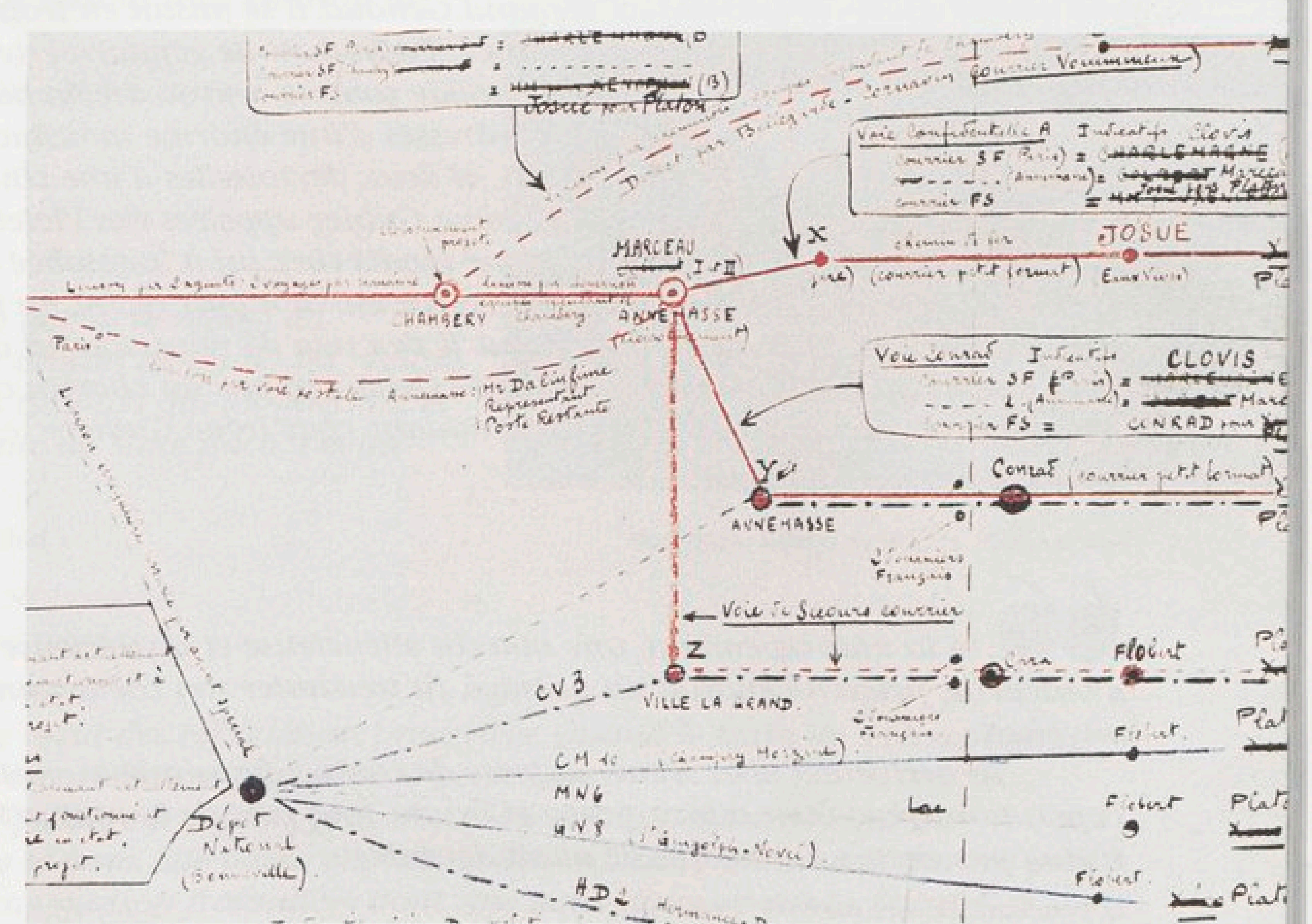


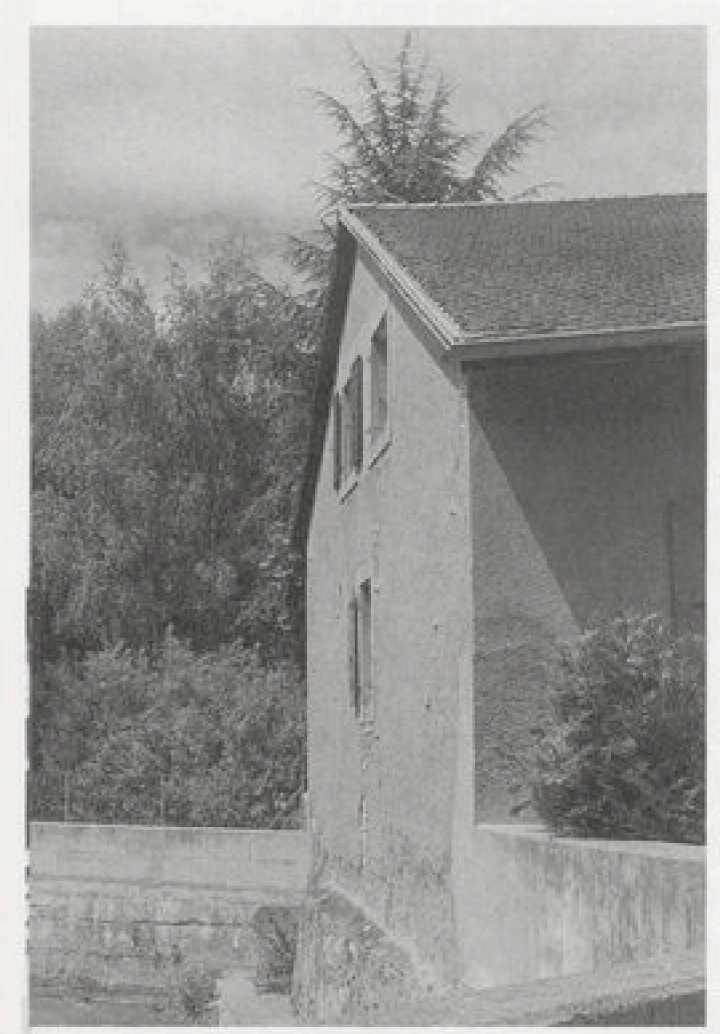
Schéma de l'acheminement du courrier des M.U.R. ; déposé par L. Mas au siège de la délégation à Genève, il devait être utilisé en cas d'arrestation de son auteur. (Coll. Mas)

— Le service R.E. (Relations Extérieures) informait les dirigeants des M.U.R., «Platon» ou «Xéno» (Ph. Monod et le général Davet).

— La voie normale passait par «Marceau» (le douanier de la gare d'Annemasse, R. Rochel) à destination de «Josué» (M. Mégevand, employé à la gare genevoise des Eaux-Vives et G. Velluz, cheminot) ou de «Conrad» (gendarme genevois de Moëllesulaz).

— Une partie du courrier passait par le Juvénat de Ville-la-Grand et aboutissait à «Flobert» (M. Dougoud).

«Le passage des ambassadeurs»



La maison sur le Foron.
(photo M. Molliet)

Située au bord d'un bras asséché du Foron, petite rivière qui matérialise la frontière sur une dizaine de kilomètres, la maison d'Irène Gubier possédait deux particularités : d'une part elle était toute proche de la douane de Moëllesulaz-Gaillard, d'autre part, un de ses côtés donnait directement sur la Suisse.

Déjà, durant la première guerre mondiale, ce caractère original de la maison avait été utilisé par les services de renseignement français. Aussi dès 1940 fut-il demandé à Mlle Gubier de rendre le même service : «ambassadeurs», mais aussi généraux, personnalités, responsables de la Résistance, familles juives, agents de renseignement et de liaison avec Genève... empruntèrent plus ou moins discrètement ce passage jusqu'en janvier 1944.

Ce passage servit à différents mouvements et réseaux, entre autres au réseau «Gilbert» et aux Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.).

Ce fut le 9 janvier que j'utilisai pour la première fois le passage créé par Fernand Genoud. Il se faisait en trois étapes et nécessitait les services de quatre personnes : l'adjudant de gendarmerie et son adjoint le gendarme Curtet, franc, ouvert, solide comme un roc, sec, la base du nez complètement cachée par les poils redressés d'une énorme moustache, surnommé «le Sénégalais», et deux demoiselles d'une cinquantaine d'années, Marguerite Marmoud et Irène Gubier, appelées «les Violettes». Le premier rendez-vous étant fixé au domicile de Genoud, je me rendis chez lui à la tombée de la nuit. Il convoqua aussitôt Curtet ; ce dernier arriva en uniforme, sortit aussitôt puis revint un moment plus tard pour m'emmener chez Marguerite Marmoud. Il s'en alla de nouveau, fut de retour quelques minutes après et me conduisit en traversant la route de Genève et par un chemin contournant un groupe d'habitations cachant les locaux de la douane chez Irène Gubier.»

A. Devigny, «Je fus ce condamné».

A la nuit cependant, une marche silencieuse et mystérieuse dans les petites rues pleines d'obscurité, jusqu'à l'endroit du passage, fit tressauter son coeur dans sa gorge, dans une délicieuse angoisse.

Ils arrivèrent chez Irène. La prise de contact fut aimable, mais pas un mot ne fut dit quant à l'opération. Irène était mince, grave et brune, tout près de la maturité. Elle était gentille, mais elle n'était pas encore l'amie qu'elle allait devenir.»

D. Ponchardier, «Les pavés de l'enfer».

Le Boulair n'habite plus Annemasse, il va chez ses parents à Saint-Gervais où se trouvent sa femme et ses deux enfants. Il va à Paris chez un nommé Ponchardier, agent immobilier, il a pour surnom Dominique. Il serait le propre frère de Pierre, lieutenant de vaisseau, alias Rey. Sa carte est à ce nom-là. Rey circule beaucoup ; il serait venu avec sa mère chez Marmoud et chez Gubier. Ils doivent transporter des fonds quand ils les reçoivent de Suisse et vice-versa. Il va à Genève tous les mois. Signalement...»

Note des services de renseignement allemands d'Annemasse du 19 janvier 1944 (in Ponchardier...).

Le 17 janvier 1944, Irène Gubier et d'autres membres de la filière sont arrêtés. C'est la prison du Pax à Annemasse, puis Annecy, Montluc, Romainville ; ensuite la déportation à Ravensbrück, puis dans un commando de travail de Buchenwald, et la terrible retraite des SS et de leurs victimes jusqu'à Dresde ; enfin, la libération par les troupes soviétiques et le lent retour. Marguerite Marmoud, l'autre «Violette», ne revint pas.

Le temple d'Annemasse

Les «filières protestantes» de passage de fugitifs furent parmi les premières à être établies, renouant avec la tradition des chemins qui reliaient les plateaux cévenols, drômois et ardéchois à la Genève calviniste. C'est donc tout naturellement que le temple d'Annemasse devint un lieu d'accueil clandestin, animé par l'épouse du pasteur, Jeanne Bach.



Non daté. J.Bach et ses fils. (Coll.Lapiné)

Puis ce fut le temps de la guerre, du travail social intense, de la Résistance, des incroyables dangers qu'elle a surmontés avec un calme extraordinaire. L'infirmière de Miss Cavel n'était pas morte. Elle tint bon jusqu'à la dernière minute, sauvant un bien grand nombre de vies, en les aidant à franchir la frontière toute proche. Jeanne Bach a fait preuve dans ces heures-là, d'un sang-froid, d'une maîtrise d'elle-même, d'une rapidité de jugement que nous serions tous en droit de lui envier».

Prédication du pasteur Martin au service funèbre de J. Bach, 1949 (in «En souvenir de J. Bach, 1891-1949»)

Le presbytère d'Annemasse devint le refuge de dizaines, de centaines de personnes venant de toutes les régions de France, se cachant pour éviter la Gestapo qui les guettait, et attendant sous la protection confiante de Mme Bach, l'heure favorable pour franchir».

Discours du maire d'Annemasse, J. Deffaugt (ibid.).

A partir de 1941, ma mère reçut des réfugiés au presbytère. Quand le train de 11h arrivait, à 11h15 c'était le défilé ! Elle passa certainement plus de 200 personnes.

Elle faisait partie d'une filière de passage d'enfants juifs dont le maillon précédent était un commandant polonais dont j'ignore le nom. Elle passa elle-même des enfants, notamment par un petit pont près de St-Julien et aussi par une maison frontalière dont une issue donnait sur la Suisse ; elle échappa de justesse à une patrouille allemande et à ses chiens.

Dans le temple, les bagages des Israélites étaient cachés sous la chaire ! Je me souviens d'un chimiste de Vienne qui arriva en vélo et qui fut passé par ma mère.

Dénoncée par un mouchard qui s'était présenté au presbytère, elle fut arrêtée et interrogée pendant cinq heures par les Français. Elle put néanmoins passer en Suisse puis revint à Annemasse pour s'occuper des passages. Mais échappant de peu à une nouvelle arrestation par les Allemands, elle dut se cacher aux Gets puis dans le Nord après l'arrestation et la déportation de ses amis Bailly et de leur fille. Elle pratiquait l'héroïsme au naturel».

Témoignage de J.J. Bach, fils de J. Bach, 1995.

Le train des Eaux-Vives

Bertin, Biget, Fleuret, Perrin, Floret, Velluz, Naudin, Rousseau et combien d'autres... Mécaniciens, chauffeurs, contrôleurs, employés du chemin de fer : cheminots ! La gare d'Annemasse fut une pépinière de résistants, comme partout ailleurs en France.

Dans la région, une seule ligne de chemin de fer traversait la frontière, celle qui reliait Annemasse à la petite gare de «Genève Eaux-Vives» ; l'Allemagne avait permis à la Suisse de l'utiliser pour importer une partie de la nourriture qui lui faisait défaut. Autant dire que les cheminots accrédités transportaient bien souvent de singulières marchandises...!

«On avait rendez-vous à la gare d'Annemasse, dans la rotonde pour voir comment on allait grimper sur la locomotive : le mécanicien provoquait une grosse échappée de vapeur qui nous dissimulait de la surveillance des Allemands. Il y avait aussi le problème du disque, le «mouchard» qui faisait que le train ne pouvait pas s'arrêter ; il ralentissait avant la gare de Chênes, dans une courbe et je sautais à ce moment-là... Les cheminots ont fait un magnifique travail et ont rendu beaucoup de services ; ils ont même passé du courrier personnel quand j'avais été interné par les Suisses...»

Témoignage de F. Passerat, résistant et membre du réseau «Gilbert». 1995.

«Alors on prenait aussi des gars sur la locomotive. On les habillait en bleu de chauffe, mais les Allemands, ils avaient l'habitude de venir voir sur la locomotive, ils savaient qu'il fallait un mécanicien, un chauffeur - 2 personnes - mais il y a une possibilité, qui existe toujours d'ailleurs aux chemins de fer actuellement, c'est qu'on peut avoir une 3ème personne en pilotage, c'est-à-dire pour apprendre et même, au besoin, une 4ème personne, alors on avait des gars qui étaient habillés en bleu, puis un ordre de mission avec un faux nom, par exemple, et ils montaient sur la locomotive le plus légalement du monde. Alors si les Allemands regardaient au départ sur la locomotive - ou à l'arrivée - qu'il y en avait plus que les 2 prévus - il y avait des papiers en règle - et ils étaient au courant, ils savaient que la réglementation S.N.C.F. autorise un 3ème agent, ou un 4ème éventuellement, en formation. Alors ils pouvaient demander une autorisation et il y avait un ordre de mission qui était fait par des faux, avec un tampon et ça marchait - et c'était un agent secret.»

Témoignage de A. Allombert. 1995.



André Allombert et sa locomotive, peu de temps après la guerre. Chef d'une compagnie F.T.P.F., membre du réseau «Gilbert», il organisa plusieurs passages de résistants, dont certains grièvement blessés. Arrêté, torturé à la prison du «Pax», il fut libéré quelques jours avant la libération d'Annemasse grâce à l'intervention du maire, J. Deffaugt. (Coll. Allombert)

«Le Trou du Chien»

Le 15 août 1943, un avion britannique «Halifax» qui faisait partie d'une escadrille devant exécuter des parachutages pour le maquis, s'écrase dans la banlieue d'Annecy.

Un seul aviateur, blessé, réussit à s'échapper avec l'aide de résistants ; F.C. Griffiths est conduit quelques jours plus tard à la ferme des Mérandon, à Saint-Cergues, afin de franchir la frontière.

...Ils nous avaient attendus et le vieux fermier était fou de joie ; il n'arrêtait pas de dire que j'étais le premier Anglais qui passait la frontière et il se sentait très honoré. Je bus du lait frais puis nous nous sommes assis autour de la table de la cuisine pour bavarder. Soudain j'entendis des chants, au loin ; ils s'approchaient et devenaient de plus en plus forts. Ce n'étaient pas de simples chants, c'étaient des chants d'opéra chantés à plusieurs voix. Puis les chanteurs apparurent : c'étaient cinq petits Italiens courbés sous leur grand fusil, et sur leur tête, ils portaient un grand chapeau avec de longues plumes. Les plumes allaient du devant du chapeau jusqu'au milieu du dos. C'étaient les gardes-frontière, mais cela ressemblait plus à une scène d'opéra-comique et mes craintes disparurent...

Quand il fit sombre, à peu près vers huit heures (heure suisse), le fermier a envoyé ses deux filles au poste-frontière pour s'assurer des activités des Italiens. Un orage avait éclaté et elles revinrent en disant que, comme il pleuvait, les patrouilles étaient rentrées et jouaient aux cartes. Nous avons rampé depuis l'arrière de la maison jusqu'à une petite cuisine de jardin à environ cent mètres des barbelés ; nous nous sommes cachés dans les tournesols. Il nous montra le point exact où franchir les fils ; il disait qu'ils étaient détendus en bas et en voyant que j'avais ma pince, il me demanda de ne pas les couper si je pouvais l'éviter afin de ne pas éveiller de soupçons. Colette et moi nous avons rampé jusqu'aux barbelés et je soulevais le bas lorsqu'il y eut un terrible éclair ; nous étions seulement à 50 mètres des maisons fortifiées où les patrouilles s'abritaient mais ils avaient fermé leurs volets de façon à ce que la pluie n'entre pas. C'était un peu étroit mais je me débrouillai pour passer sous le fil en rampant sur le dos pendant que Colette le soulevait. Elle, fine et athlétique, se faufila vite près de moi. Nous avons enfoui le barbelé dans l'herbe pour qu'il n'ait pas l'air dérangé et nous nous mîmes à traverser un immense champ.

Nous avons marché les premiers 100 mètres en silence puis Colette murmura : «Libres !» Je ne pouvais pas répondre, mon cœur était trop gros ; je lui serrai simplement la main. Cela semblait étrange, cette liberté soudaine que j'avais ressentie après avoir passé les barbelés. Le soulagement après la tension me fit monter les larmes aux yeux.

Témoignage de l'aviateur F.C. Griffiths (in J. Pallud, «S.O.E. Opération Pimento»). Traduit de l'anglais.

Le point de passage appelé «le trou du chien» par les Mérandon fut utilisé essentiellement par des membres de l'A.S., souvent anciens officiers du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins, tel Vallette d'Osia, mais aussi par des fugitifs qui voulaient échapper à la barbarie nazie.



Jean Mérandon en 1944. Avec son père et son frère, il fut le passeur du «trou du chien». Menacé à son tour, il se réfugia à Genève avant de gagner le maquis. Il est photographié sur le pont du Mont-Blanc à Genève par un photographe ambulant (savait-il que certains de ces photographes travaillaient pour les Allemands ?). (Coll. Mérandon)

276. Emma Hediger

Le registre d'écrou de la prison allemande d'Annemasse comporte, au numéro 276, le nom d'Emma Hediger, arrêtée à Vernaz-Gaillard le 1er décembre 1943 par les douaniers allemands, transférée à Annecy le 14 décembre.
Les circonstances de l'arrestation de Marguerite (Emma) Hediger ne figurent pas dans ce registre; elles sont dramatiques. Marguerite vit dans une maison au bord du Foron ; depuis plusieurs mois, elle a aidé au passage de nombreuses personnes. Le 1er décembre 1943, un jeune militaire français démobilisé, résistant, passe de Suisse en France sans avoir respecté, semble-t-il, les conditions minimales de prudence ; une patrouille allemande survient, des coups de feu sont échangés, Yvan Génot est tué.
Après son arrestation, Marguerite Hédiger est rapidement déportée dans un camp de travail, en Allemagne. A sa sœur, elle écrit de Dresde, le 28 décembre :

« *...Me voici en Allemagne après un bien long voyage. Je suis bien loin de vous et de France.*
Nous sommes dans un camp au bord d'une forêt, nous sommes 2 par chambre, on a l'air de n'y avoir ni froid ni faim. Seulement il faut s'y habituer. J'ai passé de mauvais jours. Mais c'est déjà le passé, espérons que cette guerre finira et qu'on se retrouvera sain et sauf tous...
...28 jours aujourd'hui que je ne me suis pas déshabillée.»

Marguerite Hediger survécut heureusement au bombardement de Dresde. Elle ne put regagner la France qu'en 1945.


TURBINENFABRIK
BRÜCKNER, KANIS & CO.
DRESDEN - N 15
WERKSAUSWEIS
NAME Magrit Hediger
GEB. AM 3.7.07 NR. 620

1944. Laissez-passer de l'usine dans laquelle M.Hediger travaillait après sa déportation en Allemagne. (Coll. Jacobs)

Pêcheurs, et passeurs

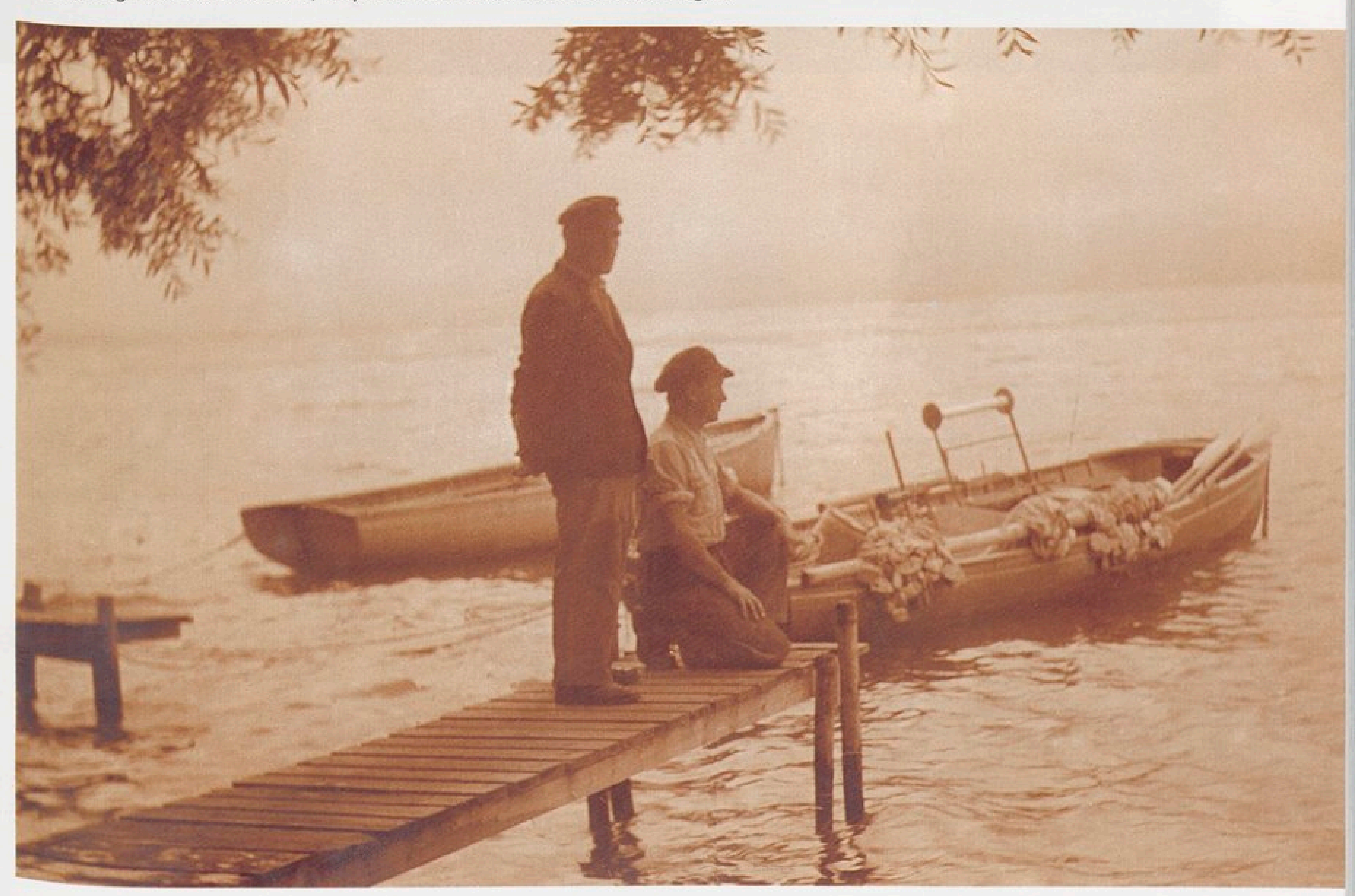
Durant l'été 1941, un homme cherche à contacter des pêcheurs du lac Léman : il veut gagner rapidement et discrètement la rive suisse. Le 2 août, Antoine Lugrin et Louis Duchène acceptent de l'emmener ; de nuit et à la rame, la barque de pêche quitte le port de Rives, puis aborde près de Lausanne...

En fait, cet homme vient de s'échapper de la prison de Clermont-Ferrand ; ex-député, ex-sous-secrétaire d'état de Léon Blum, il s'appelle en réalité Pierre Mendès, et deviendra en conservant un pseudonyme de guerre P. Mendès-France. Opposant actif à la politique de collaboration de Vichy, il rejoint après son passage en Suisse les Français Libres de Londres.

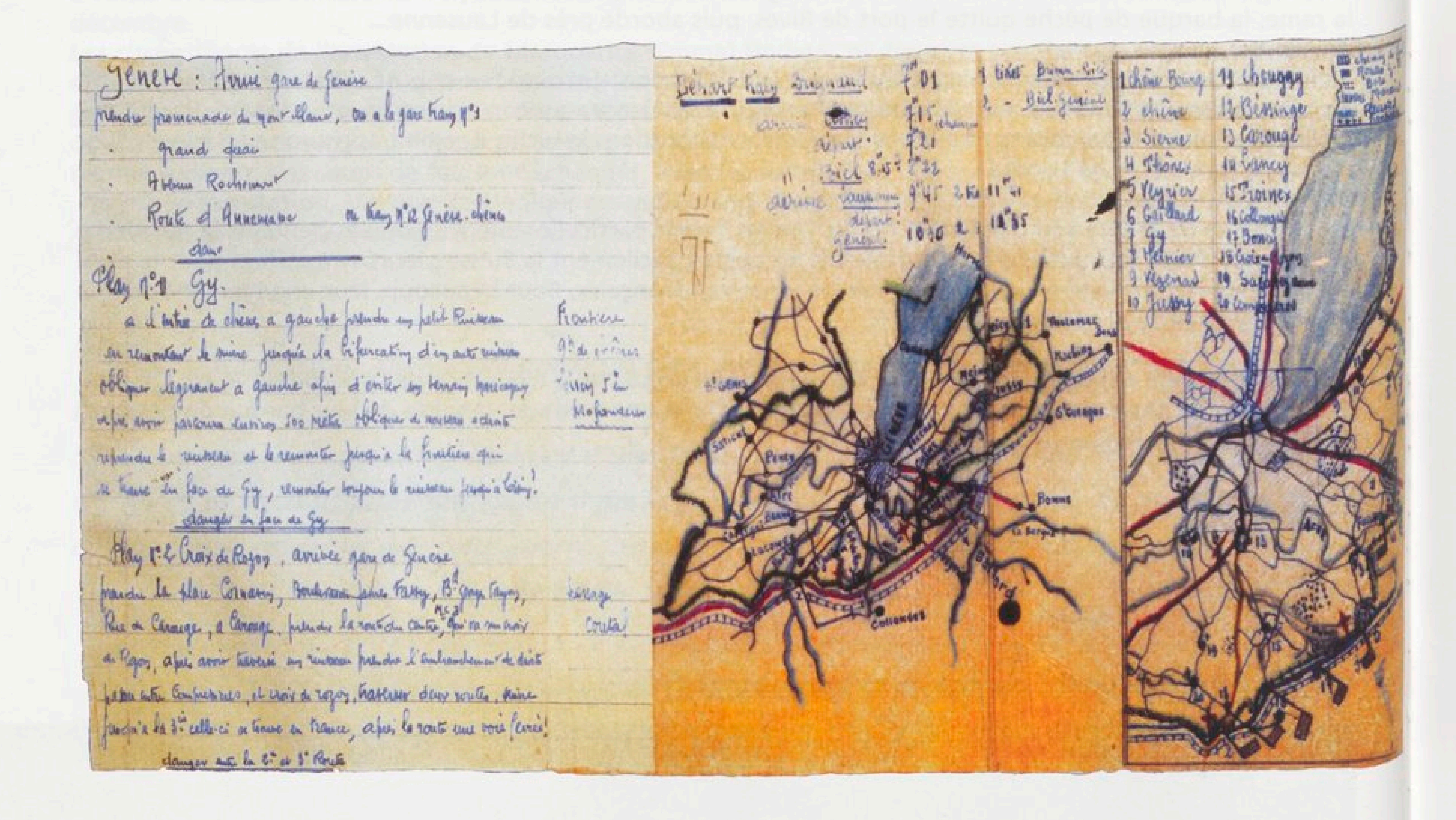
Les pêcheurs de la rive sud (française) du lac Léman furent particulièrement surveillés pendant la deuxième guerre mondiale : leur activité leur permettait de gagner facilement la Suisse ; leurs sympathies pour le parti communiste les faisaient soupçonner d'être de «mauvais Français». Pour beaucoup, leur engagement dans la Résistance se fit tout naturellement.

Aussi l'occupation italienne puis allemande amena-t-elle un contrôle très précis de la pêche sur le lac. De plus, leur activité de passeur se solda parfois, du côté suisse, par une amende, la saisie de leur barque de pêche et une peine d'emprisonnement.

Antoine Lugrin et Louis Duchène, les passeurs de P.Mendès-France. (Coll. Lugrin)



«Arrivée gare de Genève...»



Genève : Arrivée gare de Genève
prendre promenade du Mont-Blanc, ou à la gare tram n°1
· grand quai
· Avenue Rochemont
· Route d'Annemasse ou tram n°12 Genève-Chêne

Passage n°1 Gy.
à l'entrée de Chêne à gauche prendre un petit ruisseau en remontant le [illegible] jusqu'à la bifurcation d'un autre ruisseau obliquer légèrement à gauche afin d'éviter un terrain marécageux après avoir parcouru environ 500 mètres obliquer de nouveau à droite reprendre le ruisseau et le remonter jusqu'à la frontière qui se trouve en face de Gy, remonter toujours le ruisseau jusqu'à [illegible]!
danger en face de Gy

Passage n°2 Croix de Rozon, arrivée gare de Genève
prendre la Place Cornavin, Boulevard James Fazy, Bd Georges Favon, Rue de Carouge, à Carouge, prendre la route du [illegible] qui va sur Croix de Rozon, après avoir traversé un ruisseau prendre l'embranchement de droite [illegible] entre Compesières, et Croix de Rozon, traverser deux routes, [illegible] jusqu'à la 3e celle-ci se trouve en France, après la route une voie ferrée!
danger entre la 2e et 3e Route

Frontière

- Genève, arrivé gare
Même itineraire que pour le plan n° 2

Plan n° 3 Veyrier
prendre a Carouge prendre la route de gauche
approximité de l'Arve et de bois suivre toujours tout droit
prendre la droite entre ces bois et Veyrier passer a coté de
marais que l'on laisse a droite. traverser un ruisseau qui va sur
Veyrier en prendre un deuxieme jusqu'a la frontiere. Comme
pour le plan n° 2 la route et la voie Ferrée sont en France.

Plan n° 4 Genève arrivee gare. Apres
Même itineraire que le plan n° 1
au centre du village de chênes a la bifurcation de 2 routes
prendre la route a droite a l'embranchement prendre la gauche
en face de chêne-bourg decendre sur Thonex, traverser
entre thonex, et en face Gaillard qui se trouve en France.
voir Cimetiere de chêne-Bourg. ou thonex

Thonex

Document anonyme et non daté, ayant servi aux évadés des camps suisses.
(Centre d'Iconographie Genevoise)

Raisons d'espérer raisons de vivre

Jamais plus impatiente au soir de la violence
France qu'à ce moment très haut où tes provinces
se creusent sous le cri d'un monde supplicié

jamais plus étrangère à l'injure du temps
que lorsque les saisons d'un sang recommencé
te font ressouvenir du sang des innocents

jamais plus nue jamais plus jeune que le jour
où portée par les mains rugueuses de la haine
tu hérisses ton ciel tu hérisses l'amour
de l'iris noir de ce regard de joie prochaine

jamais plus proche de ta vie qu'en ce moment
de ta mort où ta voix rejaillit de ton sang
ni plus riche que lorsque dépouillée de l'air
même tu reconnais le goût de la colère

c'est ta voix aujourd'hui qui gagne du chemin
sur la nuit d'une lèvre à l'autre du silence
c'est un mot familier de ta bouche qui scelle
la confiance que tu ne veux placer qu'en l'homme

un seul mot pour t'ouvrir le monde : liberté.

Jean Delamaille (Jean Lescure) - 1944

Le Réseau «Gilbert»

Mai-juin 1940. Après la défaite, c'est la débâcle politique ; la France est morcelée et rançonnée ; il ne reste plus dans l'esprit des Français qu'amertume et douleur...

Il faut alors «expier les fautes» sociales et politiques passées, participer au «redressement national» et suivre le chef de «l'Etat Français» dans la collaboration avec l'occupant. Pour certains, l'évidence est au contraire de lutter et de résister : gagner Londres, s'engager dans les Forces Françaises Libres ou dans les armées alliées ; ou bien choisir le camp des «combattants de l'ombre», comme le firent les membres des réseaux d'information et de renseignement.

La Haute-Savoie fut une des régions de France qui connut le plus d'actes de résistance et d'actions de renseignement. La présence des montagnes et de la frontière y fut pour beaucoup.

Le réseau «Gilbert» fut particulièrement actif ; il disposait à Genève, centre de la guerre secrète, d'une «tête de pont» particulièrement efficace qui communiquait les renseignements collectés dans toute la France aux services de renseignement alliés et aux Français de Londres. Recrutant dans tous les milieux, très bien implanté localement, le réseau contrôlait de nombreux points de passage.

Beaucoup de ses membres eurent à connaître les geôles allemandes et les méthodes de K. Barbie et autres tortionnaires, parfois miliciens français.

Ces morceaux de papier dérobés, ces pages de carnet griffonnés devinrent ainsi de terribles passeports...

= Salin de Giraud =

date : le 12-4.

Source ouvriers travaillant à [illegible]

Les Usines Solvay travaillent à plein rendement tous les jours des trains de chalands emmènent des produits destinés à des poudreries.

Les Allemands construisent des petits blockhaus tout le long de la côte et mettant, placent, des barbelés sur quatre rangées en moyenne.

Les Usines Solvay sont protégées par de la D.C.A de petit calibre : Mitrailleuses lourdes françaises de 13/2

hangar couvert abritant du matériel divers et des chars.

Usine Solvay

appontement

Batterie de D.C.A 2.13/2

emplacement non occupé d'un canon

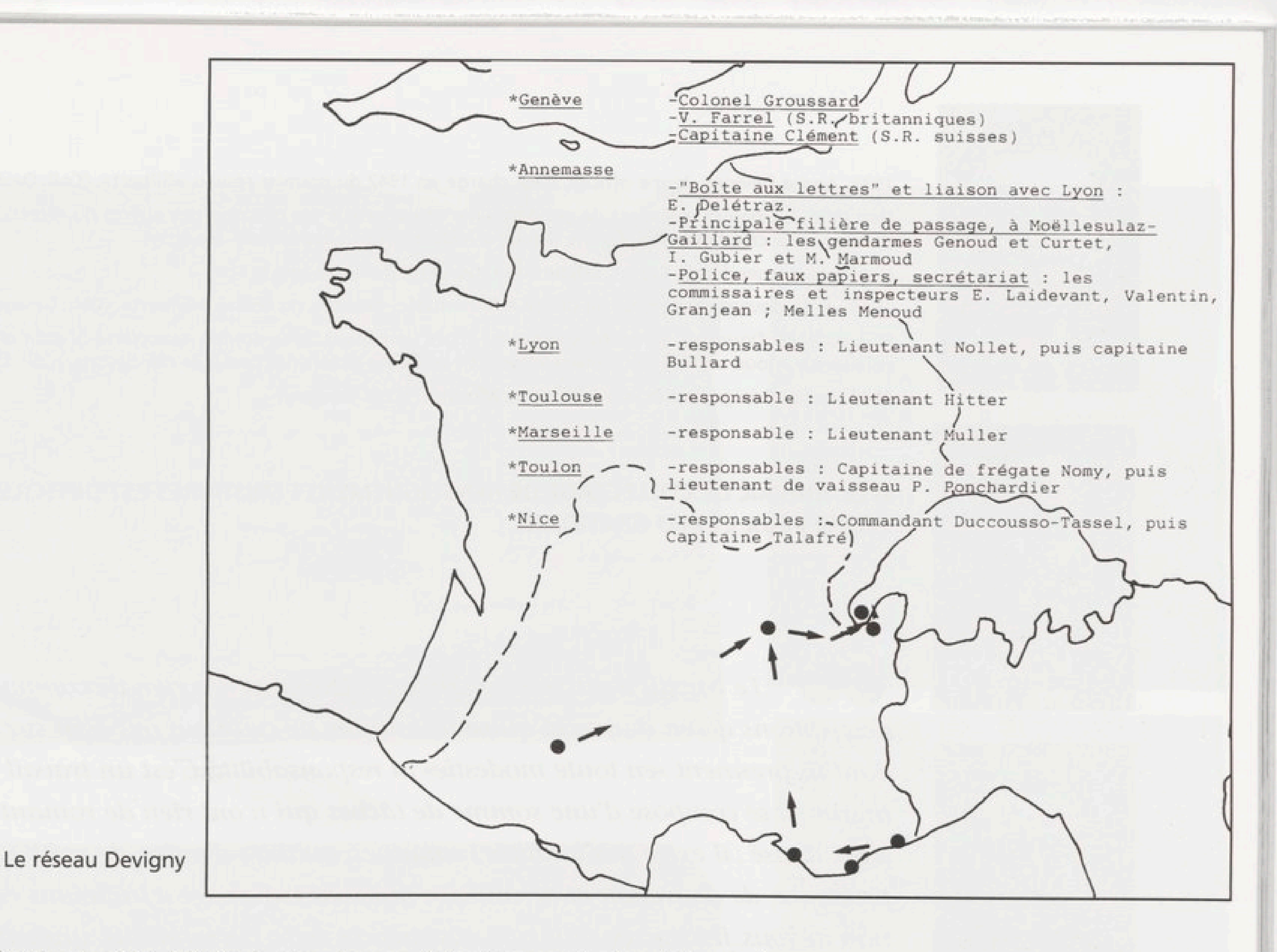
cités Solvay

Rhône

batterie de DCA 2/13/2

P.S : tout le long du fleuve du côté de Salin du barbelé est répandu vers le Sud.

Renseignements complémentaires au prochain courrier.



Le réseau Devigny

■ **LE 1er DÉCEMBRE 1942**, à l'hôtel «Mon Repos» à Genève, se réunissent les quatre membres fondateurs d'un des réseaux de renseignement les plus actifs de la deuxième guerre mondiale : deux Français, le colonel Groussard et le lieutenant Devigny ; le vice-consul de Grande-Bretagne à Genève et responsable de «l'Intelligence Service» (services de renseignement britanniques), Victor Farrel ; le capitaine Clément, membre des services de renseignement suisses. Ils décident de créer un réseau de collectage de renseignements militaires en utilisant les cadres de l'armée française, pour beaucoup démobilisés ou inactifs. Le financement viendra de Londres et les renseignements seront exploités par les «Français libres», les Britanniques et les Suisses.

«Monsieur Gilbert», dont le nom fut donné au réseau, est le colonel Groussard, ancien directeur de l'école militaire de Saint-Cyr. Après juin 1940, il est appelé auprès du maréchal Pétain et crée un service de surveillance et de renseignement ; mais un an plus tard, il gagne Londres et propose ses services au colonel Passy, responsable de la «guerre secrète» près de De Gaulle. Arrêté à son retour, il s'enfuit et réussit à gagner Genève en novembre 1942.
Il passe la frontière à Bossey, caché au milieu des cageots de légumes, avec l'aide d'un maraîcher qui effectuera de très nombreux passages clandestins, F. Verdonnet.

Le premier «acteur» du réseau Gilbert est André Devigny, haut-savoyard, originaire des Habères. Lieutenant, il combat en 1940 en Moselle, puis sert en Afrique du Nord. Il passe la frontière en novembre 1942, après avoir vainement cherché à gagner Londres ; son deuxième passage s'effectue par le «Juvénat» de Ville-la-Grand.
Lors de la réunion du 1er décembre, c'est à lui qu'incombe la tâche de mettre sur pied le premier réseau de renseignement. Il contacte alors des camarades de promotion et des officiers démobilisés ; le «bouche-à-oreille» fait le reste.
Il réussit à couvrir ainsi tout le sud-est de la France avec la participation d'officiers des trois armes, air, terre et mer, et passe lui-même les renseignements à Genève en utilisant le «passage des ambassadeurs» à Gaillard.



1939. André Devigny. Jeune officier, il est chargé en 1942 du premier réseau «Gilbert». (Coll. Devigny)

Non daté. F. Genoud, adjudant de gendarmerie, organisateur des passages des agents du réseau «Gilbert» ; il utilise pour cela la maison d'Irène Gubier à Moëllesulaz-Gaillard. (Coll. Devigny)

Non daté. Le gendarme Curtet, adjoint de F. Genoud. (Coll. Devigny)

1945. E. Laidevant, inspecteur de police à Annemasse, membre du réseau «Gilbert». (Coll. Devigny)

Non daté. M. Dougoud, surnommé «l'oiseau libre» ; profitant de sa double nationalité (il était d'origine valaisane), il joue un rôle particulièrement actif en Suisse et lors des passages clandestins. (Coll. Devigny)

1943. André Devigny après son évasion de Montluc. (Coll. Devigny)



■ LE TRAVAIL DE COLLECTAGE DE RENSEIGNEMENTS MILITAIRES EST DIFFICILE, DANGEREUX ET PEU GRATIFIANT.

...Le travail d'un Service de Renseignement n'a rien de commun avec les descriptions qu'en donne la quasi-unanimité de ceux qui ont écrit sur les exploits dont ils prennent «en toute modestie» la responsabilité. C'est un travail obscur, ingrat ; il se compose d'une somme de tâches qui n'ont rien de romantique, de léger, d'aisé ; il exige des qualités humaines, qualités d'ordre, de méthode et de prudence, de discrétion et de courage qui sont l'apanage d'individus équilibrés et non de fous. Il exige de plus une abstraction de la personnalité, une modestie et un esprit de sacrifice dont peu d'hommes sont capables, et dont encore moins d'hommes sont capables longtemps.»

(G.Groussard, in «Service Secret...»).





Les documents dérobés ou recopiés (reproduits en page de droite), les observations, donnent un état précis des forces militaires et des mouvements de troupes ; ils rendent également compte des dénonciations, des actes de collaboration avec l'ennemi, du moral des civils ou des militaires et des mille «potins» parfois très utiles aux spécialistes du renseignement.



■ LE 17 AVRIL 1943, ANDRÉ DEVIGNY attend à la gare d'Annemasse Mme Delétraz, agent de liaison avec Lyon. Il est soudainement projeté dans une automobile ; il vient d'être arrêté par la Gestapo de Lyon. A Bellegarde, puis à Lyon, il est interrogé, brutalisé, torturé et enfin condamné à mort. Une grande partie de son réseau tombe en même temps que lui, à cause d'un agent allemand, Moog, qui avait pu infiltrer le réseau à Toulouse ; les responsables sont déportés ou assassinés.

André Devigny réussit une spectaculaire évasion de la prison du Fort Montluc, à Lyon ; c'est l'épisode du film «Un condamné à mort s'est échappé». C'est un autre homme qui gagne alors la Suisse, puis l'Espagne et d'autres combats...



L'histoire du réseau «Gilbert» est intimement liée à l'histoire de la frontière franco-genevoise. En 1943 et 1944, l'activité du réseau déborda largement le renseignement, aidant les mouvements de Résistance dans leur lutte contre l'occupant allemand ; son recrutement s'élargit, et de nombreux passeurs et résistants cités dans cet ouvrage en furent membres, souvent indépendamment du mouvement auquel ils appartenaient.

Passage du Wag et pièce 297 T

Pas au Lanciers à Pertuis par Cavaillon entre le 13 et 20 Avril 1943, probablement le 14 Avril (Date certaine)

Gabarit : normal Sud-Est, ancien P.L.M. 7,5

Vitesse. courbe à rayon de 180 = Vitesse normale
Courbe [illegible] de 150 = 40 km. à l'heure
Vitesse normale = 60 km h

Certainement pièce d'artillerie très lourde.

Locomotive : Sauf contraire locomotive S.N.C.F. 242
Si changement locomotive huile lourde Diesel

I503- 8h20
4230 - DT LYON à Chef du 8°Arrondissement-

RECTIFICATIF à message I493 du 7/4 concernant le transport 7 458 336 les autorités allemandes demandent que ce transport circule le 7 au lieu du 8 -
Prenez disposition à cet effet.

M.M. GOLLETY BENOIT DUMAINE GINOUX BEYNET SABATIER PERMANENCE TRANSPORTS REPARTITION PC ALLEMAND

4219. M7.Paris à Chef 8°Arrond.Message reçu le 7/4/43 à OH25.
:=:=:=
Suite à message du 8°Arrond. du 6/4/43 pour transport de 500 ouvriers Fais. se rendant en Allemagne dont 20 de Nice 180 de Toulon 140 de Marseille et 60 d'Avignon.
Mettre en marche train spécial FAR/MD/III3 le 6/4 au départ de Marseille pour Dijon. Au départ de St.Germain au Mont d'Or circulera comme MD/ III3Bis. Composition habituelle du train FAR. Composition réèlle et utilisation de ce train devront nous être indiqués aprés utilisation de ce transport.
Priére donner instructions utiles en ce qui vous concerne d'accord avec vos collégues V.B.M.T.
I=I=I=I=I=I=I=
P.C. allemand

Avril 1943. Renseignements collectés par A. Devigny ; ils échappèrent à la Gestapo qui perquisitionnait à son domicile d'Annemasse après son arrestation. Ils proviennent de «35», lieutenant Muller, et de «170», commandant Duccousso-Tassel. (Coll. Devigny)

Camarade
tourne ton visage blond - et souris.
Un sourire pour se croire plus grand que la vie.

La mort n'a rien d'illimité.
L'amour de ta mère fonce le bleu de tes yeux.
Une maison paisible où elle t'attend.
Un champ torturé où nous attendons.

Le hasard est toujours pour nous -
Ce sont toujours les autres qui meurent.

Novembre

Jean Garamond - 1943

Hénot, dit Hamar, dit Henriot, dit Husson...

Se méfier de tous et principalement de soi-même... Oublier son identité, dissimuler ce que l'on est profondément. Parfois donner sa confiance, c'est à dire mettre sa vie dans les mains de l'autre...

Voici ce qui attendait les agents de renseignement, les «fourmis» de cette information si nécessaire pendant la deuxième guerre mondiale. Et quand la tâche se doublait du passage de la frontière, comme pour Jean Hénot, cela relevait de l'exploit permanent.

Pour ces résistants-passeurs-agents secrets, les années de guerre furent des années d'aventure qu'un romancier même aurait du mal à inventer. La réalité cependant fut souvent vécue si douloureusement que l'on hésite à la raconter ; elle ravive des plaies que les acteurs de l'histoire pensaient fermées, des sentiments qu'ils croyaient disparus.

Dire, témoigner, c'est parfois souffrir, ou faire souffrir ; c'est aussi se souvenir d'un moment rare, d'un sourire, d'un regard d'amitié. Cela, l'histoire et nous-mêmes l'ignorons, et l'ignorerons toujours...

PRÉVÔTÉ AUX ARMÉES (FELDGENDARMERIE)

Planche 5

HAUSSE-COL (RINGKRAGEN)
Porté par les militaires de la Feldgendarmerie en service.
(Plaque en acier, aigle en métal jaune, chaîne chromée)

FELDGENDARMERIE

INSIGNE porté par les militaires de la Feldgendarmerie sur le haut du bras gauche
(couleur orange)

SERVICES ET ADMINISTRATION (HEERESVERWALTUNG)

Adjudant des Services et Administration
OBERFELDWEBEL (Service de Casernement) Heeresunterkunft

Officier d'Administration du service de la Trésorerie
Lieutenant
(OBERZAHLMEISTER)

Pharmacien - Lt Colonel
(OBERFELDAPOTHEKER)

(KOLBEN) ①

(LITZEN) ②

ECUSSONS (LITZEN) des Officiers des Services et Administration.
① Officiers Supérieurs (Intendance)
② Officiers subalternes (Trésorier - ZAHLMEISTER)
Liséré à la couleur du service entourant l'écusson sur 3 côtés.

DOUANE MILITARISÉE (ZOLLGRENZSCHUTZ)

DOUANIER

OFFICIERS DES DOUANES
avec ou sans étoiles suivant grade

(1)

(2)

(1) Écussons des Douaniers (Douaniers et Officiers des Douanes)
Fond vert foncé, liséré et rameaux gris ou argent avec ou sans étoiles selon grade.
(2) Bande portée à l'avant bras gauche par les Douaniers
(Fond vert clair, bordures et aigle argent)
(3) Il semble qu'à partir de l'échelon régiment les unités de réserve et d'Ersatz ont les couleurs des fanions interverties fond noir, bandes et croix à la couleur de l'arme.

FANIONS DE COMMANDEMENT

G.Q.G^{al} de l'armée de terre
(OBERKOMMANDO DES HEERES)

Etat-Major d'Armée
(ARMEE OBERKOMMANDO - HEERESGRUPPENKOMMANDO)

E.M. de Corps d'Armée
(KORPSKOMMANDO GENERALKOMMANDO)

E.M. de Division
(DIVISIONSKOMMANDO)

E.M. de Brigade ou de C^{dt} des Troupes
Brigade de chars
(PANZER BRIGADE)
C^{dt} de l'Artillerie
(ARTILLERIEKOMMANDEUR)
(Fond noir, bande horizontale couleur de l'arme)

(3)

E.M. de Régiment
(REGIMENTSSTAB)
Bande centrale à la couleur de l'arme autres bandes noir
(INFANTERIE)

E.M. de B^{on} ou de groupe
(BATAILLONSSTAB ou ARTILLERIESTAB) fond couleur de l'arme bande horizontale noire (Dragons)

E.M. d'un groupe de R^{ts} ...
(STAB, ... ARTILLERIE ... DIVISION) (fond jaune et bande verticale noire)

E.M. d'un Détachement
Groupe ou Bataillon formant Corps (fond couleur de l'arme, croix noire (Train))

FANIONS DES AUTOMOBILES TRANSPORTANT DES OFFICIERS

ARMÉE DE TERRE (HEER)
fond gris, bordure et aigle blanc.
Généraux : aigle or

Armée de l'Air (LUFTWAFFE)
fond gris, aigle blanc pour les officiers, or p^r les généraux

Marine (MARINE)
fond gris, aigle jaune



1941. Planches destinées aux «apprentis» du renseignement, dessinées et peintes par le lieutenant Ludwig, à Bourg-en-Bresse. (Coll. Hénot)

■ **MÂCON, OCTOBRE 1941**. Jean Hénot entre en relation avec un service de renseignement militaire. Pour cela, il a franchi clandestinement la ligne de démarcation ; c'est le premier franchissement illégal d'une très longue série. A Mâcon et à Bourg-en-Bresse, il retourne à l'école : il y apprend ce qu'un futur «agent P2», professionnel du renseignement, doit savoir. Il commence ensuite à parcourir la France, tant la zone occupée que la zone sud.

« La recherche des auxiliaires de renseignement en zone occupée constitue tout d'abord l'essentiel de mes activités ! Il fallait des hommes capables d'apprécier des faits d'ordre militaire, et les officiers démobilisés paraissaient à mes chefs tout indiqués pour remplir ce rôle. Périodiquement un colloque d'officiers se réunissait en zone libre, examinait des listes prévisionnelles, l'utilité éventuelle du personnage selon sa situation présente ou son domicile, ses qualités de caractère, ses opinions probables... Il se trouvait presque toujours un camarade de promotion ou de garnison pour avoir là-dessus quelque lumière, et orienter le tri. C'est alors que j'étais admis à la suite du débat, informé des principaux aspects des personnalités retenues et qu'il me faudrait d'abord sonder. Les premiers contacts n'étaient pas toujours aisés, et... la suite non plus.»

Témoignage de J. Hénot, recueilli en 1954.


N° 5329 Série : B
Préfecture d SAONE-&-LOIRE
Carte d'identité
Nom : Hénot
Prénoms : Jean
Né le 27 Janvier 1918
à Nancy
Département de Meurthe et Moselle
Domicile : Mâcon, 10 rue des Ecoles
Signalement :
Taille : 1m72
Cheveux : châtains
Moustache :
Yeux : marrons
Signes particuliers :
Nez : ordinaire
Forme générale du visage : ovale
Teint : clair
Mâcon, le 12
Le Préfet.
Pour le Préfet
Le Chef de Division
Timbre fiscal 13 francs
Signature du titulaire :

FICHE DE DÉMOBILISATION
N° de la fiche
Exemplaire N°
Centre de Démobilisation de BOURG (AIN)
Arme : Train Grade : 1e Classe
Nom : HUSSON
Prénoms : Jean Pierre
Né le 27/1/1917 à BLIDA (Algérie)
Nationalité : Français de naissance - naturalisé - ne justifiant d'aucune nationalité

1942-1944. Vrais et faux papiers utilisés par J. Hénot (carte d'identité, fiche de démobilisation, carte d'alimentation). (Coll. Hénot)

■ **CIRCULER LIBREMENT TOUT EN PASSANT INAPERÇU,** disposer de faux papiers et de fausses identités que lui procurent les responsables du réseau Kléber : cela demande de solides complicités, notamment au sein de la «Résistance-fer».

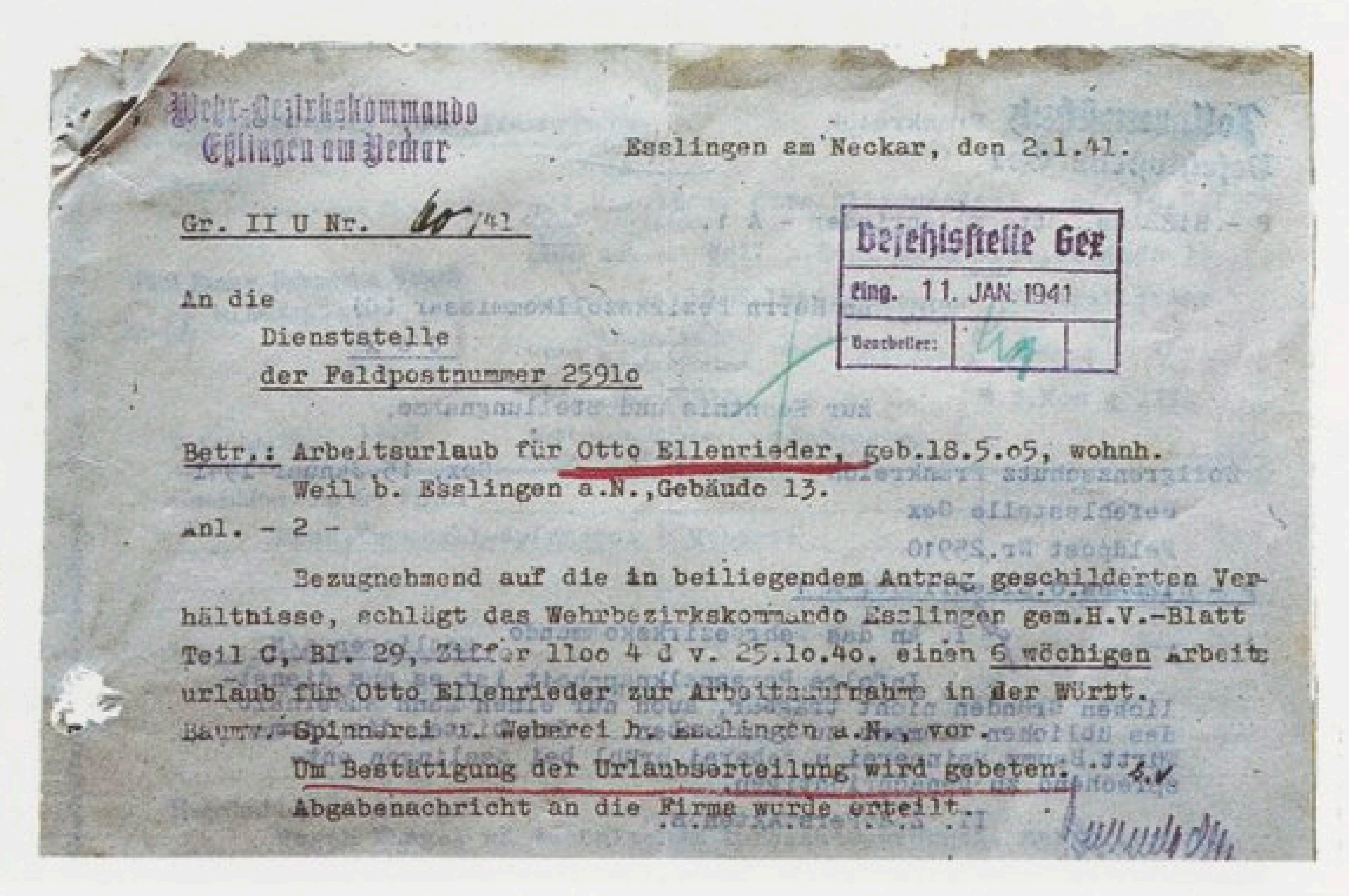
« Ces passages de la ligne de démarcation entre zone occupée et zone libre, je les ai effectués en différents points et par divers moyens de locomotion. <u>Chalon-sur-Saône</u> : comme agent S.N.C.F. avec de faux laissez-passer. Lorsque le passage était urgent et non préparé par nos services, c'était enfermé dans le tander d'une locomotive, avec de l'eau à mi-corps, de Dijon à Bourg, Dijon à Mâcon et vice versa. Dans un wagon de marchandises, caché derrière de nombreuses caisses, et le wagon plombé par un complice S.N.C.F. Un jour... devant me rendre à Nancy, je suis arrivé à Belfort après trois jours de voyage et de nombreux arrêts sans pouvoir me dégager... Une autre fois, un P.G. (prisonnier de guerre) évadé, caché à mon insu dans le même wagon, a été écrasé entre les caisses à la suite d'un terrible coup de tampon. Je l'ai entendu râler plusieurs heures sans pouvoir lui porter secours.

A <u>Cluny</u>, c'est à travers champs, et à pied, suivant de loin des paysans qui effectuaient des travaux que j'ai passé la ligne.

A <u>Moulins</u>, j'ai traversé à la nage deux fois... Je pourrais en écrire des pages.»

(ibid.).

■ **NOVEMBRE 1942. LE RÉSEAU «KLÉBER, S.R. BRUNO» SE REPLIE À GENÈVE,** dans les locaux du Consulat de France, censé pourtant représenter «l'Etat Français» de Vichy. J. Hénot continue son travail de collecte de renseignements et passe de nombreuses fois la frontière en différents endroits, se chargeant parfois du sauvetage d'aviateurs britanniques ou du passage d'agents alliés. Sa géographie du franchissement le conduit de Perly, près de Saint-Julien, au cimetière séparant Gaillard de Thonex (commune suisse), au café «chez Mado» et à la maison Gubier, à Moëllesulaz. Il utilise aussi le passage de Carra à Ville-la-Grand, pour revenir en France.


Wehr-Bezirkskommando
Eßlingen am Neckar

Esslingen am Neckar, den 2.1.41.

Gr. II U Nr. 60/41

Befehlsstelle Gex
Eing. 11. JAN. 1941
Bearbeiter:

An die
Dienststelle
der Feldpostnummer 2591o

Betr.: Arbeitsurlaub für Otto Ellenrieder, geb.18.5.o5, wohnh.
Weil b. Esslingen a.N., Gebäude 13.

Anl. - 2 -

Bezugnehmend auf die in beiliegendem Antrag geschilderten Verhältnisse, schlägt das Wehrbezirkskommando Esslingen gem.H.V.-Blatt Teil C, Bl. 29, Ziffer 11oo 4 d v. 25.1o.4o. einen 6 wöchigen Arbeitsurlaub für Otto Ellenrieder zur Arbeitsaufnahme in der Württ. Baumw.-Spinnerei u. Weberei b. Esslingen a.N. vor.

Um Bestätigung der Urlaubserteilung wird gebeten.

Abgabenachricht an die Firma wurde erteilt.

1941-1942. Renseignements collectés et passés par J. Hénot. (Coll. Hénot)

SERVICE CENTRAL DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

R.B.16.

N°.C.J/ 3.752 Pol.Sur
référence à rappeler

SECRET

VICHY, le 31 août 1942

NOTE

Pour Messieurs les Commissaire de la
Surveillance du Territoire à :

BOURG - CHATEAUROUX - LIMOGES - LYON - MARSEILLE - MONTPELLIER
NICE - PAU - TOULON - TOULOUSE

COMMISSAR... Surveillance du Territoire BOURG
ARRIVÉE : Date : 1-9-42 N° 1303

D1

OBJET : S.R. allemand de POITIERS.

...ation émanant de l'Autorité militaire, il ...llemand qui s'occupe plus particulièrement ...ents de contre espionnage et notamment de ...spéciaux français.

...ard de Verdun, à Poitiers.

...amouflé en bureau de douane.

...ervice est commandé par un colonel, assisté

...mann G R U N E W A L D.

...Leutnant H E S S E Joseph, dont ci-joint deux photographies.

HESSE Joseph

HESSE, qui est âgé de 29 ans, est originaire de COLOGNE où son père est pharmacien.

Il a séjourné à LYON avant guerre et il y a été hébergé dans une famille française, en échange d'un jeune Lyonnais tué au cours de la guerre 1939/40. Il était très lié avec cette famille.

HESSE se rend souvent en zone libre (région de LA HAYE DESCARTES) habillé en civil et même fréquemment en ouvrier.

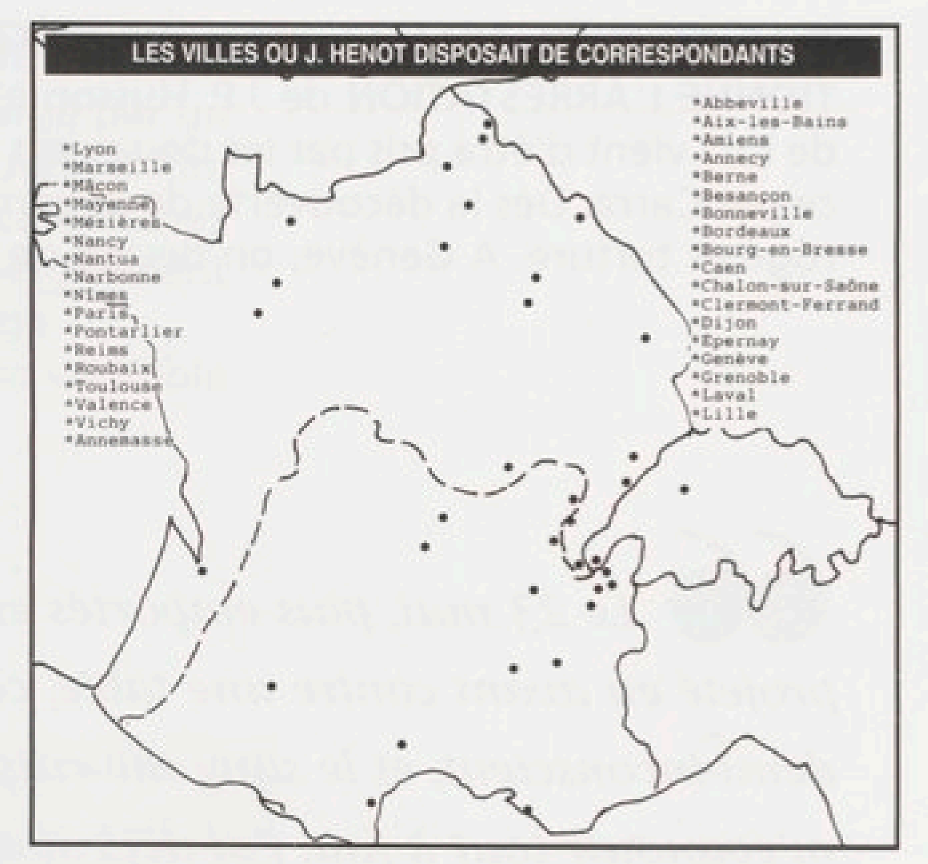
Il actionne un certain nombre d'agents qui, pour la plupart sont des femmes.

A Paris, il descend habituellement à l'hôtel des Deux-mondes 22 avenue de l'Opéra.

- d'un nommé BROST (orthographe phonétique) qui serait d'origine autrichienne , BROST

.../...

Dans son «palmarès», on peut noter le repérage de rampes de lancement de «V1», et des mouvements de la division «Das Reich».



«Bien souvent j'ai dû accompagner durant un certain trajet... des aviateurs britanniques ne parlant pas un mot de français, dont les avions avaient été descendus par la D.C.A. et ceux-ci avaient pu trouver un asile provisoire chez des âmes bienveillantes qui attendaient mon passage pour s'en débarrasser. Mes chefs, par la suite, m'interdirent de convoyer des personnages aussi encombrants et dangereux. J'ai accompagné également des personnalités, des officiers supérieurs, des agents de la Résistance et des attachés militaires, tels que le général L... (USA), qui était attendu à Oyonnax (Ain) pour embarquer dans un avion spécialement venu le prendre avec le commandant des maquis de l'Ain.

Une mission de contact m'avait donné l'occasion de faire sur la côte des Flandres un certain nombre d'observations intéressantes : mouvements de troupes blindées, emplacements de batteries non révélés jusqu'alors, nouvelles installations d'état-major, un signe inhabituel sur les véhicules des unités stationnées dans la région, et très important, des constructions spéciales dont j'avais réussi à savoir les dimensions, l'orientation, ainsi que certains caractères techniques (béton sans ferraille, réservoirs de grande taille à proximité, tranchées bétonnées) qui n'avaient été reçues qu'avec une extrême surprise frisant l'incrédulité. Sur plusieurs points précis, rien ne recoupait mes informations, et sur certains autres des comptes-rendus récents étaient en parfaite composition, telle une unité désignée par une feuille de chêne qui était encore quelques jours auparavant stationnée en Allemagne du sud. On m'expédia sans délai pour préciser et compléter les résultats de mon enquête.

Une fois, les Allemands qui m'arrêtèrent au passage de la zone interdite vers Abbeville, suspectèrent davantage mon identité que la réalité de mon «ausweis». Ils me fouillèrent minutieusement, poches et doublures, ne négligeant que mes gants - dont un doigt de la main gauche, inutile pour moi, contenait sur papier pelure quelques notes et relevés que je venais d'effectuer. N'ayant pas pris l'habituelle précaution de caler par un morceau de ouate mon document dans l'un des doigts inutilisés, j'avais une sueur froide chaque fois qu'un uniforme se rapprochait de la table sur laquelle j'avais jeté négligemment mes gants et un livre ; voyant ma main mutilée, ils m'en demandèrent la cause. Je leur répondis que j'avais été blessé en 1940 et que la guerre était une sale chose. Ils acquiescèrent et me rendirent la liberté immédiatement.

Ce jour-là je me rendis à Amiens au théâtre pour fêter ce succès.»

(ibid.).

■ **LE 12 AVRIL 1944, LE REGISTRE D'ÉCROU DE LA PRISON DU «PAX» MENTIONNE L'ARRESTATION** de J.P. Husson et de P. Curral ; J. Hénot - il s'agit bien de lui - vient d'être pris par les douaniers allemands alors qu'il revenait en France par Carra. Dès la découverte de sa véritable identité, il est violemment interrogé et torturé. A Genève, on décide de le sortir de prison.

« Le 23 mai, plus emportés encore que de coutume, ils m'ont saisi la tête et m'ont projeté en avant contre une table, comme pour me briser le crâne ; je suis tombé à demi-inconscient, et le sang me ruisselle du front. J'ai le cuir chevelu entaillé... Mais avant de m'évanouir tout à fait, j'ai déjà songé au parti à tirer de l'événement...

Avec la complicité du préposé de la Croix-Rouge nationale, Monsieur Balthazar, qui apportait la maigre pitance journalière aux prisonniers du Pax, je vais simuler le délire et refuser toute nourriture, trois jours durant, non sans me demander si ce n'est pas une erreur de risquer de m'affaiblir encore plus après le terrible choc reçu au cours de l'interrogatoire. Balthazar me remet une poudre blanche qui va me donner une fièvre de cheval.
La gravité de mon état se confirme...

Le 26 mai, des têtes inhabituelles s'encadrent dans la porte de ma cellule. Je continue le jeu ; je saurai peu après qu'un convoi de Juifs vient d'être expédié, sous la garde du chef et des plus durs de la Gestapo locale, accompagnés de leur médecin. Le maire va jouer le grand jeu pour tenter de me sauver. Il vient me voir et il me trouve plus abattu, fiévreux, délirant. Il exprime des inquiétudes redoutables, exige un nouvel examen médical en mentionnant que Husson n'a rien à voir avec la Résistance. Le chef remplaçant consent à faire venir un autre docteur. Ce sera le docteur Thée. Que va-t-il dire ? Il m'interroge, je déraille. Il m'examine, j'attends. Il expérimente mes réflexes... Là, je ne comprends plus rien, tâche bien de répondre par des anomalies, mais il paraît que ce n'étaient pas les bonnes... Le toubib me regarde, me palpe à nouveau et penché vers moi, murmure :
— «Tu n'es pas fou !... Tu veux partir ?»
Dans un souffle, je glisse : «Oui, oui, sauvez-moi !»
Il se redresse subitement et gueule :
— «Ja, vorrückt ! vorrückt !» et tourné vers le maire : «Il crève ! Emmenez-le, faites-le soigner !»
Le chef allemand accepte, à condition que le «Burgmeister» endosse la responsabilité, ce qu'il fait, bonne âme, sans hésiter.

...Le soir même, des bruits hâtifs dans le couloir. Ma porte s'ouvre, l'infirmière entre la première et se laisse ficeler, bâillonner, sur le lit d'où je viens de jaillir. Un type en blouson de cuir me colle un revolver dans les mains, je me retrouve titubant au milieu du petit groupe qui m'entraîne vers la voie ferrée.»

(ibid).

A la tête du groupe armé qui le sort de l'hôpital, A. Allombert ; l'infirmière est Mlle Chapelier, bien évidemment complice. Il est ensuite pris en charge par un autre résistant F.T.P.F., Ch. Thura, puis hébergé par un cheminot, J. Duret ; enfin, A. Allombert le passe en Suisse, au Pas-de-l'Echelle, devant le café «Chez Marthe» ! Là, il est attendu par un lieutenant des services de renseignement suisses, Farquet. Quelle exemplaire chaîne de solidarité et de courage !
Jean Hénot reprend du service dès la libération d'Annemasse, sous sa véritable identité...



COMITÉ DE LIBÉRATION
Secteur d'Annemasse
Hte-SAVOIE

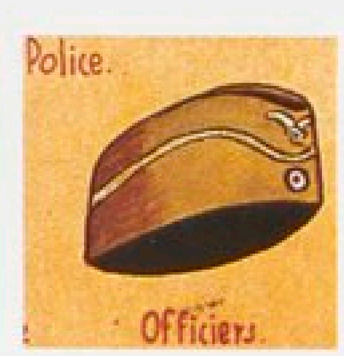
Le porteur, en mission spéciale, est autorisé à circuler sur tout le territoire, en permanence, de jour et de nuit. EXEMPT DE TOUT CONTROLE.

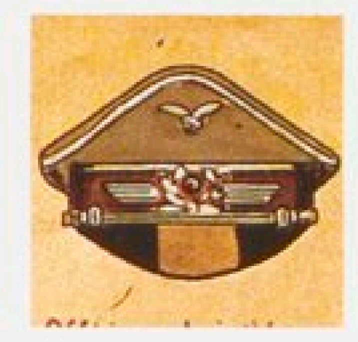
COMITE DE LIBERATION.
Le Président :

ANNEMASSE. II SEPTEMBRE 1944.
Telephone. 20

Septembre 1944. Autorisation de circulation délivrée par Louis Simon, président du Comité de Libération d'Annemasse.
(Coll. Hénot)







L'enfant

C'est un sanglot d'enfant mais venu de si loin
Que l'on ne saurait plus que l'appeler silence
Et pourtant, je suis là qui toujours le repense
Ne pouvant l'empêcher de hanter mon chemin
Où, dans son naturel, le pleur se recommence.
Mais est-ce bien un pleur, c'est un proche visage
Avec le vieux sanglot cherchant une alliance
Et plus perdu en moi qu'au tréfonds des forêts,
Visage douloureux, tu gardes ton secret,
Y renonçant soudain pour le livrer aux larmes.
Je te fais place en moi, obscur événement,
Et j'ai l'impression que tout le reste ment,
Je remonte le temps pour t'être plus semblable,
Petit visage errant d'enfant inconsolable.

Jules Supervielle - 1942

Les enfants du Pax

Jamais un lieu ne porta plus mal son nom ; jamais la cruelle absurdité des guerres ne fut mieux mise en évidence. L'hôtel Pax d'Annemasse, siège des services de répression italiens puis allemands, trop petit pour contenir tous les prisonniers, se vit adjoindre une prison, de l'autre côté de la rue. La prison du Pax...

Les enfants du Pax... Nulle paix, nulle quiétude pour ces enfants, arrêtés au moment où ils allaient franchir la frontière, coupables d'avoir voulu vivre et criminels parce que nés juifs. Seule l'obstination tranquille du maire d'Annemasse leur évita la déportation, donc la mort ; seule la douce et ferme obstination de leur accompagnatrice, sœur aînée, sœur aimée dans ces moments d'infortune, leur permit de vivre, malgré tout.

Cela, les brutes en uniforme ne le pardonnèrent pas à Marianne Cohn...



*«**Douane de Soral II** (canton de Genève, Suisse).*
— 20 mai 1944, 15 enfants juifs venant de Clermont-Ferrand.
— 22 mai, 30 enfants juifs venant de Figeac.
— 23 mai, 21 enfants juifs venant de Limoges.
— 25 mai, 19 enfants juifs venant de Lyon.
— 26 mai (Soral I et II), 35 enfants juifs venant de Grenoble».

(Origine : Archives de Genève).

«A ce propos, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, d'après des rapports dignes de confiance qui me sont parvenus récemment et que je désirerais cependant transmettre avec la plus grande réserve, il doit s'agir comme organisation non de l'«O.S.E.», mais d'un mouvement d'un type inconnu, «Amitié Chrétienne» qui, étant composé de membres de confession chrétienne, se serait cru obligé d'assister les Juifs en situation de détresse en France.»

Mai 1944. Lettre à H. Rothmund, responsable de la division de la police à Berne. (Coll. Herz)

«Nous venons de recevoir rapport du fait que, dans la nuit du 7/8 mai 1943, 12 enfants sont, à nouveau, entrés clandestinement en Suisse avec l'aide de la Croix-Rouge Française. Les 12 enfants ont été placés dans un camp de quarantaine à Genève. Comme me le fait savoir M. Wildbolz, le lieutenant-colonel Odier, officier de la police territoriale à Genève craint qu'encore d'autres enfants n'arrivent de la même façon.»

«M. Wildbolz m'informe à l'instant que, d'après le rapport de l'Office de Police Territoriale à Genève, un autre transport de 11 enfants est arrivé dans la nuit du 8 au 9 mai. Avec quelques cas isolés, ce sont, depuis le 6 jusqu'à ce jour, 27 enfants seuls qui sont entrés illégalement en Suisse, plus exactement qui y ont été emmenés.

D'après un rapport provisoire du lieutenant-colonel Odier, un représentant de la Croix-Rouge aurait pris en charge les enfants apparemment à Limoges et les aurait conduits à Annemasse. Le lieutenant-colonel Odier a fait un rapport à ce sujet qui doit nous parvenir dans les prochains jours via la section de police.»

Juin 1944. Lettre de De Haller, délégué suisse à l'aide internationale de la Croix-Rouge à W. Stucki, représentant de la Suisse à Vichy, à propos de l'O.S.E. et de «Amitié chrétienne». (Coll. Herz)

■ **EN CE MOIS DE MAI 1944, DE NOMBREUX GROUPES D'ENFANTS PÉNÈTRENT EN SUISSE**, la plupart du temps illégalement.
L'organisation de ces passages clandestins revient souvent à l'O.S.E., aidée par d'autres mouvements. L'O.S.E. (Oeuvre de Secours aux Enfants) est née au début du siècle des suites des pogroms de la Russie tsariste. Durant la deuxième guerre, elle regroupe - avec d'autres organisations telles les Eclaireurs Israélites et «la Sixième», le Mouvement de Jeunesse Sioniste, etc. - des Juifs résistants qui ont décidé de sauver un maximum d'enfants par des placements dans des familles françaises ou par le passage en Espagne ou en Suisse.
En Haute-Savoie, les responsables en sont notamment T. Klein, T. Gryn, S .Levitte, E. Racine et G. Loinger.

■ **LES CONVOIS D'ENFANTS** partent souvent de Limoges (où se trouvent de nombreux réfugiés juifs) et gagnent Lyon, puis Aix-les-Bains ou Annecy. Là, ils sont pris en charge par des accompagnateurs tel G. Loinger, ou par des «assistantes sociales».

Parmi ces jeunes femmes juives, ou non-juives comme Rolande Birgy, «la fille au béret bleu», deux visages, deux destins martyrisés, Marianne Cohn et Mila Racine.



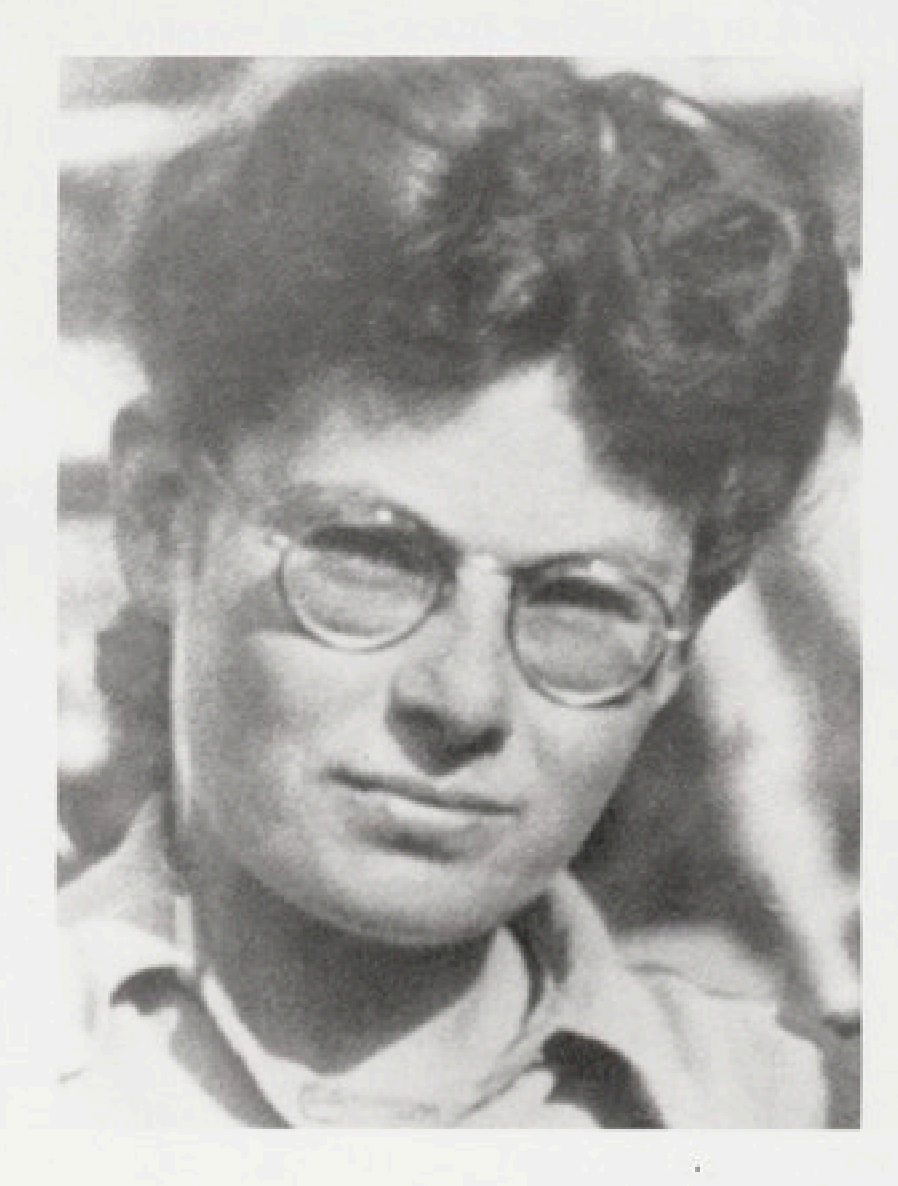


Non daté. S. Levitte et E. Racine, deux des organisateurs des passages d'enfants juifs en Suisse, à Aix-les-Bains. (Coll. Haymann)

Août 1944. G. Loinger (premier civil à droite), l'un des passeurs de l'O.S.E.. Avec l'aide du maire d'Annemasse J. Deffaugt (troisième à partir de la gauche), il réussit à faire passer plusieurs groupes d'enfants. (Coll. Haymann)

Non daté. Marianne Cohn, arrêtée avec le groupe d'enfants à Viry. Agée de 22 ans lors de son arrestation, d'origine allemande, Marianne Cohn est membre de la Résistance juive ; elle convoie plusieurs groupes d'enfants jusqu'à la frontière. Elle est assassinée par les Allemands le 8 juillet 1944, après avoir refusé d'être libérée par la Résistance. (Coll. Haymann)

Non daté. Mila Racine, sœur d'E. Racine. Elle est arrêtée alors qu'elle accompagne un groupe pour un passage de frontière à Bossey ; elle meurt à Ravensbrück. (Coll. Haymann)





■ **LE 31 MAI 1944, MARIANNE COHN PREND EN CHARGE UN GROUPE DE 32 JEUNES JUIFS** de 3 à 19 ans. Tous viennent de Limoges par le train ; après une nuit à Lyon, ils gagnent Annecy. Là, ils attendent un camion qui doit les emmener à la frontière. Mais - malchance ou dénonciation - les Allemands arrêtent le camion à quelques kilomètres de la frontière.

« Le camion s'est arrêté à la sortie de Viry, direction Saint-Julien, à l'embranchement de la route du Fort. Ici à Viry, un passeur, M. Emile Barras, qui habitait un autre village à l'époque et qui était mon ami, un résistant comme mon frère Joseph et moi-même, devait prendre le groupe en charge pour le conduire à la frontière suisse voisine.

Je suivais le camion à vélo depuis le centre de Viry pour aider mon frère et Emile. Ce dernier arrivait lui aussi à vélo vers le lieu où stationnait le camion. Les enfants commençaient à descendre du camion quand j'ai vu arriver une voiture allemande occupée par quatre militaires. Ces Allemands se sont approchés du camion et ont tiré en l'air.»

Témoignage de R. Fournier, frère du chauffeur du camion, recueilli par H. Herz. 1994.

■ **COMMENCE ALORS LA LONGUE DOULEUR...** Tous sont emmenés à Annemasse, à l'hôtel Terminus, siège de la douane allemande, qui les a arrêtés. Pour les plus grands et les deux adultes, interrogatoires, coups et humiliations.

« — Quand on a été interrogés au Terminus la première nuit, on a été enfermés tous dans une petite pièce, dans le noir ; il y avait des paillasses par terre. On était «les grands»... L'interrogatoire a duré longuement, longuement, c'était la nuit déjà...
— Ils nous appelaient un par un...
— Là j'ai été tabassé, je me souviens de cette pièce, l'interrogatoire, une petite table avec une lampe, enfumée, pleine de gars en militaire, en civil, un gars derrière, un gars à côté de moi... Bon, on me posait des questions en allemand, je fais l'imbécile, je fais celui qui ne comprenait pas, bien que je comprenais, je faisais des études au lycée, et puis je parlais le yiddish, qui ressemble un peu à l'allemand, et «comprends pas, comprends pas», qu'est-ce que j'ai pris à ce moment-là ! Et je ne sais lequel a eu l'idée de dire : «S'ils nous interrogent, on dit que les petits ne sont pas juifs...» Les petits étaient séparés de nous...
— La plus jeune avait trois ans.
— On a été interrogés là, les filles ont été déshabillées, les garçons baissaient leur pantalon mais on avait avoué qu'on était juifs, mais que les petits ne l'étaient pas. Aller inventer une histoire comme ça... Là ça a été sévère, et c'est de là qu'ensuite on a été emmenés au Pax...
— Moi j'ai cru qu'ils nous emmenaient nous fusiller, quand ils nous ont changés d'endroit. Moi j'ai dit, bon, cette fois...»

Témoignage de A. Lentz, S. Jacquet et L. Herzberg. 1995.

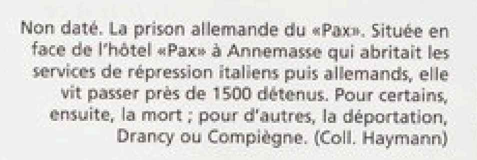
625	Colin, Marie	17.9.22.	Montpellier	Française	Grenoble	1.6.44	Zoll Annemasse	9/6.44.	nach Lyon S.D. Meyer
626	Fournier Joseph	27.8.21.	Viry	Français	Viry	1.6.44		entl. 7/6.44.	S.D. Mansholt
642	32 Judenkinder im	Alter v. 2½ - 11 Jahren		Juden	im Sammellager (Schweiz)	1.6.44. -	Zoll Annemasse		
643	7 Judenkinder im	Alter v. 5 - 14 Jahren		Juden	Mornex untergebracht.	5.6.44.	"		

1944. Registre d'écrou du «Pax». Il comportait, de gauche à droite : le numéro d'ordre, le nom (ici «Colin» pour Cohn, et les 32 enfants juifs), la date et le lieu de naissance, la nationalité ; le lieu, la date et le corps qui a procédé à l'arrestation (douane, service de sécurité, police...) ; enfin "entlassen"-libéré ou "übergeben"-transféré. A noter pour M. Cohn, le mensonge "nach Lyon"... (Coll. Bochaton).









Non daté. La prison allemande du «Pax». Située en face de l'hôtel «Pax» à Annemasse qui abritait les services de répression italiens puis allemands, elle vit passer près de 1500 détenus. Pour certains, ensuite, la mort ; pour d'autres, la déportation, Drancy ou Compiègne. (Coll. Haymann)

Puis c'est la prison du Pax et de nouveau les coups...

— On a pris des coups. On n'a pas été torturés.
— Moi j'ai pris des coups, au nerf de bœuf. Mansbolt...
— Moi ils m'ont humiliée...
— ...et Meyer dans le même bureau, mais Meyer se mouillait pas, il tapait à la machine. Mansbolt, un mec qui faisait au moins 1,90 m, 120 kg, blond, quelques cheveux encore ; une main, c'était comme mes deux mains, et je me souviens très bien que quand mon tour est venu, il m'a attrapé par le collet à l'entrée du bureau, tout de suite. Paf, paf, j'ai valdingué à l'autre bout, je ne savais plus où j'étais, et après ça a été le nerf de bœuf... Il me demandait : «Où est ta mère?» ; je lui disais qu'elle avait été déportée. Je ne pouvais dire autre chose, c'était la vérité. Et ça repartait... En dernier ressort il a voulu m'humilier, il m'a déculotté...
— Moi, ils m'ont humiliée aussi. Ils m'ont déshabillée. Pour les garçons..., mais pour les filles pour quoi faire, pour qu'on raconte des choses, qu'on ne savait pas d'ailleurs ?»
(ibid.)

Les «grands» vont vivre plus de deux mois dans cette prison ; pensionnaires malheureusement privilégiés, ils assistent depuis leurs cellules aux traitements infligés aux suspects arrêtés. Là encore, c'est grâce au maire d'Annemasse J. Deffaugt qu'ils évitent la déportation et que les «petits» sont placés dans une maison d'enfants.

— On voyait souvent Deffaugt, le maire, et c'était une présence dense. Ce personnage rondouillet, ces cheveux..., une petite moustache, rondouillard, comme ça...On dit que les gros inspirent confiance ; en tout cas, il était bonhomme, et il était sans doute homme bon, et chaque fois qu'il venait... il avait toujours un mot pour nous, et le passage de Deffaugt était toujours un moment important des journées. On le voyait souvent. De même que Balthazar, qui était «l'homme de la roulante»...
— Il nous amenait la soupe, trois fois par jour.
— Il nous disait toujours : «Tenez bon, les Russes avancent, ils sont déjà là...»
(ibid.).

■ **DEUX MOIS DE CORVÉES DANS LA PRISON ET DANS LES HÔTELS** réquisitionnés par les Allemands ; et la vie malgré tout, avec le soutien et l'affection de Marianne Cohn, la grande sœur, jusqu'à ce 7 juillet 1944...

« *Ce que je me souviens et qui est resté gravé dans ma tête, dans la nuit du 7 au 8 juillet 44, quand on est venu chercher Marianne. Et c'est Wishmann qui est venu la chercher, celui qui parlait très bien français, sans accent. Mais une gueule de..., les lèvres minces, le regard méchant. Et la seule chose dont je me souvienne bien, c'est la voix de Marianne - parce que nous on était restés terrés - lui disant : «Je voudrais prendre ma brosse à dents» et il lui a répondu : «Vous en aurez pas besoin». C'est là que j'ai compris, et on ne l'a plus revue.*

— Je lui ai donné la mienne. Elle était dans notre cellule...

— Marianne, c'était une personne admirable, parce qu'elle nous remontait le moral ; elle était toujours souriante avec nous : «Vous inquiétez pas, ça va se passer...» et elle souriait, une sainte...

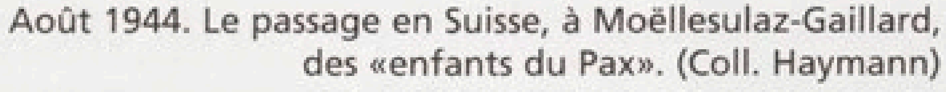
— C'est vrai, on ne l'a jamais vue baisser la tête.

— En souriant, elle avait les yeux qui s'illuminaient.»

(ibid.).







Août 1944. Le passage en Suisse, à Moëllesulaz-Gaillard, des «enfants du Pax». (Coll. Haymann)

Août 1944. E. Racine et J. Deffaugt avec les "enfants du Pax" libérés. Au premier plan, N. Wagner : elle avait trois ans... (Coll. Haymann)



Août 1944. Les «Grands» après leur retour du «Camp du Bout-du-Monde» de Genève. Au premier plan, E. Balthazar, actif adjoint de J. Deffaugt auprès des prisonniers ; sous la pancarte, de droite à gauche, au deuxième plan, L. Herzberg, A. Lentz, X , S. Jacquet. (Coll. Herzberg)

Quelques jours avant la libération de la ville, les Allemands se replient dans l'Hôtel Pax et abandonnent la prison. Les «grands» sont libres ; on les emmène en Suisse, au «Camp-du-Bout-du-Monde», où ils sont tondus, photographiés et internés. Pour eux, c'est une épreuve de trop : ils font la grève de la faim et sont rapatriés en France au bout d'une semaine.

Ils apprendront alors ce qu'est devenue Marianne Cohn ...



Non daté. Le charnier de Ville-la-Grand. Le corps de Marianne Cohn, rendue méconnaissable par les coups assénés par ses bourreaux, ne fut identifié que par une chaussure. («La Haute-Savoie libérée». Coll. J. Hénot)

Bois cette tasse de ténèbres, et puis dors.
Nous prendrons ta misère ainsi qu'une couronne
et nous la porterons aux jardins de la mort.
Alors toi, comme un somnambule qui frissonne,

te glissant par la porte où ne passe personne,
tu t'en iras cueillir le myrte aux rameaux d'or.
Son éclat et celui de la rouge anémone,
dans la nuit rajeunie, te guideront aux bords

de la vraie vie et du pur accomplissement.
Là les songes sont sûrs, terribles et puissants.
Par le bleu matinal d'un éternel demain

ils viendront tous à ta rencontre, âme guérie,
et tu reconnaîtras, se tenant par la main,
tes grandes soeurs : Amour, Liberté, Poésie.

Jean Cassou - 1944

Le Juvenat

La frontière franco-genevoise dessine parfois des méandres qui n'ont rien à voir avec ceux d'une rivière ; d'obscures tractations locales, entérinées au plus haut des raisons d'état, en sont responsables. Ainsi les terres du Juvénat de Ville-la-Grand, le petit séminaire de la congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales, s'enfoncent-elles dans le territoire genevois.

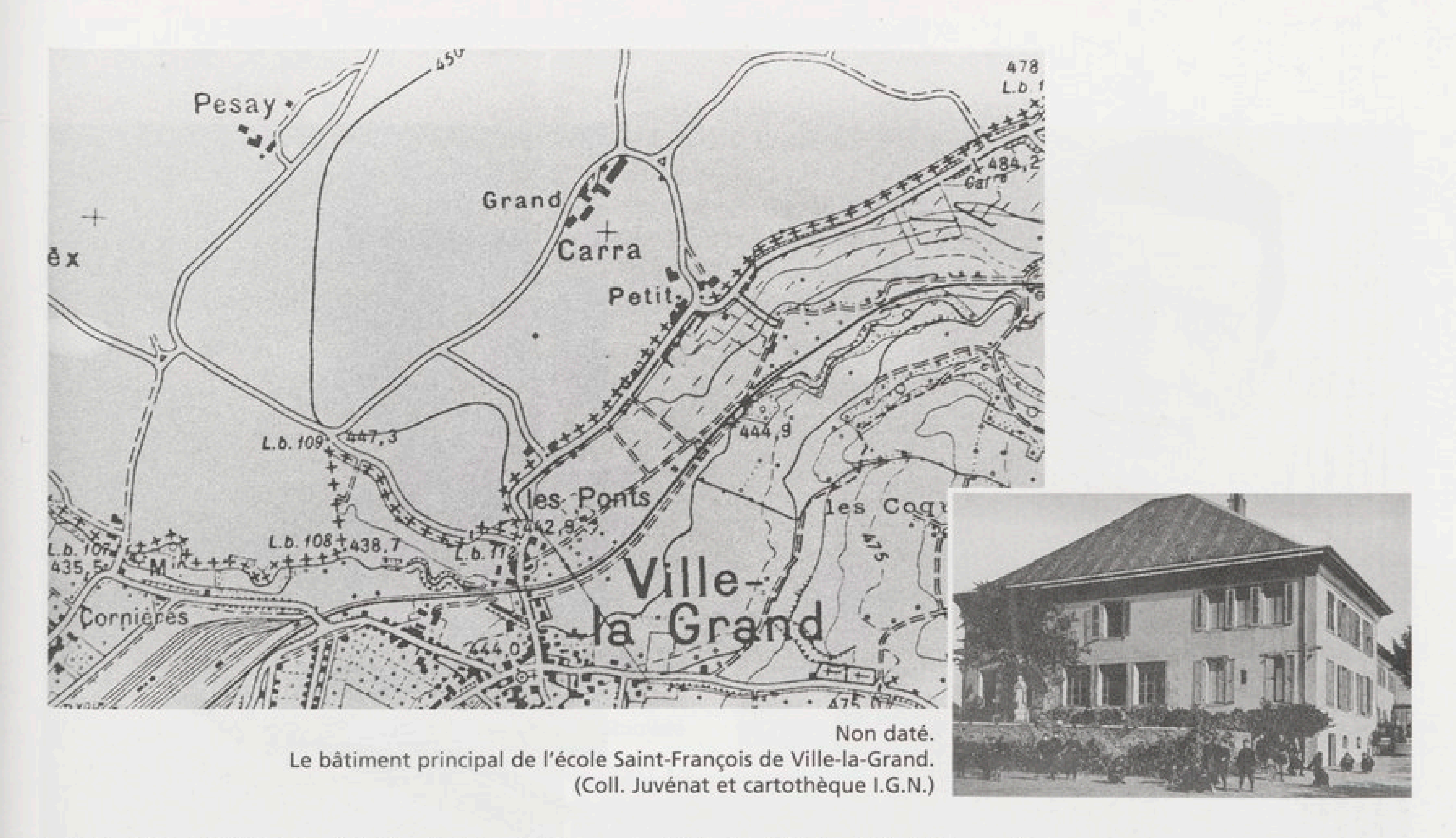
A ce lieu privilégié pour des passages clandestins, l'histoire ajouta un homme déterminé, le père Favre, créant ainsi un étonnant symbole fait d'esprit et de terre.

A combien de fugitifs signala-t-on le Juvénat, ou l'école Saint-François ? Combien d'hommes et de femmes sautèrent le mur ceint de barbelés qui les séparaient de la Suisse ? A combien a-t-on dit : «Voyez le père Favre, il vous aidera.» ?

Comme tant d'autres, le père Favre paya de sa vie son souci d'humanité. Aujourd'hui, il reste la terre...

Bonjour à traver

les barbelés...



Non daté.
Le bâtiment principal de l'école Saint-François de Ville-la-Grand.
(Coll. Juvénat et cartothèque I.G.N.)

■ **LA CARTE PARLE** : à Ville-la-Grand, la propriété de l'Ecole Saint-François forme un triangle dont deux côtés donnent sur la Suisse. Aussi, dès 1941, des réfugiés alsaciens, belges, hollandais qui transitaient par la Suisse, l'utilisèrent pour gagner la zone «libre», en France. Dans l'autre sens, fugitifs, résistants, agents de renseignement trouvèrent par cette filière la liberté, ou une mission à remplir.
Pour organiser ces passages - peut-être 2000 personnes en trois années - trois religieux : les pères Favre et Pernoud, professeurs, et le frère Raymond Boccard, jardinier. Aidés par le directeur de l'établissement, le père Frontin, les trois hommes se complètent, accueillant, nourrissant, réconfortant, logeant les fugitifs ; et passeurs, bien sûr...

« Il convient de signaler que mon mari figurait en tant qu'avocat sur une liste noire des Allemands.(...) Le passage était assuré par un prêtre catholique, le Père Pernoud, qui vivait dans un séminaire à Ville-la-Grand, à proximité immédiate de la frontière franco-suisse.(...) Nous sommes partis de chez les Besson qui nous avaient accueillis à Annemasse.(...) Nous avons marché un bon moment jusqu'à ce que nous arrivions à un arbre sous lequel nous attendait le Père Pernoud:(...) Nous étions à une très courte distance des barbelés de la frontière, qui à cet endroit étaient un peu distendus. Mon mari passa le premier, le Père Pernoud lui passa nos filles et je passai la dernière.(...) Je précise qu'il n'a jamais été question d'argent avec nos passeurs.»

Témoignage de A. Muller (in 1944-1994. «Un collège témoigne»).

« Je recueillais les réfugiés éventuellement refoulés par la Suisse. Je prenais alors ma remorque pour les conduire à la gare d'Annemasse. En cas de contrôle, j'avais une réponse toute faite : «Ce sont des parents d'élèves venus chercher les bagages...»

Je demandais aussi aux réfugiés de ne pas prendre une mine effarouchée. En fait, je n'avais pas peur car je faisais ce qui était normal et j'étais certain que tout se déroulerait normalement.»

Témoignage de Frère Raymond (ibid.).



Non daté. Louis Favre, l'organisateur des passages au Juvénat ; prêtre, professeur, il est âgé de 31 ans en 1941. (Coll. Juvénat)



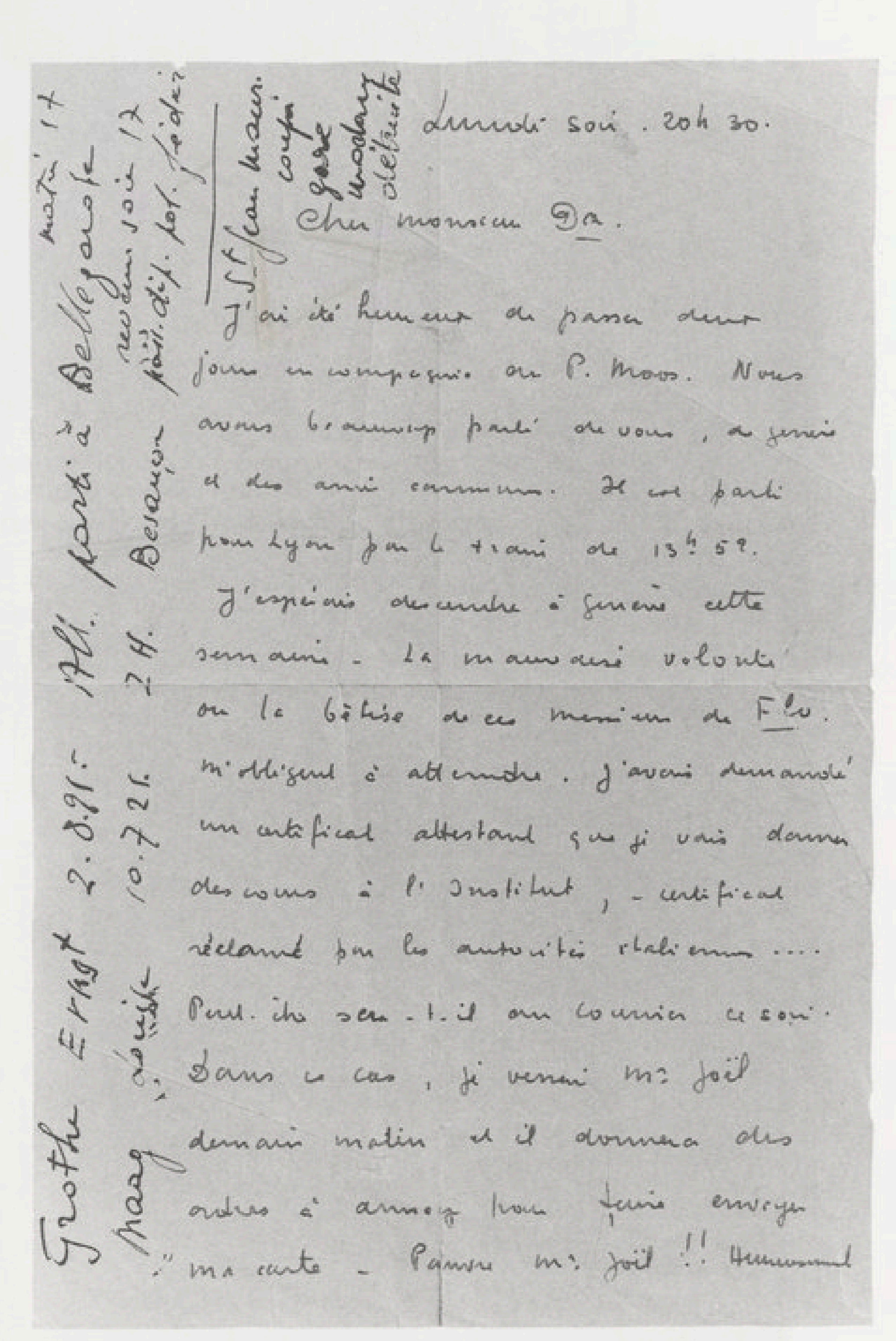
Non daté. Le frère Raymond, frère convers ; il assistait le père Favre lors des passages clandestins. (Coll. Juvénat)

Septembre 1942. Louis Favre devant le mur que franchissent les fugitifs ; ce "bonjour" est adressé à Marcel Durupthy, membre des services de renseignement suisses. (Coll. Desbiolles)



Non daté. Le père Pernoud (au centre) ; il s'occupait plus particulièrement de fournir des faux papiers aux fugitifs ; à gauche, le directeur, le père Frontin. (Coll. Juvénat)

Mais leur travail ne se limite pas au passage de fugitifs. Le père Pernoud, avec l'aide d'une secrétaire du commissariat d'Annemasse, fournit de faux papiers. Le père Favre est rapidement membre du réseau «Gilbert» et en rapport constant avec les services de renseignement suisses. Il communique des renseignements collectés lors de ses déplacements et passe des messages, profitant de son ancienne appartenance à l'Institut Florimont de Genève.



Lundi soir. 20h 30.

Cher monsieur Du.

J'ai été heureux de passer deux jours en compagnie du P. Moos. Nous avons beaucoup parlé de vous, de Genève et des amis communs. Il est parti pour Lyon par le train de 13h 5?.

J'espérais descendre à Genève cette semaine. La mauvaise volonté ou la bêtise de ces messieurs de Flo. m'obligent à attendre. J'avais demandé un certificat attestant que je vais donner des cours à l'Institut, - certificat réclamé par les autorités italiennes.... Peut-être sera-t-il au courrier ce soir. Dans ce cas, je verrai Mr Joël demain matin et il donnera des ordres à Annecy pour faire envoyer ma carte. Pauvre Mr Joël !! Heureusement

Lettre à M. Durupthy (été 1943).
Louis Favre mentionne le père Moos, dominicain, agent de renseignement, ainsi que «l'Institut» Florimont de Genève qui lui permet d'obtenir un laissez-passer. Ville-la-Grand est alors sous occupation italienne. La lettre est annotée de la main de M. Durupthy, des S.R. suisses.
(Coll. Desbiolles)

■ **LE 3 FÉVRIER 1944, LES ALLEMANDS ARRÊTENT LE PÈRE FAVRE** ainsi qu'un autre religieux, rapidement relâché ; le directeur du Juvénat est arrêté le lendemain. L'école est fermée et réquisitionnée.
Les services allemands de répression savent parfaitement qui ils détiennent. Le père Frontin, directeur de l'école, est libéré en juillet 1944. Quant à Louis Favre, il est amené à connaître la plupart des prisons allemandes de Haute-Savoie : la prison du «Pax», puis à Annecy la prison de l'école Saint-François, la vieille prison du château et la prison départementale...



1944. Soldats allemands photographiés devant le Juvénat.
(Coll. Juvénat)

Une série de billets écrits par L. Favre forme une chronique dramatique de la vie dans les prisons allemandes (ils sont pour la plupart adressés à M. Durupthy). L. Favre les glissait à sa sœur qui lui rendait visite régulièrement. Ils nous montrent son étonnante force de caractère, également illustrée par des propos gravés sur des planches de sa cellule.

La véritable Prison ? C'est la Société

Dans ces murs, j'ai connu la Liberté ...
(8 Avril 1944)
L. Favre

La Liberté, une valeur or dont
il ne faut jamais se défaire
E. Millet

Avril-mai 1944. Propos du père Favre et de E. Millet (résistant annemassien lui aussi fusillé par les Allemands) gravés sur le bois des parois de leur cellule à Annecy.
(Coll. Ordre des missionnaires de Saint-François de Sales)

Dimanche 9 Avril

Cher ami,
Cette fois, rien d'intéressant !
Pour un jour de Pâques, il fait noir et triste... Depuis mon dernier billet, pas d'interrogatoire, sauf pour le lieutenant Bastian. On l'a conduit à la Milice d'où il est revenu à moitié mort. Il a perdu connaissance trois fois durant l'interrogatoire. Si on le laisse aux fers ! –
[illegible] -je dit qu'un homme Renaud, juif savoyard (et [illegible] [illegible] je crois) a été fusillé à Montluc, il y a environ 1 mois. Il a passé ici.
Il arrive beaucoup de jeunes du maquis qui se rendent. Et comme ils ne sont pas pris les armes à la main, on les envoie en Allemagne.
Mme Kampf qui exigeait au début des lettres de moi afin de se présenter à mes amis de G. ne m'en parle plus depuis 3 semaines.
Joyeuses Pâques à vous et à Madame et à tous les amis !
Nos gardiens sont de plus en plus "[illegible]" [illegible] [illegible] ma sœur pendant quelques minutes. Mon bon souvenir aussi à M. de L...
Pâques n'est plus... j'attends la Trinité comme dans la chanson...
Au revoir.
Toujours votre +F

9 avril 1944. Le père Favre mentionne le lieutenant Bastian, rescapé des Glières et prisonnier, et le traitement que lui infligent les «Francs-Gardes» miliciens (Bastian est fusillé près de Thônes le 28 avril) ; il donne également des renseignements sur les autres prisonniers envoyés à Montluc ou en Allemagne. Kampf (sa femme est française) est un SS chargé des interrogatoires ; ils se suicident en août, lors de la libération d'Annecy. «G.» est «Gilbert», le colonel Groussard.

Lundi soir 24.

Cher ami,

Pour des raisons qui me paraissent sérieuses, j'ai renoncé provisoirement à une "promenade" vers vous - Je m'entraîne néanmoins de diverses manières, de façon à être prêt à toute éventualité.. Car suivant les circonstances, il est évident que je ne me ferai aucun scrupule de filer.. Le danger vaut la peine d'être couru ! Toutefois, j'ai comme un pressentiment, que je n'aurai pas à employer ce moyen extrême. Je crois que les interventions de v[os] amis de G. et d'ici n'ont pas été vaines — J'ai appris que Luc avait quitté Montluc pour l'Allemagne. Je me demande si les dames ou demoiselles qui l'avaient accompagné là-bas, ont subi le même sort. Je pense avoir sous peu le renseignement...

Un des "patrons" d'ici, Kampf, qui s'appelle aussi Robert, est tombé malade. Il est en ce moment dans un hôpital en Allemagne. C'est lui et sa femme qui m'interrogeaient. Dois-je me réjouir ?

Ce n'est pas amusant de passer le printemps dans une cave humide.. mais si je m'en tire avec ça, ce sera quand même à bon compte ! Les amis de G. ont été chics et j'ai de plus en plus envie d'aller les embrasser pour mieux leur dire merci. Je ne sais pas pourquoi, j'ai envie de vous dire : à bientôt !

Toulon

P.S. Légère amélioration pour Lucien, Sébastien : il a les pieds libres maintenant ! Samedi j'ai pu lui couper les cheveux et bavarder avec lui : le moral est bon.

24 avril 1944. Il est fait ici mention d'une «promenade» que «G.» avait projetée pour L. Favre ; L. Favre donne des renseignements sur P. Luc, douanier et résistant, arrêté en même temps que les membres de la filière de passage par la maison de I. Gubier.

« A cause de tout cela, et parce qu'aussi j'estimais infiniment cet homme, je m'acharnai à organiser l'évasion du Père Favre.

...Les mailles étaient solides. On pouvait y aller. Je fis prévenir le prêtre de se tenir prêt. Il refusa ! Je me rappelle ma colère, puis mon émoi à la réception de son message.»

(in «Service Secret», G. Groussard)

Ce 14 mai

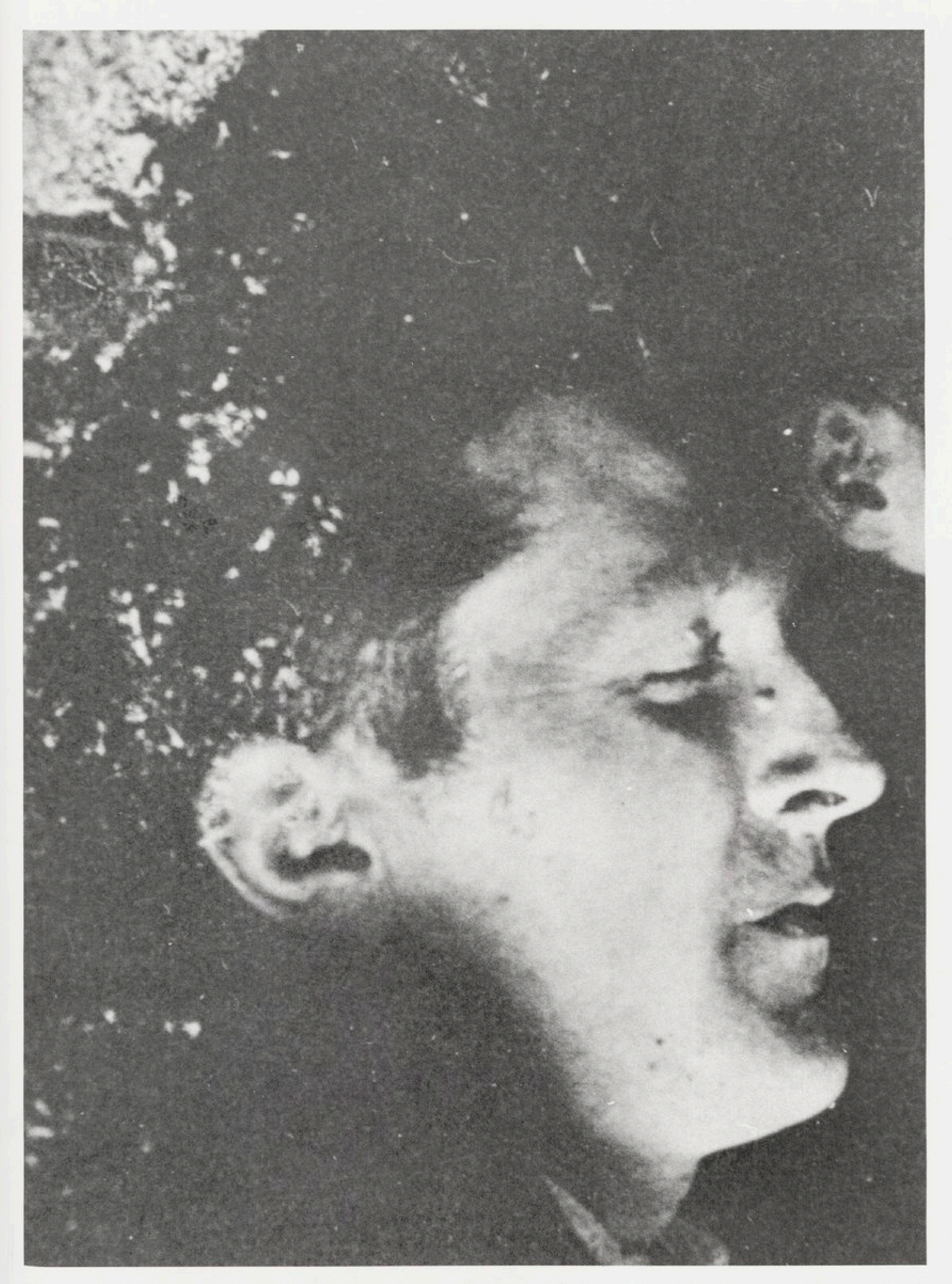
Cher ami,

Ce billet vous prouvera que les bombes ne sont pas tombées sur la prison, mais certaines à 100 mètres! Toutes les fenêtres sont en miettes – même au fond de la cave, dans les cellules, les murs tremblaient. – quelques bombes à retardement continuent d'éclater – L'usine est démolie, mais avec déjà 13 morts et 29 blessés – Depuis huit jours, le régime est excessivement dur – Un camarade, favorisé par une chance inouïe, a pu s'échapper – Deux autres ont été fusillés immédiatement en représailles. Les visites sont supprimées ainsi que toutes les corvées, qui tout en étant parfois pénibles, nous permett[aient] de prendre l'air.. Je me demande comment donner des nouvelles désormais ; je prépare toujours quelques billets en comptant sur la chance...

Nous sommes encore 26 en cellule dont beaucoup de nouveaux : entre autres les russes qui tenaient une pension restaurant dans un château à S. Pierre de Rumilly – au 2e étage, dans 2 salles relativement confortables, 40 femmes et une quinzaine d'hommes. – Le moral reste bon, malgré tout – Vous ai-je déjà dit? Lieutenant Bastian a été fusillé – D'autre part, le sergent Echasson du 27 B.C.A, amené ici comme prisonnier, travaille maintenant ouvertement avec la Gestapo et fait toutes les expéditions avec eux – Je ne me consolerai jamais de passer ce printemps dans une cave! – merci encore de tout cœur pour tout – Mon respectueux souvenir à madame F. Je vous embrasse

[illegible]

14 mai 1944. Dans la nuit du 9 au 10 mai, la R.A.F. bombarde l'usine S.R.O. d'Annecy qui fabrique des roulements servant à l'armement allemand ; le bombardement permet des évasions sévèrement réprimées.
L. Favre mentionne le sergent Echasson : arrêté après avoir réussi à s'enfuir des Glières, il collabore effectivement avec la Gestapo qui menaçait de torturer son épouse. Le dernier billet du père Favre est daté du 6 juin 1944.



Le 16 juillet 1944, un mois avant la libération de la Haute-Savoie, les Allemands fusillent à Vieugy huit résistants ; Louis Favre est parmi eux. Il nous reste son visage. (Coll. Juvénat)

On venait de loin
Pour croire à la fête.

Or ce n'était
Après les landes et après les mares,

Après les pluies, après les nuits
Et l'eau étale sur bien des terres,

Qu'un peu de feu éclairant des hommes
Qui ne parlaient plus.

Et cependant,
Des jours s'ouvraient
Dans l'étendue.

Guillevic - 1943

Le refuge suisse

Une terre promise, telle apparaissait la Suisse aux centaines de milliers de fugitifs pourchassés dans toute l'Europe. Mais qui l'avait promise... ?

300 000 personnes réussirent à passer la frontière. C'est beaucoup : 300 000 vies sauvées, 300 000 âmes qui s'apaisent, c'est l'humanité toute entière qui reprend confiance.

Et c'est pourtant peu, parce que les réfugiés ne représentèrent jamais plus du quarantième de la population helvétique, parce qu'ils ne furent jamais les bienvenus, parce que la politique de neutralité qui permit la sauvegarde de la Suisse fut accompagnée d'une excessive rigueur quant au contrôle des frontières.

Débat d'historiens ? Ou débat de citoyens d'aujourd'hui, d'êtres humains de toujours, confrontés à l'éternel dilemme, quelque part entre peur et courage ?

...On a vu une forme, la forme d'un soldat qui tenait un fusil comme ça, comme ça contre nous, qui nous demandait en allemand : «Wer da ?» alors, comme on ne pouvait pas raconter des histoires, on pouvait quand même pas dire qu'on est allés faire une excursion au milieu de la nuit.

...Alors, la grande fille a dit qu'on essayait de passer de l'autre côté de la frontière, alors c'est-à-dire que c'était un soldat suisse, on était trop effrayés pour remarquer si c'était un Suisse ou un Allemand et puis il faisait sombre et les costumes étaient très ressemblants alors il nous a dit de ne pas faire de bruit, d'être très silencieux, on est tombés sur un bon Suisse.

...L'eau était très froide et on a passé de l'autre côté et il nous a fait grimper sur les fils barbelés suisses qui n'étaient pas enroulés comme ça. Alors, on a grimpé, puis, il nous a retenus et il nous a emmenés en voiture, dans un grand camion, je crois dans un grand camion, jusqu'à un poste de police, un poste frontière. On a eu un accueil qui n'était pas très chaud, très chaleureux.

C'est une chose inoubliable...En tous les cas, on était encore tout à fait gelés, on était mouillés, en pleine nuit, on avait passé un fleuve, sans parler des heures que nous avons passées dans la forêt, sans manger, sans boire, et surtout avec la peur qui était derrière nos talons.

Alors, on nous a assis sur les marches, à l'intérieur de ce commissariat et je me rappelle pas qu'on nous a donné quelque chose de chaud à boire.

On nous a laissés comme ça mouillés et on nous a interrogés jusqu'au matin, chacun devait dire et alors je me rappelle que, qu'on (nous) croyait pas... Rien de ce qu'on disait, on nous disait «mais vous pouvez donner votre vrai nom», parce qu'ils savaient que les réfugiés venaient souvent sous un faux nom. Et c'est vrai qu'on nous avait donné des faux noms mais seulement pour s'en servir en France et je me rappelle qu'on m'avait donné un faux nom : «Reine Soquet», je devais dire si on m'attrape je m'appelais R.S., mais comme c'était un peu trop juif, alors, on m'avait dit, à tous les enfants, ils avaient tous reçu un faux nom, ils nous avaient fait la leçon, si quelqu'un s'adressait à nous il fallait dire enfin... que je m'appelais Reine Soquet. Mais on avait bien compris qu'au moment où on est en Suisse, on pouvait dire la vérité, mais là, on nous a pas crus alors, on nous a fait répéter je ne sais combien de fois quel était notre vrai nom et qui nous a envoyés et combien d'argent on avait, enfin, toutes sortes de sottises. On était des petits enfants très effrayés, c'est tout.»

(Témoignage de Mme R.E., 1989).

1941. Plan de Genève. (Cartothèque de l'I.G.N.)

■ **LA FRONTIÈRE EST FRANCHIE !** La Suisse ! L'espoir devient réalité... Mais la réalité immédiate, ce sont les contrôles, la fouille, les interrogatoires et l'internement dans des camps pour ceux qui n'obtiennent pas immédiatement l'autorisation d'être accueillis dans des familles, ou par des amis. Ceux-là sont les plus nombreux.

«Et c'est ainsi que nous traversons la frontière et là, on a vu de l'autre côté un soldat allemand en vert, uniforme vert, qui nous a fait signe de loin, d'avancer, j'avais terriblement peur parce que j'ai pensé que c'était un soldat allemand parce qu'il avait presque le même uniforme. Mais c'était un soldat suisse qui nous a emmenés dans un camp d'accueil, aux Charmilles. Là, y avait de la paille par terre, on vous a raconté ça ? On couchait sur la paille par terre.»
(Témoignage de R. Cohn, 1989).

«A Champel, nous avons rencontré des gens que nous connaissions un peu. Et d'autres gens dont nous avons fait connaissance et qui sont toujours nos amis. La vie n'était pas très agréable, c'était une vie d'interné. Les conditions de vie étaient celles de..., elles étaient pas terribles, c'étaient les conditions de vie d'une collectivité un peu caserne. Y avait des lits pour tout le monde, des lits de camps. Une nourriture quelconque assez mauvaise. Oui Liliane Klein nous apportait des colis, pour les enfants, pas pour nous...

J'ai pas été frappé par l'antisémitisme, à part le capitaine que j'ai traité de nazi parce qu'il avait été assez violent avec des gens qui étaient sous mon contrôle, si l'on peut dire... et grossier, je l'ai traité de nazi et j'ai dit que j'enverrai une plainte à ses chefs, etc. Il s'est calmé, il est resté tranquille.»
(Témoignage de M. Pul, 1989).

«Et après quelque temps, et oui, alors quand on voulait avoir un verre de lait, on recevait pas de lait, et si quelqu'un voulait un verre de lait, il devait payer en travaillant, en allant de l'autre côté de la rue, éplucher des pommes de terre, faire la corvée d'épluche (sic), alors ceux qui faisaient la corvée d'épluche de pommes de terre recevaient un verre de lait, ça je me souviens aussi, je n'aime pas beaucoup le lait, mais comme on avait faim et soif, on le faisait quand même.»
(Témoignage de Mme R.E.).

«Autant que je sache, on était assez serrés, on était couchés sur de la paille, écoutez, on était surtout contents qu'on avait passé la frontière. Oui. Il y avait des gens qui arrivaient, qui partaient. On ne mangeait pas à notre faim, mais c'est parce qu'on était jeunes.

Non, non, on n'a pas eu de contact pareil avec la police. On se sentait enfermés, ce n'était pas agréable. On se rappelait de Rivesaltes, c'était en novembre, et j'avais été libéré de Rivesaltes, 6 mois avant, alors de nouveau, on se trouvait sinon derrière les barbelés, mais quand même enfermés.»
(Témoignage de M. P.L., 1987 et 1990). Tous ces témoignages ont été recueillis par F. Regard.

■ **POUR FAIRE FACE À L'AFFLUX DE RÉFUGIÉS ET DE FUGITIFS, LES CAMPS :** camp de triage d'abord, d'où l'on peut être refoulé ; puis camp de quarantaine sanitaire, et camp d'accueil pour les cas «douteux». Enfin, les camps de travail et de formation pour les jeunes. Ecoles, hôtels et pensions réquisitionnés, stades, baraquements, les camps de Genève sont soumis à un régime de stricte surveillance militaire. Ils sont au nombre de neuf : les Cropettes, les Charmilles,

l'Hôtel Beau-Séjour, Val Fleury, les Hirondelles, le stade de Varembé, le camp du Bout-du-Monde, les homes de Versoix et de Vésenaz.





Non datés. Travail et lever des couleurs au home d'enfants de Versoix, près de Genève. Ce centre d'accueil loué par la Fédération sioniste suisse fut un véritable vivier de pionniers pour le futur état d'Israël. (Coll. Haymann)

Les conditions d'accueil et de vie y sont très variables. Les internés souffrent essentiellement de la séparation des familles, de problèmes liés à la nourriture et parfois de la durée du travail obligatoire.
Les «politiques» - pour la plupart des communistes - ont des camps qui leur sont réservés ; quant aux Juifs, considérés comme «culturellement dangereux», ils se plaignent de l'antisémitisme ouvertement affiché par certains commandants de camp.
Les enfants sont souvent accueillis dans des «homes» ; certaines de ces maisons d'enfants sont contrôlées directement par des organisations caritatives ou confessionnelles. Tous, adultes et enfants, sont surveillés par la police et l'armée suisses.
Les mouvements d'aide aux passages clandestins, tels la C.I.M.A.D.E. ou l'O.S.E., ont leurs correspondants en Suisse qui organisent les démarches pour que les réfugiés ne soient pas refoulés. Ainsi, le Comité Œcuménique des Eglises réussit à négocier avec l'administration suisse l'établissement de listes de réfugiés officiellement acceptés.

Les organisations de soutien aux réfugiés sont nombreuses et se chargent des problèmes financiers et matériels : organisations juives, Comité Suisse d'aide aux enfants d'émigrés, Office Central Suisse d'aide aux réfugiés (qui regroupe de multiples organisations caritatives), Croix-Rouge, etc. Bien évidemment, la Confédération et les cantons sont leurs interlocuteurs, et notamment le chef de la Division de la Police du Département (ministère) fédéral de justice et police, Heinrich Rothmund. Celui-ci, d'une vigilance et d'un zèle extrêmes, fut considéré comme le principal responsable d'une politique particulièrement dure à l'égard des réfugiés et des fugitifs.

■ **LA SUISSE HÉBERGEA 296 000 RÉFUGIÉS DE 1939 À 1945.** La durée de résidence variait beaucoup : quelques semaines pour des frontaliers ou des résistants, quelques mois pour des enfants venus de France ; une année ou plus pour des réfugiés politiques ou Juifs.

Les réfugiés en Suisse, de 1939 à 1945. (source A. Häsler).

- 104 000 internés, prisonniers de guerre évadés, déserteurs et hospitalisés.
- 55 000 réfugiés civils.
- 10 000 émigrants.
- 251 réfugiés politiques...
- 60 000 enfants étrangers.
- 66 500 frontaliers.

- fin 1939 : 7 100 réfugiés hébergés en Suisse
- fin 1943 : 72 945 réfugiés hébergés en Suisse
- déc. 1944 : 103 162 réfugiés hébergés en Suisse
- 8 mai 1945 : 115 000 réfugiés hébergés en Suisse

Face à cet afflux de réfugiés, une Suisse mobilisée militairement, rationnée, encerclée par les armées allemandes et italiennes, neutre politiquement : tous ces facteurs sont importants pour qui veut comprendre les rapports entre le gouvernement suisse, la population et les réfugiés ; l'inquiétude de la population devant la menace d'invasion, les restrictions alimentaires et matérielles, la peur de manquer, mais aussi une montée de la xénophobie, tout cela transforme la traditionnelle image de tolérance et d'accueil que l'on avait jusqu'alors de la Confédération.

D'un côté, le réalisme d'une politique ; de l'autre, des individus interprétant les principes de cette politique. Partout, en Suisse, on s'émut du sort des réfugiés et des fugitifs, et la générosité matérielle et humaine exista, tant dans des associations et groupes d'entraide qu'à titre individuel.

1945 - Colonne de camions suisses au poste frontière de Saint-Julien-en-Genevois. Encerclée, la Suisse dut composer avec l'Allemagne en lui accordant des crédits, des produits industriels et la libre circulation nord-sud ; en contre partie, elle put importer des produits agricoles (sucre, semences, engrais) et de base (charbon, fer...). Les camions suisses gagnaient les ports italiens, français, etc.
(Coll. Centre d'Iconographie Genevoise. Fonds Wassermann)

ARTICLE DU QUOTIDIEN GENEVOIS «LA SUISSE», DU 7 OCTOBRE 1942.

LE PROBLÈME DES RÉFUGIÉS VU DE GENÈVE

...Les réfugiés admis, dès la frontière, à séjourner en Suisse sont transportés dans des camps de triage à proximité de notre ville... Les valeurs et l'argent qu'ils possèdent - certains arrivent en Suisse avec des fortunes considérables - sont gardés par la direction du camp qui retient les frais de subsistance.

S'ils désobéissent aux ordres reçus, s'ils se permettent des impertinences à l'égard des Suisses, ou s'ils se livrent à quelque délit, il va sans dire que les coupables sont immédiatement reconduits à la frontière.

...Le premier danger est celui qui met en péril notre sécurité nationale... Parmi ces individus, il y a des agitateurs de la pire espèce. Demain, il suffirait d'un petit groupe d'entre eux pour que soient fomentés chez nous des troubles graves.

Il ne vaudrait pas la peine d'avoir consenti en faveur de notre armée les sacrifices que l'on sait pour accepter qu'elle risque un jour d'être poignardée dans le dos par notre faute et par notre faiblesse.

Le second danger est d'ordre médical...

La troisième question qui se pose et qui n'est pas la moins grave est celle de l'avenir de tous les réfugiés : quel pays les acceptera après la guerre et jusqu'à quand resteront-ils chez nous ?»...

R.-H. Wust

■ **AUTRE ENGAGEMENT DE LA SUISSE, LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT,** notamment l'antenne de Genève. Son rôle prit de plus en plus d'importance au fur et à mesure que Genève devenait une plaque tournante de la guerre clandestine et de l'espionnage.

A la tête des services, le colonel Masson et, pour les affaires françaises, le lieutenant-colonel Cuénod ; ensuite les hommes de terrain : le capitaine Clément, principal soutien du réseau Gilbert ; Marcel Durupthy, contact et ami du père Favre ; le 1er lieutenant Paul de Saugy, responsable des relations avec de nombreux services de renseignement étrangers ; enfin, des agents (l'abbé Desclouds, Farquet-Chappuis,...) et des centaines d'informateurs.







Non daté. Marcel Durupthy.
Il fut le correspondant du père Favre jusqu'à l'exécution de ce dernier par les Allemands. (Coll. Mas)

Automne 1943. Régine Reynier et Paul de Saugy sur le pont du Mont-Blanc, à Genève. (Coll. P. de Saugy)

Non daté. Le major Clément, l'un des responsables des services de renseignement suisses à Genève, et l'abbé Desclouds dit «Abraham», curé de Thônex et agent de renseignement et de liaison. (Coll. Chenu)

En mai 1943, P. de Saugy sous le pseudonyme de «Rochat», est amené à interroger une jeune Française passée clandestinement en Suisse, Régine Reynier ; elle apporte des renseignements sur la situation militaire dans le sud de la France. Leur collaboration débute, qui les conduira au mariage...
Collecter des renseignements destinés à protéger la Suisse, mais aussi favoriser les passages clandestins des membres des réseaux amis, en fait des réseaux alliés et de la Résistance française : tel est le travail de P. de Saugy. Il faut également fournir papiers d'identité et documents «officiels», souvent fabriqués de toutes pièces à Genève !

Mais également, et je tiens à le souligner, il y a eu un grand nombre de Suisses qui ont participé à notre action. Des Suisses qui habitaient la France certains, d'autres qui avaient des relations personnelles, familiales en France, ou des relations d'affaires en France, et qui bénévolement allaient en France clandestinement et nous rapportaient des renseignements, souvent précieux. Je pense à un ingénieur suisse qui avait travaillé dans les fortifications du mur de l'Atlantique et qui nous a donné des renseignements précieux.
Nous avons eu aussi des Suisses qui ont été arrêtés et déportés et l'un de mes agents itinérants, un garçon de 20 ans, qui était très très courageux, qui faisait la liaison entre Lyon et Genève, peu de jours avant la libération, a été arrêté et fusillé. Alors j'ai à coeur d'en parler parce qu'on a dit tant de choses sur les Suisses qui s'étaient rempli les poches pendant la guerre, qui étaient neutres, et qui ne prenaient pas position pour la bonne cause. Je tiens à m'inscrire en faux et je suis vraiment personnellement au courant d'une activité d'un bon nombre de gens qui auraient pu très bien faire autre chose et qui l'ont fait d'une manière totalement désintéressée.»

Témoignage de P. de Saugy. 1995.





1942-1944. Documents fournis aux réseaux alliés et aux agents des services de renseignement suisses par P. de Saugy, faux pour la plupart. Différents procédés étaient utilisés pour reproduire des tampons et fabriquer des plaques de police métalliques. (Coll. P. de Saugy)

Les dents serrées

Je hais. Ne me demandez pas ce que je hais
il y a des mondes de mutisme entre les hommes
et le ciel veule sur l'abîme, et le mépris
des morts. Il y a des mots entre-choqués, des lèvres
sans visage, se parjurant dans les ténèbres
il y a l'air prostitué au mensonge, et la Voix
souillant jusqu'au secret de l'âme

mais il y a
le feu sanglant, la soif rageuse d'être libre
il y a des millions de sourds les dents serrées
il y a le sang qui commence à peine à couler
il y a la haine et c'est assez pour espérer.

Pierre Emmanuel - 1943

«Devons-nous en quelque sorte faire par avance provision de cruauté ?»

En six années, de 1939 à 1945, la Suisse accueillit 300 000 réfugiés, dont 28 000 d'origine juive. Officiellement, 10 000 Juifs furent refoulés ; donc une personne juive sur quatre fut refoulée lors de son passage, ou même après son passage. Cette tragique comptabilité ignore les refoulements non enregistrés, et l'effet de dissuasion ou de renoncement.

C'est au plus fort de la répression et du délire antisémite de «l'Etat Français», au moment des «grandes rafles» de l'été et de l'automne 1942, que la politique de refoulement fut appliquée avec le plus de rigueur. A l'argument de la Suisse «barque pleine», avancé par le ministre suisse de la justice et de la police, il fallut de nombreuses et puissantes voix pour que l'opinion forçât le gouvernement fédéral à revenir sur cette politique : «... devons-nous être cruels dans le présent par crainte d'un danger à venir (l'afflux de réfugiés) que nous ne connaissons pas ; devons-nous en quelque sorte «faire par avance provision de cruauté» ? Devons-nous pousser dans la misère et dans la mort nos prochains qui implorent notre pitié, parce que nous risquons de connaître un jour leur sort ? Pour l'instant, nous nous portons bien sans que nous le méritions...», observait A. Oeri, député et journaliste suisse.

Et ce n'est qu'en juillet 1944 que la réalité de l'Holocauste fut reconnue comme raison suffisante pour accueillir les fugitifs...



Extrait d'une lettre de H. Rothmund, responsable de la division de la police, à E. von Steiger, conseiller fédéral (ministre), chef du département justice et police de la Suisse, le 30 juillet 1942 :

«...Que devons-nous faire ? Nous accueillons les déserteurs. Nous en faisons grosso modo de même pour les prisonniers de guerre évadés aussi longtemps que le nombre de ceux qui ne peuvent quitter le pays ne sera pas trop élevé. Nous ne refoulons pas non plus les étrangers qui doivent être considérés comme réfugiés politiques (soit ceux auxquels leur activité politique fait courir un danger) au sens de l'arrêté du Conseil fédéral de 1933. Mais cet arrêté n'est plus guère pris au sérieux, chaque réfugié étant considéré comme en danger de mort du seul fait de sa fuite. Très rares sont les réfugiés qui ont exercé une activité politique au sens primitif de l'arrêté. Devons-nous, nous, nous borner à refouler les Juifs ? Cela s'impose presque.»

Note du conseil fédéral, 4 août 1942 (extrait) :

«...L'afflux des réfugiés civils est cependant, ainsi qu'on a pu le constater, de plus en plus organisé. Des passeurs professionnels sont à l'œuvre. L'afflux a pris une telle ampleur et un tel caractère qu'il est nécessaire d'appliquer de nouveau rigoureusement l'article 9 de l'arrêté du 17 octobre 1939. Cela signifie qu'il faudra refouler plus souvent les réfugiés civils, même s'il peut en résulter pour eux des inconvénients sérieux (mise en péril de la vie ou de l'intégrité corporelle).»

Discours (extrait) de E. von Steiger à Zurich, le 30 août 1942 :

«Lorsqu'on a le commandement d'une petite embarcation de sauvetage déjà lourdement chargée, ayant une faible capacité et pourvue d'une quantité limitée de vivres et que les milliers de victimes d'une catastrophe maritime appellent à l'aide, il faut savoir se donner l'air d'être dur si l'on ne peut pas prendre tout le monde à bord. Mais c'est encore se montrer humain que de mettre en garde à temps contre les espérances trompeuses et d'essayer de sauver au moins ceux que l'on a déjà accueillis.»

Instructions de la division de la police, données par téléphone aux organes chargés du contrôle à la frontière, 26 septembre 1942 :

«I. Les étrangers entrés clandestinement doivent être refoulés.

II. Ne doivent pas être refoulés :

1. Les déserteurs.

2. Les réfugiés politiques, c'est-à-dire les étrangers qui dès l'abord et spontanément s'annoncent expressément comme tels et peuvent rendre leurs déclarations vraisemblables.

Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race ne sont pas des réfugiés politiques, conformément à la pratique adoptée jusqu'à ce jour.

3. Les cas dans lesquels le refoulement serait une mesure extrêmement dure :

a. Les personnes manifestement malades et les femmes enceintes.

b. Les réfugiés âgés de plus de 65 ans. Les époux, lorsque l'un d'eux au moins a atteint cet âge.

c. Les enfants de moins de 16 ans non accompagnés.

d. Les parents avec leurs propres enfants de moins de 16 ans.

e. Les réfugiés qui, dès l'abord et spontanément, déclarent avoir des proches parents en Suisse (conjoint, père et mère, enfants) ou des relations étroites avec notre pays (séjour d'une longue durée).

III. Les Juifs français doivent être refoulés sans exception, étant donné qu'ils ne courent pas de danger dans leur pays.

IV. En cas de doute sur la question de savoir si un réfugié fait partie de la catégorie mentionnée sous chiffre II ci-dessus, et lorsque le refoulement pour certaines raisons semble être une mesure extraordinairement dure et n'être que difficilement réalisable, il y a lieu de prendre immédiatement contact par téléphone avec la division de la police.»

Instructions données à la fin de l'été 1942 (extraits) :

«2. Le refoulement doit s'effectuer immédiatement et sans autre formalité, à moins qu'il ne convienne de surseoir de quelques heures à cette mesure, en raison du moment, des conditions météorologiques ou de l'état physique du réfugié. Au besoin et dans la mesure du possible, des aliments seront servis aux réfugiés avant le refoulement.

Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les réfugiés qui doivent être refoulés ne puissent pas entrer en relation directement ou indirectement (notamment par téléphone) avec des tiers (parents, connaissances, avocats, légations, consulats, organisations d'aide aux réfugiés, etc.).

3. Le refoulement sera exécuté en principe de la manière suivante : on donnera au réfugié l'occasion de repasser la frontière de la même manière et, autant que possible, au même endroit qu'il l'avait franchie. Si, pour des raisons pratiques, cela n'est pas possible, les réfugiés seront remis aux organes frontières étrangers. On procédera de la même manière si les étrangers s'opposent au refoulement, même après avoir été menacés d'être remis aux organes frontières étrangers. Lors de chaque refoulement, on déclarera aux réfugiés qu'ils seront remis aux organes frontières étrangers en cas de récidive.»

(Tous les textes ci-avant sont extraits du rapport de C. Ludwig, «La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955», publié en 1957 à Berne, et cités pour la plupart par A. Häsler «La barque est pleine. La Suisse, terre d'asile», 1967.)



18 octobre 1942. **Saint-Cergues. Acte de décès de Judith Séaltial-Ephraïm.** Refoulés, Judith et Richard Ephraïm, Juifs d'origine allemande décident de se suicider : Richard Ephraïm se tranche la gorge après avoir tranché celle de son épouse. Judith meurt immédiatement ; Richard est emmené à l'hôpital d'Annemasse, et sauvé... (Photo M. Molliet)

N° 18

DÉCÈS

de

Judith Séaltial

18 octobre 1942

Le dix-huit octobre mil neuf cent quarante-deux,
onze heures, est décédée, lieudit "Moniaz":
Judith Séaltial, sans profession
domiciliée à Treignac (Corrèze)
née à Berlin (allemagne) le vingt-un février
mil neuf cent sept
fille de Benjamin Séaltial
et de Hélène Wormser
épouse de Ephraïm Richard
Dressé le vingt octobre mil neuf cent quarante-deux,
dix heures, sur la déclaration
de Louis Carrier employé, âgé de trente-huit ans
domicilié à Saint-Cergues
qui, lecture faite, a signé avec Nous Joseph Bouchet
Maire de Saint Cergues Officier de l'Etat civil

Le Déclarant

L'Officier de l'Etat civil,

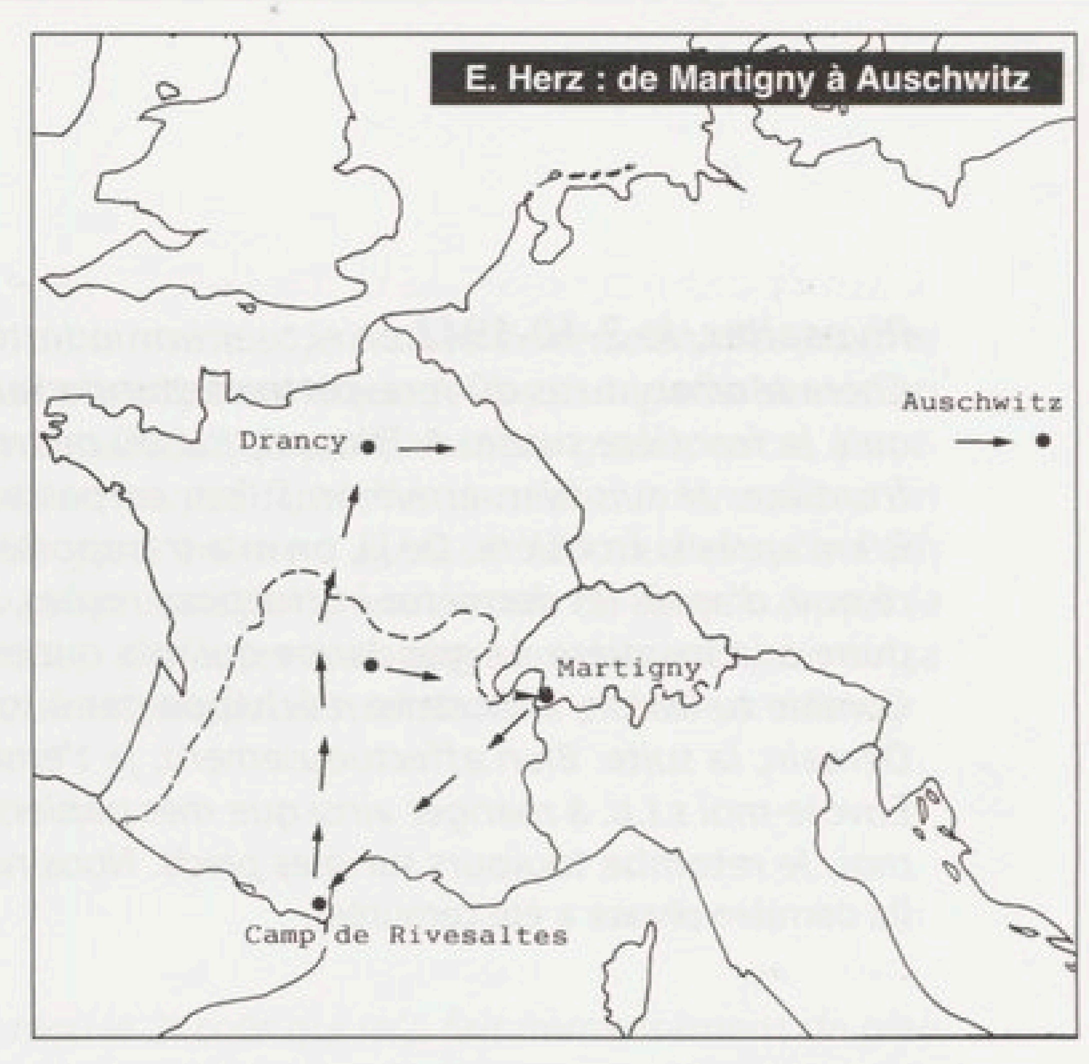
Rivesaltes le 3-10-42

Chère maman

J'espère que tu as bien reçu ma lettre d'hier et que tu ne te fais pas trop de soucis pour moi. J'ai passé devant la commission de criblage hier et naturellement j'étais bon pour le service. J'ai eu de la malchance d'arriver quelques jours trop tard en Suisse. Il semble que mon destin est de retourner en Allemagne et on ne peut rien changer. Il paraît d'ailleurs qu'on n'est pas maltraité et qu'on a assez à manger. Malheureusement je vais me rendre compte moi même. J'espère qu'à Chateauneuf rien vous manque et que vous pouvez y rester. En Suisse j'avais déjà écrit à Zanchler mais ... Sussmann que j'étais bien arrivé. Il faut me démentir. Ici je vois aussi Berti à l'instant mais il est dans un autre îlot. Je vais encore écrire avant mon départ définitif. Transmets mes salutations à tous les amis.

Mille baisers

Manny



Octobre-novembre 1942. **Lettres d'Emmanuel Herz à sa famille.** E. Herz et sa famille sont assignés à résidence dans le Puy-de-Dôme, en tant que Juifs étrangers. E. Herz réussit à gagner clandestinement la Suisse ; il est refoulé et remis dans les mains des gendarmes français, puis expédié au camp de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales. Ensuite un convoi l'emmène à Drancy, où il reste jusqu'à son transfert à Auschwitz. E. Herz est mort une semaine après son arrivée au camp. (Documents communiqués par H. Herz, frère d'Emmanuel)

Drancy le 31-10-42

Chère Maman

J'espère que tu as reçu toutes mes cartes et que tu vas bien. Je reçois régulièrement tes colis, heureusement, car sans eux je ne saurais pas comment tenir. Malheureusement il y a beaucoup de camarades ici qui sont déjà depuis des ans et plus dans des camps (Gurs, Rivesaltes etc.) et qui ne connaissent personne en France qui puisse leur envoyer des colis. Peut-être quelques familles à Chateauneuf, Liler, Birnbaum, Geller etc. pourraient leur envoyer quelque chose de temps en temps. Tout comestible est accepté avec la plus grande reconnaissance. Voici quelques adresses de ceux qui en ont le plus besoin.

Samuel Goldstein Bloc I, esc. 3. 2e étage
Max Ickenberg id id id
Edith Lion Bloc I esc. 3 4e étage

A part ça rien de neuf. J'attends avec impatience de tes nouvelles.

Encore beaucoup de baisers et ...

Ma...

CAMP D'INTERNEMENT DE DRANCY PREFECTURE DE POLICE BUREAU DE LA CENSURE

...rneme... P.ÉFECT... DE POLIC... BUREAU DE LA

transféré destination inconnue

Rivesaltes, le 2-10-1942.

Chère Maman, tu as dû recevoir ma lettre de Saint-Gingolph. Je t'indique ici quelques détails. J'ai fait bon voyage jusqu'à la frontière suisse. A Thonon, j'ai dû m'arrêter quelques jours jusqu'à ce que je trouve l'occasion de franchir la frontière. Je suis bien arrivé en Suisse en passant par une montagne à 2500 m d'altitude et je me suis fait pincer à 6 km après la frontière. De là, on m'a transporté dans un camp à Martigny. Là-bas, le commandant du camp m'a déclaré que, d'après les dernières instructions reçues, il ne pouvait pas me garder et qu'il se voyait obligé de me faire reconduire à la frontière. Le gendarme qui m'a ramené a commis l'infamie de me remettre aux autorités françaises.
Comme tu le vois, «l'homme n'échappe pas à son destin». Je dois maintenant terminer car c'est le départ du courrier. Demain, la suite. Bien affectueusement, je t'embrasse. Manny
Envoie-moi s.t.p. à manger ainsi que mes papiers et le diplôme de Beaune. Chère Maman. Ne te fais pas de soucis pour moi. Je retombe toujours sur mes pieds. Nous nous retrouverons dans un avenir meilleur.
(la dernière phrase a été censurée)

Rivesaltes, le 3-10-1942.

Chère Maman, j'espère que tu as bien reçu ma lettre d'hier et que tu ne te fais pas trop de soucis pour moi. J'ai passé devant la commission de criblage hier et naturellement j'étais bon pour le service. J'ai eu de la malchance d'arriver quelques jours trop tard en Suisse. Il semble que mon destin est de retourner en Allemagne et on ne peut rien changer. Il paraît d'ailleurs qu'on n'est pas maltraité et qu'on a assez à manger. Malheureusement je vais me rendre compte moi-même. J'espère qu'à Châteauneuf rien vous manque et vous pouvez y rester. En Suisse j'avais déjà écrit à Laucheimer et Sussmann que j'étais bien arrivé. Il faut me démentir. Ici je viens voir Berti à l'instant mais il est dans un autre îlot. Je vais encore écrire avant mon départ définitif. Transmets mes salutations à tous les amis. Mille baisers. Manny

Perpignan gare 5-10.

Chère maman, je pense que tu as reçu le télégramme du rabbin Fuchs (autorisé de visite à Rivesaltes, il a sauvé de nombreux enfants) et que tu sais ainsi ce qu'il en est de moi. Malgré plusieurs tentatives d'évasion - hier soir j'étais déjà 10 m au-delà des barbelés - je n'ai pas réussi à échapper à mon destin. En ce moment même différents comités distribuent des colis, en somme ça vaudrait la peine de recommencer ce voyage plusieurs fois. Encore une fois, beaucoup beaucoup de salutations et de baisers et à un au revoir que j'espère proche. Levons la tête. Manny

Limoges le 6.10. En cours de voyage,

Chère Maman, ceci est probablement la dernière station d'où je peux t'écrire. A Brive la communauté locale nous a ravitaillé magnifiquement. Avant Brive un jeune homme de mon compartiment a sauté par la fenêtre. Il a une grave commotion cérébrale. A 3 heures du matin nous franchirons la ligne (de démarcation) et alors toutes les chances seront probablement épuisées. J'espère qu'Herbert a plus de chance que moi. Mais qui sait. «Gam zé létova». (littéralement, «cela aussi pour le bien»). Pour la dernière fois 1000 baisers. Manny

Drancy le 11.10.42.

Chère Maman ! Tu as sûrement reçu mes diverses cartes d'en route. Je suis bien arrivé ici et suis en bonne santé. Combien de temps je reste ici, je ne le sais pas. Je peux recevoir ici toutes les semaines un colis de 3 kg de vivres et une carte postale tous les 15 jours. Moi de mon côté je ne peux écrire une carte que tous les 15 jours aussi. Ici tout le monde a bon moral. Il ne m'a d'ailleurs jamais quitté. Il faut se résigner et attendre. A propos, il est défendu de mettre du tabac dans les colis. De nos connaissances communes il y a personne ici. J'espère que chez vous tout le monde va bien et que vous avez plus de chance que moi. Dites mes salutations à toutes mes connaissances à Châteauneuf et les environs. Avez-vous bien récolté les pommes de terre et les haricots. Je serais bien content si je pourrais avoir une petite partie ici. Je t'embrasse 1000 fois ainsi que Herbert, oncle, tante, Evi et Ernest. Mes meilleures salutations. Manny

Drancy le 13.10.42.
Chère Maman, exceptionnellement je peux écrire encore une carte cette semaine et je profite de cette chance pour te donner de mes nouvelles. Demain je serai déjà une semaine ici. Il est très important que je reçois régulièrement un paquet toutes les semaines. C'est une question de vie pour moi. Envoie surtout du pain, matière grasse, sucre, peut-être quelques haricots blancs. Nous verrons plus tard comment les colis arrivent. D'après les dernières informations on peut recevoir plus que 3 kg, jusqu'à 5 kg. Si tu envoies les colis par la gare, envoie à l'U.G.I.F. 120 av. Belleville Paris pour E. Herz Bloc II escalier 9 4° étage. Il est défendu de recevoir du tabac mais j'ai grande envie de fumer. A part la faim ça va. C'est un mauvais moment à passer. Nous avons fait beaucoup de fautes mais personne pouvait prévoir ça de la Suisse. Donc ayez bon courage comme moi. Ça se passera. Reçois mes meilleures salutations et baisers. Manny
Envoie lames de rasoir et savon à barbe.

Drancy le 31.10.42.
Chère Maman, c'est jeudi dernier, juste 8 jours après l'autre, que j'ai reçu le 2e colis qui m'a fait immensément de plaisir je te remercie beaucoup. Si je n'avais pas reçu les 2 colis je serais vraiment inquiet car je n'ai pas encore reçu de carte de toi. Je dois admettre qu'il y a eu une ou plusieurs cartes de perdues. Ne mets plus de tabac dans le colis car ça pourrait me créer des difficultés. Par contre tu peux écrire plus souvent pour qu'il n'arrive pas que pendant 1 semaine je n'ai aucune nouvelle de toi. Par le même courrier je t'envoie un bon pour colis vestimentaire avec la liste des objets que j'aurais besoin ici. Il semble que je reste l'hiver ici. J'ai laissé mon sac à dos avec différentes affaires chemise, caleçon, pull-over à manche, pyjama, livres à Rivesaltes chez Beri. Réclame-les lui. Il a été plus malin que moi. Ecris moi souvent toutes les nouvelles de la famille et de Châteauneuf et salue tout le monde de ma part. Que fait Henriette? J'espère qu'elle n'aura pas fait la même bêtise que moi. Continue à m'envoyer régulièrement des colis, c'est très, très important pour moi. Fais les plutôt trop grands que trop petits. Il me semble que Chema n'est plus souvent chez vous. Je voudrais bien avoir de ses salutations. M'envoie toujours un aussi joli morceau de pain car c'est ce qui manque le plus ici. A propos le colis vestimentaire est supplémentaire et ne compte pas parmi les colis hebdomadaires alimentaires. Mets aussi dans le colis le paquet d'écosses (sic) de cacao qui se trouve dans ma chambre. Je te quitte aujourd'hui en t'embrassant mille fois et beaucoup de salutations pour toute la famille. Manny

Drancy 31.10.42.
Chère Maman, j'espère que tu as reçu toutes mes cartes et que tu vas bien. Je reçois régulièrement tes colis, heureusement, car sans eux je ne saurais pas comment tenir. Malheureusement il y a beaucoup de camarades ici qui sont déjà deux ans et plus dans des camps (Gurs, Rivesaltes, etc.) et qui ne connaissent personne en France qui puisse leur envoyer des colis. Peut-être quelques familles à Châteauneuf, Liber, Birnbaum, Geller, etc., pourraient leur envoyer quelque chose de temps en temps. Tout comestible est accepté avec la plus grande reconnaissance. Voici quelques adresses de ceux qui en ont le plus besoin :
Samuel Goldstein, Bloc I, esc. 3 2e étage, Max Ickenberg, Edith Lion, Bloc I, esc. 3, 4e étage.
A part ça rien de neuf. J'attends avec impatience de tes nouvelles. Encore beaucoup de baisers et salutations. Manny

(en bas des deux cartes, à l'encre rouge : Transféré destination inconnue
tampons : Camp d'Internement de Drancy
Préfecture de Police
Bureau de la Censure)

Drancy le 3.11.42.
Ma très chère Maman, ceci est probablement la dernière nouvelle de moi pour longtemps que je pourrai te donner. Je pars demain pour une destination inconnue. J'ai bon courage et bon moral et je souhaite que tu l'aies aussi. Sois forte nous nous reverrons sûrement dans un avenir meilleur. Ici j'ai reçu tes deux colis mais malheureusement aucune carte.
Je vous envoie à tous, Herbert, Irma, Léon, Eva et Ernest mes meilleurs baisers et salutations. Manny

Vacances

Puisque les morts ne sont pas revenus,
que reste-t-il à savoir aux vivants ?

Puisque les morts ne savent pas se plaindre,
de qui, de quoi se plaignent les vivants ?

Puisque les morts ne peuvent plus se taire,
est-ce aux vivants à garder leur silence ?

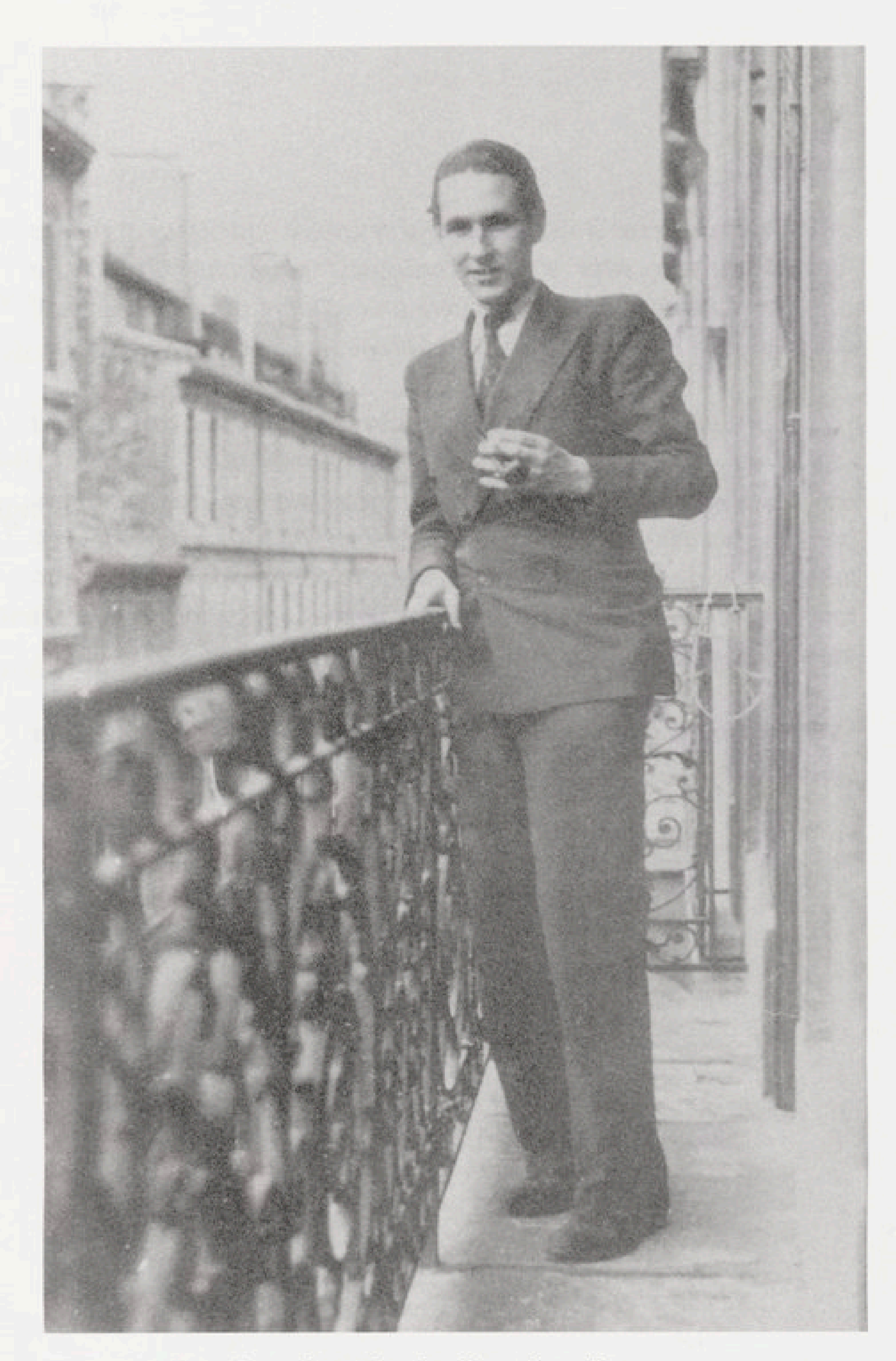
Jean Tardieu - 1942

«Des ponts sur des frontières ennemies de la vérité...»

Petits livres à l'encadrement tricolore, journaux et revues suisses, voix d'un chroniqueur de Radio-Sottens... De l'autre côté de la frontière provenaient des informations, des idées, qui malgré les censures laissaient filtrer l'espoir.

Ici, on interdisait, on embastillait la pensée. Là, on construisait «des ponts sur des frontières ennemies de la vérité» (F. Lachenal). En Suisse romande - mais aussi en Suisse alémanique - de nombreuses voix de toutes sensibilités s'élevèrent pour dénoncer les collaborateurs de l'oppression et partager le combat de ceux qui luttaient avec encre et armes. Mais ces voix-là eurent parfois fort à faire pour se faire entendre dans leur propre pays.

Franchir les frontières... N'est-ce pas dans l'essence même de la pensée libre ?



Non daté. F. Lachenal à Vichy. (Coll. Lachenal)

■ **«TERREUR BLANCHE, MARCHÉ NOIR, BIBLIOTHÈQUE ROSE» : RÉPRESSION, SPÉCULATION, CENSURE...C'EST AINSI QU'UN JEUNE DIPLOMATE SUISSE, FRANÇOIS LACHENAL**, qui rejoint à la légation suisse son poste d'attaché auprès du ministre W. Stucki qualifie Vichy ; ce poste, il le doit à l'invasion de la zone sud de la France par les Allemands, en novembre 1942, et il l'utilise immédiatement pour diffuser la revue «Traits» et prendre contact avec les écrivains français surveillés ou pourchassés.

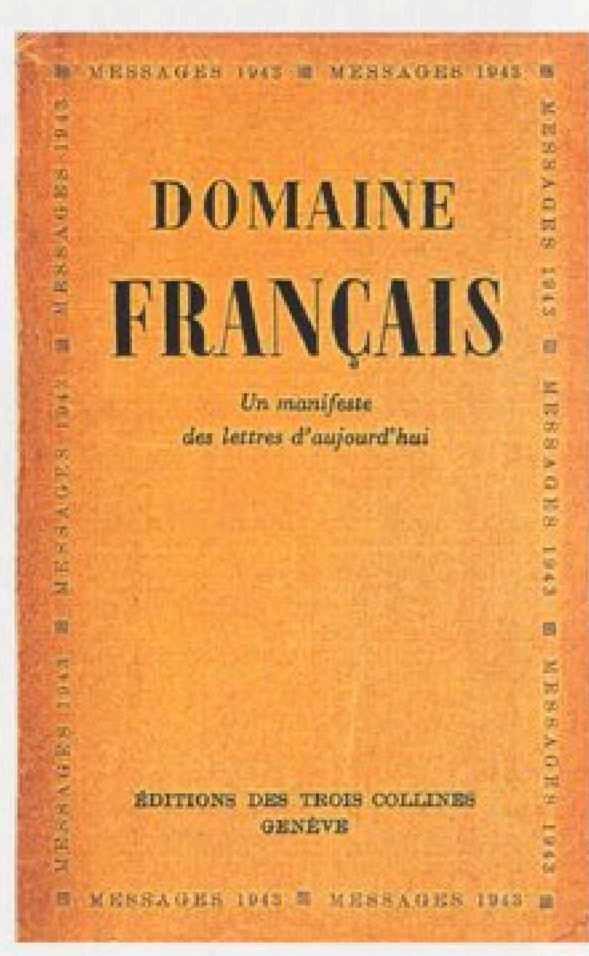
Deux ans plus tôt, F. Lachenal et un groupe d'intellectuels de Suisse romande fondent la revue «Traits» : ils veulent ainsi exprimer leur volonté de défendre leur idéal de liberté et combattre le fascisme.

En France, plusieurs revues sont nées, qui cherchent à maintenir l'expression d'une pensée libre, comme à Villeneuve-lès-Avignon, «Poésie 40, 41...», à l'initiative du poète Pierre Seghers. Rapidement, «Traits» offre ses colonnes aux poètes et les manuscrits aboutissent souvent... à Vichy, à F. Lachenal qui les amène à Genève ; ils sont aussi publiés par les «Editions des Trois Collines», créées par le groupe de «Traits».

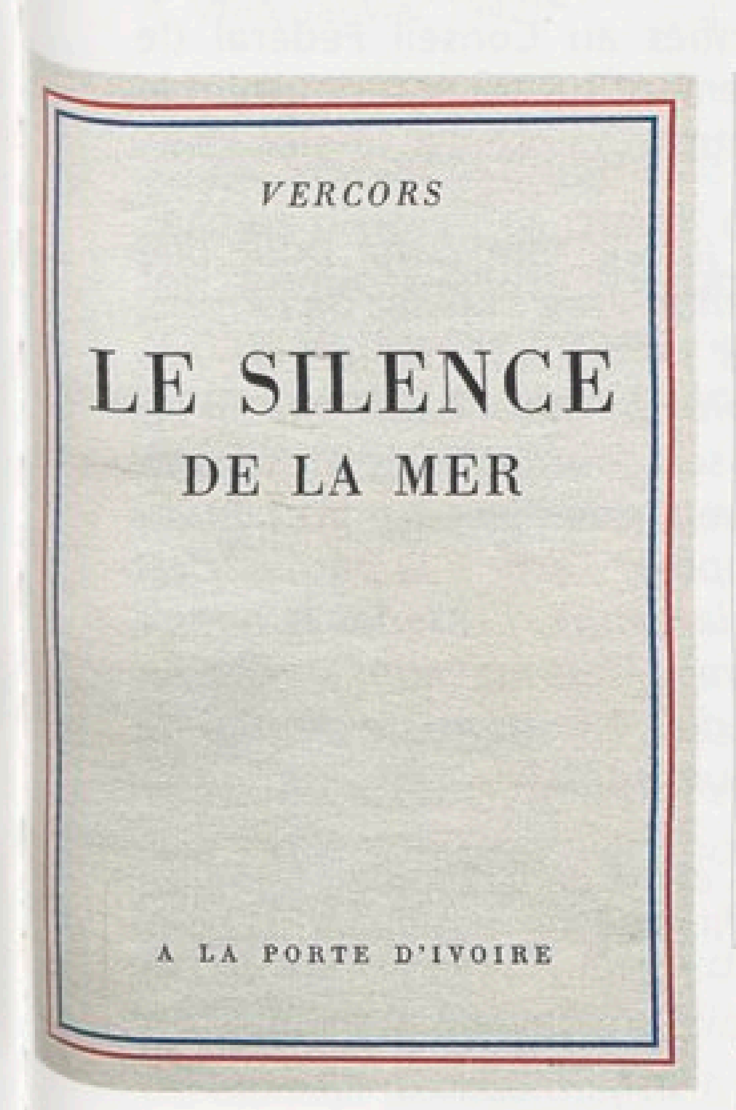
« On ne pouvait pas tout insérer dans la revue. En Suisse «Traits» et «Lettres» faisaient paraître, sous pseudonymes, nos textes les plus agressifs. C'est dans «Traits» que furent publiés deux poèmes, l'un de Pierre Emmanuel, l'autre de Pierre Seghers, qui étaient des cris d'indignation : octobre 1940, nous venions d'apprendre la fusillade de Châteaubriant. La presse clandestine française, puis les tracts les reprenaient...»

(Poésie 44, n° 20)

Décembre 1943. P. Seghers confie à F. Lachenal le manuscrit de l'écrivain Vercors, «Le silence de la mer». En Suisse, la censure supprime un passage du texte de Vercors. Le groupe de «Traits» décide alors de créer une maison d'édition clandestine, «A la Porte d'Ivoire». De nombreux écrivains y seront publiés, comme «François la Colère», pseudonyme de Louis Aragon, en même temps qu'aux «Editions de Minuit», principales éditions clandestines de la France occupée : Suisse et France parlent le même langage...

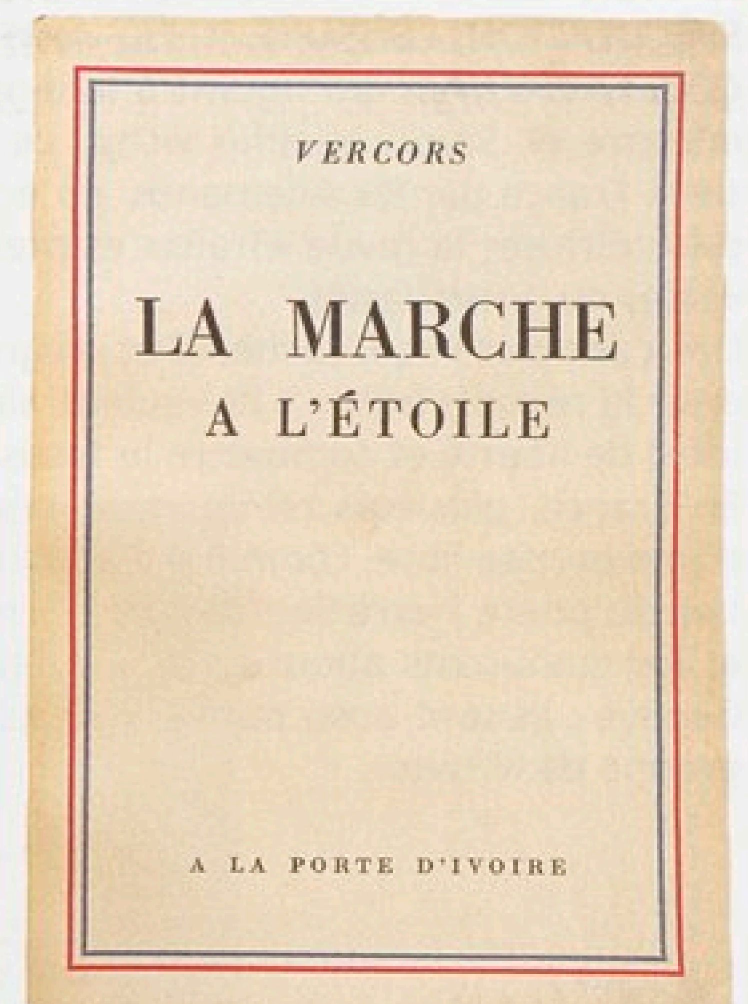


1943. «Domaine français», anthologie de textes français réunis par J. Lescure, directeur de la revue «Messages», publiée par les «Editions des Trois Collines» dirigées par J. Descoullayes et F. Lachenal, à Lausanne puis à Genève. (Coll. Lachenal)



coup de véhémence. Ils faisaient: « Tst ! Tst ! » Ils ont dit: « La politique n'est pas un rêve de poète. Pourquoi supposez-vous que nous avons fait la guerre ? Pour leur vieux Maréchal ? » Ils ont encore ri. « Nous ne sommes pas des fous ni des niais: nous avons l'occasion de détruire la France, elle le sera. Pas seulement sa puissance: son âme aussi. Son âme surtout. Son âme est le plus grand danger. C'est notre travail en ce moment: ne vous y trompez pas, mon cher ! Nous la pourrirons par nos sourires et nos ménagements. Nous en ferons une chienne rampante. »

1943. Couverture de «Le silence de la mer», publié par les éditions clandestines suisses «A la Porte d'Ivoire» et extrait supprimé par la censure suisse. (Coll. Lachenal)



1944. «Le musée Grévin» de François la Colère-Aragon, et « La Marche à l'Etoile» de Vercors : couvertures des livres publiés conjointement par les «Editions de Minuit» et par «A la Porte d'Ivoire». (Coll. Lachenal)



1943. «Poèmes Français», vingt-deux poètes français engagés dans la lutte contre l'occupant. On y trouve des poèmes de Seghers, Aragon, Lescure, Tardieu, Desnos, Eluard...
(Coll. Lachenal)

■ **«TRAITS» EST ÉGALEMENT UN ORGANE DE RÉSISTANCE** : les auteurs qui écrivent dans «Traits» craignent que la Suisse ne soit tentée par des modèles politiques pervers ; ils se méfient d'un régime de pleins pouvoirs confiés au Conseil Fédéral (le gouvernement suisse) et repoussent le «ton neutre» imposé dès février 1940.

«On n'a jamais tant parlé pour dire qu'il fallait se taire : «Assez de paroles, des actes !», il n'est pas un de nos accordéonistes nationaux qui n'ait regonflé son soufflet, avec un sûr instinct du vent que l'on peut tirer de ces mots. Opposer l'acte à la parole, c'est offenser la nature, j'entends la nature de l'homme ; c'est manquer au respect que l'on doit à la suprême dignité de l'utilité humaine.»

(A propos d'une déclaration du conseiller fédéral Pilet-Golaz, E.Gilliard, octobre 1940).

«L'école est par excellence un atelier de stérilisation. On lui donne des enfants normaux ; elle s'efforce d'en faire des hommes retardés. Elle met tout son soin à émousser le dard de la vie. A la liqueur d'enfance, elle mêle le jus de la sénilité. Elle fait, des enfants, de petits vieux, faussant ainsi, d'un seul coup, la nature de l'enfance et la nature de la vieillesse, offensant également la naïveté de l'enfance et la dignité de la vieillesse. Le produit de cette assimilation monstrueuse s'appelle le neutre. Le style neutre est un modèle d'écriture puérile et solennelle.»

E. Gilliard (déc.1940).

«Si de cette brutale révélation de la loi de notre existence peut naître, au coeur même de la guerre, un sentiment d'amitié mutuelle entre les hommes, n'y aurait-il pas dans cette prise de conscience le premier linéament d'un «ordre fraternel» ?

A. Bonnard (janvier 1941).

«Encore une fois, mesures provisoires, de défense du pays, mesures inspirées par un patriotisme dont on ne saurait douter, mais mesures graves, frisant l'apostasie, mesures révélatrices des courants d'idées actuels, et que tout citoyen soucieux des intérêts du pays doit apprendre à connaître, à apprécier, et qui l'obligent à prendre position.»

A. Kraft (janvier 1941), à propos d'un arrêté sur le contrôle des étrangers.

«Un spéculateur qui acquiert la demeure d'un aristocrate pour la transformer en maison locative ne la rebaptisera pas toujours ; une raison semblable veut que la France sous Hitler et Pétain s'appelle toujours la France. Toutefois, s'il occupe l'aristocratique demeure, le spéculateur ne s'en appropriera pas la devise, et l'on peut se réjouir de voir le gouvernement Pétain répudier «Liberté, Egalité, Fraternité». Ces trois mots, libérés de leur prison, redeviennent dès ce jour ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, la devise de Français libres. Ils n'auront pas transformé l'Europe qu'une fois. Espérons qu'une égale insouciance mettra le tricolore et la Marseillaise à la disposition du gouvernement qui sera un jour celui de la France libérée.»

Ch. Morgan (mai 1941).

«Si la Suisse désire devenir quelque chose d'une certaine importance, ce qu'elle fut certainement dans un lointain passé, elle a besoin d'hommes qui ne se flattent point, d'hommes qui prennent en horreur les formules classiques de notre démagogie : «nos admirables institutions, notre sagesse qui a fait ses preuves, notre séculaire équilibre», etc. Nous avons besoin d'hommes qui se décident à oser déplaire.»

A. Wild (janvier 1942).

«Il ne saurait donc suffire de combattre l'antisémitisme sur le seul plan politique - de dénoncer en termes propres ce cheval de Troie du fascisme - et d'établir un ordre social équitable qui renferme les prémices d'une solution durable du problème juif. C'est en agissant sur tout le plan humain contre la discrimination raciale, dans les disciplines renouvelées de l'«esprit» aussi bien que dans le domaine de l'organisation matérielle, que l'on trouvera un moyen de préserver le monde de la plaie qu'elle représente.»

J. Armand (pseudonyme de F. Lachenal, juillet 1943).

«Enfin la paix ne sera pas durable, ni possible le rôle ainsi défini de l'Europe, tant que n'apparaîtra pas à de nouvelles élites la nécessité d'éliminer un régime social et économique dont l'impérialisme est la condition même d'existence. Tout effort pour la paix que ne soutiendra pas un effort parallèle pour intégrer l'économie dans l'ordre démocratique (contrôle et participation) restera donc vain parce qu'unilatéral. «Liberté, égalité, fraternité.» On y revient toujours, et toujours pour en accroître la portée. Point de paix sans la sécurité dans la paix. A nos pays du milieu de trouver l'ordre qui alliera la liberté individuelle (anglaise) à la justice sociale (russe), et qui, par là, assurera la paix.»

L.P. Monlaur (pseudonyme de F. Lachenal, janvier 1944).

«Or, l'Europe entière devient démocratique, largement et profondément démocratique. La Suisse restera-t-elle à l'écart ? «Traits» répond : Non ! Et, en se présentant pour la première fois sous sa forme nouvelle, il entend bien souligner qu'il reste ce qu'il a toujours été, dès ce mois d'octobre 1940 : la protestation de ceux qui, chez nous, ne veulent pas céder ; l'élan fraternel vers tous les mouvements de résistance (et singulièrement de la Résistance française, parce que proche et toute frémissante de liberté) ; en un mot - l'organe de la Résistance intellectuelle romande.»

Signé «La Rédaction» (janvier 1945).

■ **POUR TOURNER LA CENSURE ET INFORMER SES LECTEURS, SUISSES OU FRANÇAIS, «TRAITS» PUBLIE UNE SÉRIE D'EXTRAITS DE LA PRESSE SUISSE ET INTERNATIONALE, APPELÉE «DOCUMENTS»** ; la revue peut ainsi dénoncer, souvent avec l'humour de ses titres, la politique de la Suisse vis-à-vis des réfugiés et la neutralité affichée officiellement.

Vème Année ; n° 12 — Décembre 1945

LES FEUILLES DE

TRAITS

Rédaction et Administration : Case postale St-François 1725, Lausanne
Compte chèques postaux : II. 8894
Abonnement : 1 an, Fr. 5.— 6 mois, 2.50 le numéro, 0.50

SOMMAIRE : *Au revoir à nos amis* — *Histoire de « Traits » (1940-1945)* — *Poèmes* d'André KUENZI — Julien BENDA : *Cahier de Notes* — DOCUMENTS ANCIENS... DOCUMENTS ACTUELS — Alfred WILD : *Notes sur la Suisse* — Hans SCHMIDT : *La République des petites gens* — J.-L. NICOLET : *Petit Jean réfléchit... et rêve (Conte de Noël).*

Au revoir à nos amis

Voici le dernier numéro de *Traits*. Notre article de fond rappellera à nos abonnés le chemin que, six années durant, nous avons parcouru ensemble. Qu'il suffise ici de quelques mots pour prendre congé de nos lecteurs.

Pendant la guerre, pendant le triomphe de la Wehrmacht en Europe et le lent, mais sûr étranglement de la démocratie dans notre pays, *Traits* fut, en Suisse romande, le point de rencontre, puis l'arme de ceux qui refusaient d'admettre que la pensée libre eût vécu. Nous repoussions la politique stupide et honteuse à la fois que menait le Conseil fédéral et, à sa suite, tous les valets de plume du journalisme officiel et bourgeois. Vous souvenez-vous combien de fois, écœurés, nous avons rejeté ces feuilles corrompues ?

C'est pourquoi nous avons persisté à dénoncer le conformisme, la Censure, les paroles creuses et traîtresses — style Pilet-Golaz, 1940 — les échappatoires des pusillanimes, la carence calculée des autorités devant le danger menaçant, les injustes répressions contre ceux qui, courageusement, disaient quand même la vérité.

Telle fut notre lutte. Mais à travers ces infamies quotidiennes, nous voyions plus loin. Malgré l'apparente diversité, l'éparpillement des attaques, notre combat tout entier visait toujours le même ennemi : le fascisme.

Le fascisme. Ne craignons pas les mots. C'est bien le fascisme qui a gangrené notre pays. De l'extérieur, lorsque les hitlériens faillirent triompher. De l'intérieur aussi, — les preuves sont abondantes, chaque jour en découvre de nouvelles.

Or, aujourd'hui, les troupes de l'Axe sont anéanties et, chez nous, la démocratie semble respirer un peu. Pourtant, il ne faut pas s'y tromper : le fascisme n'a pas encore disparu. On retrouve ses vestiges à chaque pas : les hommes les plus compromis pendant la guerre servent toujours d'oracles à nos gouvernants ; le Conseil fédéral craint de demander au peuple ce qu'il pense de sa politique et refuse d'organiser les élections générales qui s'imposent ; pour obtenir la plus simple étude de réformes sociales urgentes, on doit remuer des montagnes ; sous le manteau, on vomit la démocratie et des officiers supérieurs suisses projettent la militarisation de l'Etat. Ce signe — et d'autres encore — indiquent suffisamment les tâches qui attendent chacun de nous.

Aussi, si l'on peut être fier de ce que *Traits* n'ait jamais relâché son effort au temps du plus grand danger, — qu'on n'interprète pas sa disparition comme un aboutissement. Rien ne saurait justifier qu'à présent nous rendions nos armes.

Et nos armes sont multiples. Qui veut s'exprimer le peut toujours : en actes ou en paroles. Les lecteurs, les abonnés, les amis de *Traits* (ils sont nombreux), ceux qui nous ont soutenus dans les jours sombres, ouvriers ou professeurs, poètes ou employés, manœuvres ou instituteurs, se retrouveront côte à côte, tout naturellement, pour défendre les valeurs qu'ils ont déjà défendues ensemble.

Et aucun d'entre eux n'aura de peine à reconnaître notre visage. Car nous défendions la justice, la démocratie, — et maintenons en constant éveil notre opposition inconditionnelle à la tyrannie.

Voilà pourquoi, en mettant le point final au dernier numéro de *Traits*, nous donnons rendez-vous à nos amis, une fois encore, sur la brèche LA REDACTION.

A NOS ABONNES

Ceux de nos lecteurs qui ont déjà réglé leur abonnement, en tout ou en partie, pour l'année 1946, pourront recevoir, en remplacement de Traits *et pour la somme correspondante à leur versement, les publications mensuelles* Socialisme, Revue Suisse-U. R. S. S. ou Présence. *Les intéressés sont priés de faire connaître leur choix en écrivant à l'administration* avant le 31 mars. *Passé ce délai, nous considérerons qu'ils renoncent à leur droit, afin de faciliter le règlement financier des comptes des* Feuilles de Traits. *Nous les en remercions d'avance.*

"Au revoir à nos amis". La revue cesse de paraître en décembre 1945.

« Restons Suisses »

La Suisse, restée hors du conflit, demeurera étroitement dépendante des conditions économiques en vigueur à l'étranger, et particulièrement chez les vainqueurs. Elle devra s'y adapter ou se démettre.

(J.-E. Chable, Gazette de Lausanne, 24 juin 1940.)

Il nous faut ou accepter le point de vue totalitaire et recréer une mystique du travail, un amour de la discipline, un esprit de sacrifice pour la collectivité, ou laisser les voisins plus forts nous imposer leurs conditions économiques ou autres.

(R. de Saussure, Gazette de Lausanne, 25 juin 1940.)

SUISSE

Autrefois...

Lorsque la Prusse menaça la Suisse de représailles, le Grand Conseil bernois publia cette déclaration : « Aucune puissance du monde ne pourra empêcher la Suisse de rester fidèle à sa tradition sacro-sainte du droit d'asile. »

Quand la Russie exigea que la Suisse livrât les réfugiés polonais, le Conseil Fédéral répondit simplement : « La Confédération vit et tombe avec le droit d'asile. »

(La Vie Protestante, 11. 9. 42.)

...aujourd'hui.

Le nombre des réfugiés qui ont pénétré clandestinement en Suisse, et contre lesquels le Conseiller Fédéral von Steiger a inventé l'image d'un canot de sauvetage surchargé, est actuellement de 293 *(ou du moins il l'était à la date indiquée ci-dessous — Réd.).*

(Schweizer Frauenblatt, 11. 9. 42.)

Ceux que la « raison d'Etat » nous commanderait de refouler ?

« Ma mère âgée de 76 ans et ma sœur malade ont été déportées en Pologne. »

« Depuis des mois nous n'avons aucune nouvelle de ma chère mère qui doit aujourd'hui avoir 78 ans. Tous nos efforts pour apprendre quelque chose sur sa résidence actuelle ont été vains. »

« Pourrait-on rendre possible l'entrée en Suisse de ma mère âgée de 92 ans et qui est menacée de la déportation ? »

« Je pense à mon petit enfant de 2 ans... Dans mon immense désespoir, je dois vous poser une question qui est grave pour moi. Je vais être obligée de me séparer de mon enfant et j'aimerais pouvoir vous le confier. Vous avez une patrie, un emploi, et l'effroi de la guerre vous a été épargné. Si je sais mon enfant entre vos mains, tout sera beaucoup plus facile pour moi. »

(Extraits de lettres parvenues récemment en Suisse, cités par le Schweizerischer Evangelischer Pressedienst du 16. 10. 42.)

SUISSE

Neutralité et droit d'asile.

Le plus bel héritage de la neutralité réside dans le *droit d'asile*. Offrir un asile aux persécutés politiques est un droit dont dispose chaque Etat ; la Suisse n'a fait qu'en user de tout temps et dans l'esprit le plus large ; elle est ainsi devenue la terre d'asile par excellence.

Renoncer à accorder le droit d'asile équivaudrait à une atteinte à notre *conception nationale de l'honneur*, blessure dont nous ne pourrions nous remettre que difficilement. Car toute trahison aux idéals se venge amèrement. Nous ne devons pas mettre en discussion les devoirs qui nous sont dictés par notre amour naturel du prochain. Notre neutralité intégrale nous oblige à une humanité intégrale.

(M. Edgar Bonjour, Professeur d'histoire à l'Université de Bâle, Neue Schweizer Rundschau, mai 43.)

Suite...

A un Suisse qui avait demandé l'autorisation de prendre un réfugié comme apprenti, les autorités ont rappelé une prescription stipulant que les réfugiés, aussi longtemps qu'ils jouissent de la protection de la Suisse, doivent être affectés aux travaux d'intérêt national ; en conséquence, ils ne peuvent consacrer ce temps à l'apprentissage d'un métier.

(Service de Presse Libre, 26. 11. 43.)

...qui n'est sans doute pas une fin.

Au Tessin, un chef de camp a fait peindre en bleu les vitres de l'atelier où travaillent les femmes (réfugiées), « afin qu'elles ne soient pas distraites par le paysage » ; il leur est interdit de parler pendant leur travail ; la moindre inattention est punie d'un arrêt de trois jours.

(Service de Presse Libre, 26. 11. 43.)

Asile ou pénitencier ?

La commission a écouté un rapport détaillé de l'adjudant général de l'armée, Colonel-Divisionnaire Dollfuss, sur l'application de la discipline dans les camps et les centres d'internés. Elle demanda que les réfugiés, internés et émigrés soient soumis à un contrôle plus strict. Il paraît que ces derniers temps des plaintes de plus en plus nombreuses sur un manque de discipline croissant ont été formulées. La commission propose donc que les éléments qui ne veulent pas se soumettre aux ordres des instances suisses soient simplement refoulés à la frontière, pour autant que cela est admissible selon le droit international.

(National-Zeitung, 29. 11. 43.)

Responsabilité.

M. André Chappuis, né en 1885, ancien maire communiste de Machilly, a été fusillé par les Allemands à Annemasse. Il avait été, il y a un mois ou deux, l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire suisse prise par la Police fédérale.

(Tribune de Genève, 8. 12. 43.)

De grâce, ne troublez pas les esprits neutres !

La Colonie française de Neuchâtel avait organisé une représentation théâtrale à laquelle la population du chef-lieu fut conviée. Tout eût été pour le mieux si une vente faite « en faveur de la Résistance » n'avait terminé cette soirée. Si compréhensif que l'on soit, on ne peut s'empêcher de regretter que les organisateurs n'aient pas pensé au trouble qu'ils jetaient dans l'esprit de ceux de nos compatriotes qui ont quelque souci de la neutralité.

(Tribune de Lausanne, 7. 5. 44.)

Inhospitalité, ou crainte des conséquences ?

Dans un petit village du canton de Vaud, la Société de Jeunesse décida, « vu le manque de place », de ne pas admettre les internés au bal de Nouvel-An. Sans avis préalable, ceux-ci se virent refuser l'accès de la salle. La police locale se conforma rigoureusement à cette décision.

(Die Nation, 17. 1. 45.)

Petite question.

Est-il toujours en fonction ce gredin de gendarme vaudois qui, en septembre 1942, refoula à coups de crosse, après une marche de deux heures dans le Jura, une famille de réfugiés belges, parmi lesquels une femme de soixante-cinq ans à demi-paralysée et deux mineurs, les jetant dans les bras des agents de la Gestapo de Vichy et les livrant à une mort certaine, et qui, au reproche qu'on lui en faisait, déclarait cyniquement : « Ce ne sont que des Juifs ! » ?

(Hans Schwarz, Die Nation, 6. 6. 45.)

Tact et humour.

Pour « passer », tous les moyens sont bons, même les plus macabres.

C'est ainsi qu'il était connu, par nombre de réfugiés israélites, que le cimetière de leur communauté se trouvait à Veyrier opportunément à cheval sur la frontière franco-suisse. De là à profiter des convois funèbres pour s'y joindre, puis filer.. à l'anglaise, et sauter le mur, il n'y avait qu'un pas, à condition toutefois de s'assurer de la complicité du jardinier-fossoyeur, Gustave Michon.

Celui-ci comparait en uniforme de mitrailleur. En revanche, l'instigateur des passages, le juif polonais Herz Dratwa, est en fuite. M. a reçu 10 francs par « passage », mais il prétend que c'étaient là uniquement des « frais de déplacement ». « Un juif n'a pourtant pas l'habitude de payer un service qui n'a pas été rendu », rétorque le grand juge.

(Chronique judiciaire par M. Pierre Correvon, Tribune de Genève, 12. 7. 45.)

SUISSE

La Suisse au grand cœur.

Pour que la chose ne tombe pas dans l'oubli et qu'on en parle une bonne fois, nous rappelons ici l'ordonnance du 29 décembre 1942 du Département fédéral de Justice et Police concernant le refoulement des réfugiés. Cette ordonnance, qui demeura ignorée de la plupart de nos concitoyens et qui, dans d'innombrables cas, signifia un arrêt de mort, stipulait : « Le refoulement doit être exécuté immédiatement et sans formalité ; les conditions atmosphériques ou l'état de santé du fugitif pourront cependant motiver un délai de quelques heures. Si c'est nécessaire, les fugitifs doivent être nourris avant leur refoulement. Il importe d'empêcher à tout prix les fugitifs qui doivent être refoulés d'entrer en contact avec des parents, des connaissances, des avocats, des légations, des consulats, des organisations d'aide aux réfugiés, etc., que ce soit directement ou indirectement (entre autres, par téléphone). »

Plus de 100.000 fugitifs, déclare le Conseiller cantonal Zurichois Hürsch, furent ainsi envoyés à la mort.

(National Zeitung, 23. 9. 45.)

Prophylaxie.

Le 1er septembre dernier, la première Chambre civil du Tribunal Cantonal de Berne s'est occupée d'une actio en réparation morale intentée par la « Fédération pa triotique suisse » et son secrétaire central, Dr. A Huber, pour offenses graves, au journaliste bien conn Hans Schwarz et aux rédacteurs Dr. Schnöller et Pete Surava...

...L'avocat des demandeurs, Dr. Gerber, qui, par ail leurs, s'est distancé des conceptions de ses clients, essayé d'expliquer l'attitude de la « Fédération patrio tique suisse » vis-à-vis des réfugiés juifs en invoquan le souci de conserver à notre pays sa propre maniè de penser ; il y avait tout lieu de craindre, en effet que la Suisse n'échapperait pas à l'influence étrangèr et que l'équilibre serait rompu par une recrudescenc trop accentuée du flot des réfugiés venant dans notr pays.

(Juna, bureau de presse de la fédération suisse de Communautés israélites, 1. 10. 45.)

Et c'est l'heure, ô Poète, de décliner
ton nom, ta naissance et ta race...

Saint-John Perse - 1942

Les Cahiers du Rhône

Un bassin de poésie : ainsi pourrait-on qualifier le bassin du Rhône, fleuve qui unit Suisse, France et Méditerranée dans un même flot créateur. Et durant la deuxième guerre mondiale, la ligne de démarcation renforça cette «géographie de la sensibilité», ponctuée par des revues de littérature résistante, Poésie 40... à Villeneuve-lès-Avignon, Confluences à Lyon, Traits et les Cahiers du Rhône en Suisse.

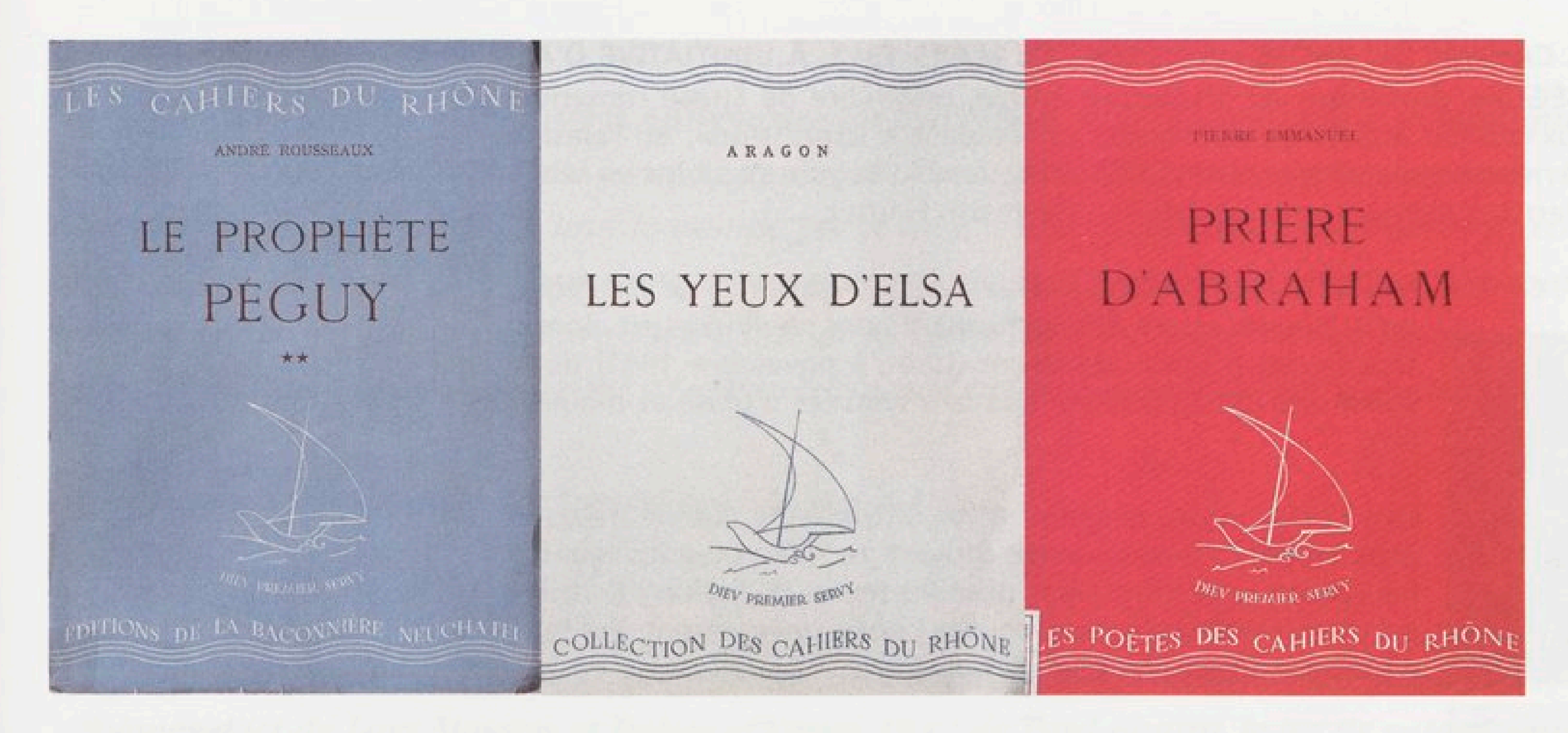
Il fallut des contrebandiers, remontant ou descendant le Rhône, franchissant les frontières, dissimulant des écrits, des poèmes, des parcelles de vie. Il fallut des passeurs de mots : la Suisse en fournit...

Si une revue donna un jour un sens au blanc, au bleu, au rouge, ce fut bien Les Cahiers du Rhône...

Aucun secours tout m'échappe
Je vois ce qui disparaît
Je comprends que je n'ai rien
Et je m'imagine à peine

Entre les murs une absence
Puis l'exil dans les ténèbres
Les yeux purs la tête inerte.

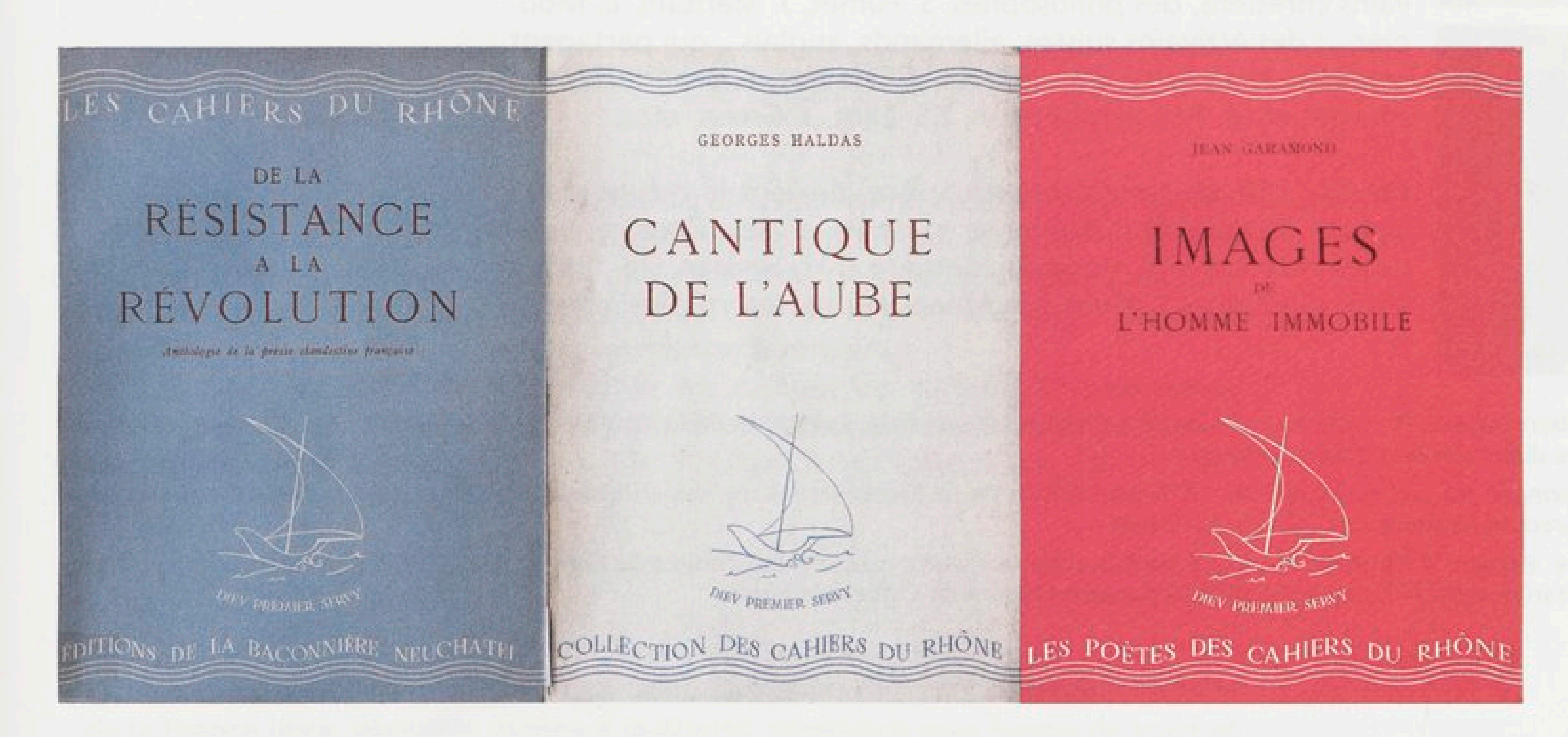
Paul Eluard



Couverture de «Le Prophète Péguy», publié en avril 1944 et deuxième numéro consacré à Péguy par André Rousseaux. (Tous les documents proviennent de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, fonds Albert Beguin).

Couverture du troisième Cahier blanc, publié en mars 1942, «Les Yeux d'Elsa». L'oeuvre d'Aragon est à la fois un poème d'amour et de résistance.

Couverture du neuvième Cahier rouge, «Prière d'Abraham», publié en août 1943. Pierre Emmanuel, exilé à Dieulefit, dans la Drôme, est un proche de A. Béguin et de P. Seghers, créateur de la revue «Poésie 40...»



Couverture de «De la Résistance à la Révolution», dernier Cahier bleu, publié en novembre 1945. Cette «Anthologie de la Presse clandestine française» a été réunie par A. Béguin et G. Cottier.

Couverture de «Cantique de l'Aube», huitième Cahier blanc, publié en octobre 1942. Georges Haldas est un poète suisse proche d'A. Béguin.

Couverture de «Images de l'homme immobile», de Jean Garamond, pseudonyme de Guy Lévis-Mano, poète, éditeur et typographe, en captivité de 1941 à 1945. C'est le sixième Cahier rouge, publié en avril 1943 après coupures de passages censurés.

■ **«LES CAHIERS DU RHÔNE» NAISSENT EN MARS 1942, À L'INITIATIVE D'ALBERT BÉGUIN**, professeur de littérature à Bâle, originaire de Suisse romande. Soucieux d'offrir aux écrivains français un «espace d'expression», en relation avec de nombreux poètes interdits de publication, A. Béguin s'adjoint un secrétaire, Bernard Anthonioz et un éditeur, Hermann Hauser.

Le titre : *Cahiers* est peut-être inspiré des «Cahiers de la Quinzaine» de Ch. Péguy, qu'A. Béguin appréciait particulièrement ; le *Rhône* est alors le seul fleuve coulant librement (jusqu'à novembre 1942) de la Suisse à la Méditerranée, à la fois symbole d'unité et d'ouverture.

Une devise, «*Dieu premier servy*», attribuée à Jeanne d'Arc, et rapidement trois couleurs de couverture : bleu pour les essais et les Cahiers collectifs ; blanc pour les textes de fiction ; le rouge est choisi un peu plus tard pour la poésie uniquement, qui tend à prendre de plus en plus d'importance.



■ **SOUS LES TROIS COULEURS DE LA FRANCE, PRESQUE TOUS LES POÈTES RÉSISTANTS, COMBATTANTS, CEUX QUI CROIENT EN LA LIBERTÉ, SONT PUBLIÉS DANS LES *CAHIERS*.** Ainsi J. Cassou, J. Cayrol, P. Eluard, P-J. Jouve, E. Borne, L. Aragon, P. Emmanuel, Saint-John Perse, L. Decaunes, J. Supervielle... ; et des écrivains chrétiens, des philosophes, S. Fumet, J. Maritain, E. Mounier... ; des écrivains suisses, allemands, anglais... qui partagent les idées et la lutte d'A. Béguin, G. Haldas, E. Jeanneret, Ch. Journet et M. Buber-Neumann, T.S. Eliot, J. Green, etc...



Boudry, près de Neuchâtel, en Suisse, devient le refuge de la poésie d'expression française durant la deuxième guerre, grâce aux Editions de la Baconnière d'H. Hauser. De 1942 à 1945, cinquante Cahiers bleu-blanc-rouge seront ainsi édités.

1945. Albert Béguin. Professeur de littérature à l'Université de Bâle, spécialiste de la littérature romantique allemande ; il est le fondateur et le directeur des Cahiers du Rhône.

1947. Hermann Hauser. Fondateur en 1927 des Editions de La Baconnière, l'une des principales maisons d'édition de Suisse romande, il est le gérant et l'éditeur des Cahiers du Rhône.

Non daté. Bernard Anthonioz, d'origine française, est la cheville ouvrière des Cahiers du Rhône : il va chercher les manuscrits, s'occupe du secrétariat, relit les épreuves et diffuse clandestinement les Cahiers censurés.

« *Son hospitalité (du peuple suisse) était à l'image de ce qui est à l'origine des Cahiers du Rhône : une réelle solidarité envers ceux qui combattaient pour les droits de l'homme et pour la liberté.*»

Geneviève de Gaulle-Anthonioz (qui écrivit dans le Cahier «Ravensbrück»), citée dans F. Frey-Béguin, «les Cahiers du Rhône, refuge de la pensée libre.»

B. Anthonioz se charge du passage des manuscrits, aidé par une infirmière d'Annemasse, M.T. Roiron, et par le père Favre, du Juvénat de Ville-la-Grand. F. Lachenal participe aussi à cette «contrebande de la poésie».

« *Il y avait une clinique à Annemasse où travaillait Mlle Marie-Thérèse Roiron qui est devenue, par la suite, ma belle-sœur, la femme de mon frère. Elle a accepté de me servir de boîte aux lettres, étant connue de tout le monde parce qu'elle a fait des choses extrêmement courageuses. Un prêtre salésien nous a aussi beaucoup aidés, le Père Favre ; il habitait une maison à cheval sur la frontière ; on entrait d'un côté de la frontière et on ressortait de l'autre ! Ce père, si dévoué et courageux, a été arrêté et exécuté. Je garde précieusement les petits mots qu'il m'écrivait.»*

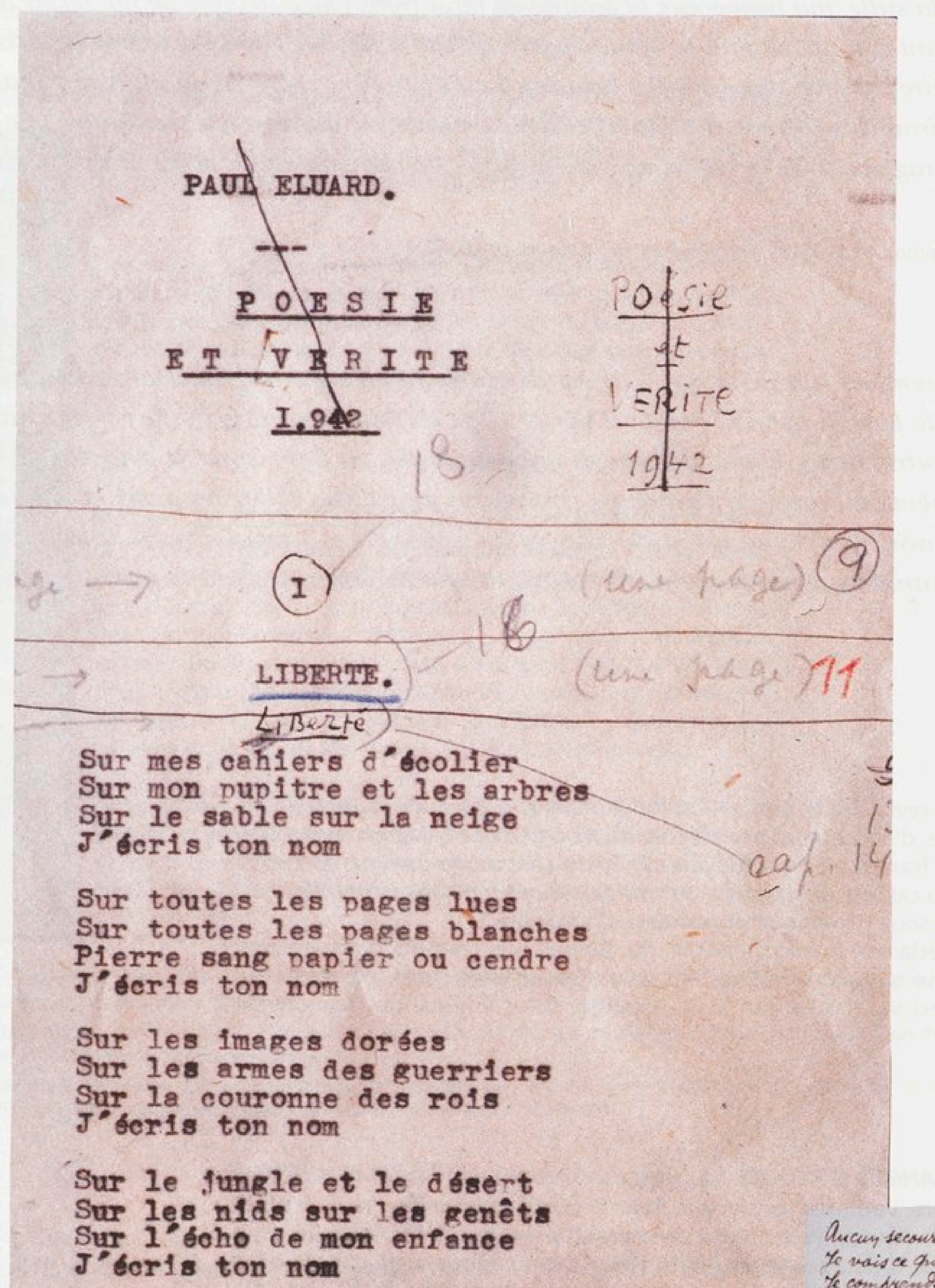
Entretien avec B. Anthonioz, 1992 (in F. Frey-Béguin, «Les Cahiers du Rhône...»).

« *Les premiers (Cahiers) que je reçus de Suisse furent, je crois, Contre-feu d'Alain Borne, Poèmes d'ici de Loys Masson et Poésie et Vérité 1942 de Paul Eluard. Je les fis suivre, ainsi que beaucoup d'autres bleus, blancs ou rouges qui parvinrent en France par le courrier ou en jouant moi-même au «porteur de valise», comme on disait. Mes collègues aussi m'aidaient, Suisses ou non-Suisses, à l'occasion de voyages à Genève ou à Berne. Bernard Anthonioz et sa «clinique» à Annemasse ainsi que Jean Starobinski furent nos relais privilégiés».*

F. Lachenal, ibid.

Comme pour la revue Traits, Les Cahiers du Rhône doivent franchir le barrage de la censure suisse, d'autant plus pointilleuse qu'il s'agit de publications exportées. Mais la censure française est encore plus difficile à contourner, malgré une lettre bienveillante du cabinet du maréchal Pétain qui, séduit (et trompé) par Péguy et Jeanne d'Arc, a souscrit «cinq abonnements d'honneur» !
Il faut l'aide éclairée du responsable du bureau de censure d'Annemasse, Ch. Orengo, pour que puissent être diffusés en France des poètes comme Eluard ou Aragon ; ceci valut la prison à Ch. Orengo, futur éditeur des Editions du Rocher.

■ ***«SUR MES CAHIERS D'ÉCOLIER...»***, ainsi commence le poème le plus célèbre de la France libre, véritable hymne à la liberté, reproduit sous forme de tract et parachuté sur la France. Paul Eluard communiqua par l'intermédiaire de Louis Parrot le manuscrit de «Poésie et Vérité 1942» ; son engagement dans le parti communiste ne fut en rien un frein à ses relations avec A. Béguin, de sensibilité chrétienne affirmée.



PAUL ELUARD.

POESIE

ET VERITE

I.942

Poésie et Vérité 1942

(une page) 9

I

(une page) 11

LIBERTE.

Liberté

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur le jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits

Aucun secours tout m'échappe
Je vois ce qui disparaît
Je comprends que je n'ai rien
Et je m'imagine à peine

Entre les murs une absence
Puis l'exil dans les ténèbres
Les yeux purs la tête inerte.

Paul Eluard

1942. Manuscrit dactylographié de «Liberté», l'un des trente-sept poèmes contenus dans «Poésie et Vérité 1942» de P. Eluard, et poème manuscrit ayant servi de frontispice à l'ouvrage.



Poèmes de la France Malheureuse (1939-1941)

Suivi de Ciel et Terre

Des deux côtés des Pyrénées

Un son plus triste de guitare
Que s'il venait des doigts d'un mort
A traversé l'Andalousie
Et s'achemine vers le nord.
C'est une musique transie
Mais qui cherche à se faire entendre
Et se voudrait encore tendre
Quand c'est un râle au fond du sort.

Espagne, est-ce bien toi dans ces fusils qui brillent,
Est-ce ainsi que l'on meurt, par paquets inégaux,
Que vont dire tes saints de pierre et tes taureaux
Pour se tirer dessus ce grand air de famille...
Et de tous les côtés l'on ne voit que des frères,
Même sourcils épais et visages austères,
Mille âmes mélangées à du sang tout pareil
Où s'enlise et grésille un unique soleil.

Les loups des temps passés s'en viennent aux nouvelles,

■ **«UN SON PLUS TRISTE DE GUITARE...»** Après bien des détours, une enveloppe déchirée arrive dans les mains de B. Anthonioz. Elle contient les «Poèmes de la France Malheureuse» de J. Supervielle et arrive de Montévidéo.

LES YEUX D'ELSA

Tes yeux sont si profonds qu'en me penchant pour boire
J'ai vu tous les soleils y venir se mirer
S'y jeter à mourir tous les désespérés
Tes yeux sont si profonds que j'y per

A l'ombre des oiseaux c'est l'océan t
Puis le beau temps soudain se lève et
L'été taille la nue au tablier des ang
Le ciel n'est jamais bleu comme il l'

Les vents chassent en vain les chagri
Tes yeux plus clairs que lui lorsqu'u
Tes yeux rendent jaloux le ciel d'aprè
Le verre n'est jamais si bleu qu'à sa

Mère des sept douleurs ô lumière mouil
Sept glaives ont percé le prisme des c
Le jour est plus poignant qui point en
L'iris troué de noir plus bleu d'être

Nice, le 20 janvier

Cher ami,

A.

Nice, le 20 avril 1942 -

Mon cher Bernard -

Bien amicalement

Louis

1942. Manuscrit dactylographié des «Yeux d'Elsa», poème de Louis Aragon.

Janvier 1942. Lettre de Louis Aragon à A. Béguin, relatant la visite de B. Anthonioz à Nice.

Avril 1942. Lettre de L. Aragon à B. Anthonioz, dans laquelle il fait allusion au rôle de M.T. Roiron, l'une des «boîtes aux lettres» des Cahiers du Rhône.

 *Tes yeux sont si profonds qu'en me penchant pour boire...»*

A. Béguin connaît Louis Aragon depuis 1921. Vingt années plus tard, l'un des plus beaux poèmes de la langue française est publié dans Les Cahiers du Rhône. Dans la préface, L. Aragon précise la nature de son engagement poétique : «Arma virumque cano...», «Je chante les armes...»

Je chante les armes et l'homme...» ainsi commence l'Enéide, ainsi devrait commencer toute poésie. J'ai un peu écrit et publié ce livre pour dissiper la confusion pleine de bienveillance qu'on avait entretenue autour du «Crève-Cœur». «Je chante l'homme et ses armes...» et en ce sens oui, je chante, et je suis prêt à reprendre pour notre temps et mon pays ce programme par quoi débute l'épopée romaine, et je n'ai forgé mon langage pour rien d'autre, de longue date, pour rien d'autre préparé cet instrument chantant... Je chante l'homme et ses armes, et vous qui trouvez que je les chante mal, je vous en prie, chantez-les mieux ! Un grand tournoi est ouvert, où je suis prêt à couronner le vainqueur, car, dans la poésie française, le vainqueur, c'est toujours la France.»

«Les Yeux d'Elsa» arrivent en France dans la valise de B. Anthonioz qui est allé chercher le manuscrit à Nice. «Amour, liberté, poésie» composait «au secret» Jean Cassou, dans sa prison. «Les Yeux d'Elsa» en sont la plus fidèle illustration.

Remerciements

Ce livre, catalogue de l'exposition doit beaucoup aux témoignages et aux prêts de documents de Mesdames et Messieurs :

A. ALLOMBERT, A. ARAGONES, L. BALLAND, J.J. BACH, V. CROTTI, J.P. CHENU, M. DEHANNE (Centre d'Iconographie Genevoise), G. CEFFA, A. DEVIGNY, A. DESBIOLLES, M. DUPRAZ, F. FREY-BEGUIN (Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds), C. GRONINGER, W. GRUSKA, BESSON, J. HENOT, L. HERZBERG, H. HERZ (Yad Vashem), E. HAYMANN, F. JACOBS, S. JACQUET, F. LACHENAL, G. LOINGER, J. LAVERGNAT, R. LAVERGNAT, M.-L. LEFEBVRE, S. LAPINE, A. LENTZ, C. LUGRIN, L. MAS, B. MOSSU, J. MERANDON, M. MONTMAIN, T. NEURY-LANCON, F. PASSERAT, D.et A. PERROT, F. REGARD, R.et P. de SAUGY, L. SAILLET, J-F. VERDONNET, J. VITTOZ, C. BOCHATON-MERCIER, ainsi que le JUVENAT de VILLE-LA-GRAND et les archives municipales de SAINT-CERGUES et de GAILLARD.

Indications bibliographiques

Les travaux et les ouvrages des auteurs suivants nous ont beaucoup aidés :

— AGUET Marie-Christine, «Traits.1940-1944», Université de Lausanne, 1980.
— BEGUIN Pierre, «Le balcon sur l'Europe, Petite histoire de la Suisse pendant la guerre 1939-1945». Boudry, 1951.
— BENOUVILLE G. de, «Le sacrifice du matin», Paris, 1946.
— BOCHATON Cécile, «La filière douvainoise», Université de Grenoble, 1988.
— Collectif, «Le pain de la veille. Aperçu de la vie quotidienne en Suisse romande pendant la guerre 1939-1945», Lausanne, 1994.
— DEVIGNY André, «Je fus ce condamné», Paris, 1978.
— ECK H. (sous la direction de), «La guerre des ondes...», Paris et Lausanne 1985.
— FORD Herbert, «Le passeur», Paris, 1972.
— FREY-BEGUIN Françoise, «Les Cahiers du Rhône, refuge de la pensée libre», La Chaux-de-Fonds, 1993.
— GROUSSARD G-A., «Service secret, 1940-1945», Paris, 1964.
— HÄSLER Alfred, «La barque est pleine. La Suisse,terre d'asile?», Zurich, 1992.
— HAYMANN Emmanuel, «Le camp du bout-du-monde», Lausanne, 1984.
— IM HOF-PIGUET A.-M., «La filière», 1985.
— JANDOT Anne, «Les Cahiers du Rhône.1942-1945», Université de Lyon II, 1994.
— LACHENAL François, «Editions des Trois Collines. Genève-Paris», Paris, 1995.
— LASSERRE André, «Frontières et camps. Le refuge suisse de 1940 à 1945», Lausanne, 1995.
— LEFEBVRE M.-L.et A., «La filière de Douvaine. Résistance non-violente», non publié, 1987.
— MORIO Guénael, «La frontière franco-suisse pendant la seconde guerre mondiale à travers les franchissements clandestins», Université de Grenoble II, 1994.
— MOSSU René, «Les secrets d'une frontière», Genève, 1946.
— MOUTHON Pierre, «Résistance, occupation, collaboration. Haute-Savoie, 1940-1945», Epinal, 1993.
— MUNOS Odile, «Les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale», université de Grenoble II, 1984.
— NODOT René, «Les prêtres passeurs en Haute-Savoie», conférence, Lyon, 1988.
— PERROT A., NODOT R., PIERRIER J-F., «Ma vie pour la tienne». Non publié.
— PIERRIER J-F., «L'état d'esprit en Suisse face au péril brun», Genève, 1989.
— PIERRIER J-F., «Chroniques des années brunes à la frontière genevoise», Genève, 1984.
— REGARD Fabienne, «Les réfugiés juifs en Suisse pendant la deuxième guerre mondiale, vus par le prisme de leur(s) mémoire(s)», Institut universitaire des hautes-études internationales, Genève, 1995.
— ROTH Jacques, «Yovel», Paris, 1982.
— STROUN Michèle, «Le sac en bandoulière», Genève, 1986.
— VILLERMET Christian, «A noi Savoia. Histoire de l'occupation italienne en Savoie», Les Marches, 1991.
— VITTOZ Jean, «Sur la grand'route... de ma vie», La Roche-sur-Foron, 1993.
— ZEITOUN Sabine, «Ces enfants qu'il fallait sauver», Paris, 1989.
— ZEITOUN Sabine, «L'œuvre de secours aux enfants (O.S.E.) sous l'occupation en France», Paris, 1990.

LA POESIE...,

Excepté le poème de René Char, LA LIBERTE, écrit juste au sortir de la guerre, tous les poèmes cités ont été publiés entre 1939 et 1945.

— LA HALTE DES HEURES. P. Eluard. «Poésie et vérité 1942», Les Cahiers du Rhône, 1943.
— SOUVENIR. A. Frénaud. «le Cahier des prisonniers», Les Cahiers du Rhône, 1943.
— DESTIN. P.-J. Jouve. «Les témoins», Les Cahiers du Rhône, 1943.
— RAISONS D'ESPERER, RAISONS DE VIVRE. J. Delamaille (Lescure). «L'honneur des poètes», Ed.de minuit, 1944.
— CAMARADE... J.Garamond. «Images de l'homme immobile», Les Cahiers du Rhône, 1943.
— L'ENFANT. J. Supervielle «Poèmes de la France malheureuse», Les Cahiers du Rhône, 1942.
— BOIS CETTE TASSE... J. Cassou. «33 sonnets composés au secret», Ed.de minuit, 1944.
— ON VENAIT DE LOIN... Guillevic. «Domaine français», Ed.des Trois Collines, 1943.
— LES DENTS SERRES. P. Emmanuel. «Poèmes français», Ed. A la Porte d'Ivoire, 1943.
— VACANCES. J. Tardieu. ibid.
— ET C'EST L'HEURE... Saint-John Perse. «Exil», Les Cahiers du Rhône, 1942.

La citation «ABSTRAITS...», est extraite du roman de Monique LAEDERACH, «Trop petits pour Dieu», Ed. de l'Aire, Lausanne, 1986.

Photographies de couverture : J. MERANDON - J. ROTH

Achevé d'imprimer
sur les presses de CHEVALLIER IMPRIMEURS à La Roche-sur-Foron
en Juillet 1996
Dépôt légal : 3e trimestre 1996

Le nord de la Haute-Savoie fut au centre d'une page bien particulière de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale : des réfugiés et des fugitifs de toutes origines, des résistants, des combattants, des agents de renseignements franchirent la frontière entre la zone française dite «libre» (de 1940 à 1942), ensuite occupée par les troupes italiennes puis allemandes, et le canton de Genève.

La frontière, déjà si présente en temps de paix, mais si monstrueusement présente en temps de guerre, barbelée, grillagée, armée, devint une forteresse à prendre par des enfants perdus, des familles désespérées, des êtres qui doutaient de leur propre humanité. Pour réduire cette forteresse, des passeurs...

La Salévienne